



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 36

11 septembre 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	23
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	87
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	94
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	101
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	236
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (mise en cause) <i>Ginsberg, Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) (intervenantes)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 septembre 2009, 10 h 00	Demande de levée partielle de blocage de Patrick Gauthier [LVM-249, 250 et 323.7]	À la suite des audiences du 4 et du 13 août et à la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009 <i>Audience pro forma</i>
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (mise en cause) <i>Ginsberg, Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) (intervenantes)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 septembre 2009, 10 h 00	Demande de levée partielle de blocage de l'intervenante <i>Ginsberg Gingras</i> [LVM-249, 250 et 323.7]	À la suite des audiences du 4 et du 13 août et à la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Nabiha Haddad Tannous</i> et <i>Patrick Gauthier et Christal Tannous</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimés) <i>Banque Nationale</i> et <i>Banque de Montréal</i> (mises en cause)	2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 septembre 2009, 10 h 00	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-249 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 5 août 2009 et de la décision 2009-022-001 et de l'audience <i>pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009 <i>Audience pro forma</i>
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Christal Tannous</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimée) et <i>Caisse Populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> et <i>Roy, Métivier, Roberge inc.</i> , ès qualités de séquestre intérimaire de <i>CTIC, CITCAP</i> et <i>Gestion Appalaches inc.</i> (mise en cause)	2009-021	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 septembre 2009, 10 h 00		À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009 <i>Audience pro forma</i>
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Sylvester Petryk et Darla Petryk</i>	2009-011	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 septembre 2009, 9 h 30	Demande d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 30 juin 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Copper Mesa Mining Corporation</i> (intimé)	2009-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 septembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 26 août 2009
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian Samuel Leemhuis</i> (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	7 octobre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008, 10 mars et 17 juin 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas	20 octobre 2009, 9 h 30	Conférence préparatoire [Règles de procédure du BDRVM-53 à 55]	Pour les audiences du 23 au 27 novembre 2009 et des audiences du 14 au 18 décembre 2009
9°	<i>Marc-Yvan</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimée) <i>Côté</i>	2009-015	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 octobre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 9 septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 7 mai 2009 et des décisions 2009-009-001 et 2009-009-002 et de l'avis d'audience du 12 juin 2009
11°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 2 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>					
12°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 3 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)					
13°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 4 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>					
14°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>CITCAP et Gestion Appalaches inc.</i> (Gravel Bernier Vaillancourt) (<i>mis en cause</i>)					
15°	<i>Gaston Lavallée</i> (Noveko International inc.) (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 septembre 2009
16°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience <i>Pro forma</i> du 1 ^{er} septembre 2009
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 12 février 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 23 novembre 2009
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 24 novembre 2009
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 25 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 26 novembre 2009
22°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
24°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
25°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
26°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
27°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 27 novembre 2009
28°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 14 décembre 2009
29°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 15 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
30°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 16 décembre 2009
31°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 décembre 2009

Le 11 septembre 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Borowiec	Malgorzata	Placements Manuvie incorporée	2009-08-25
Bourne	Anthony Charles	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-09-01
Brooks	Christine Anne	Valeurs mobilières Sandfire inc.	2009-08-26
Charland	Michel	Newedge Canada Inc.	2009-08-28
Delrue	Hugo George	TD Waterhouse Canada inc.	2009-08-25
Elliott	Matthew Todd	TD Waterhouse Canada inc.	2009-08-28
Fredrickson	Eric Harold	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2009-08-26
Rostoker	Gerard Willie	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-08-31
Rumke	Markus Gunter Paul	Placements Manuvie incorporée	2009-08-25
Scott	Graham William McRae	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-08-31
Senez	Karina	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-08-17
West	Eric Christian	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-08-31
Wong	Shareena	Services Financiers Foster & Associés	2009-07-31
Woo	Richard	MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	2009-08-25

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Condakchian	Steve	Fiducie Desjardins inc.	2009-09-04

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de

pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de	

dommages des entreprises

- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective
- 8 Courtage en contrats d'investissements
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
183112	Alberti	Jose Manuel	7	2009-09-09
171862	Alby	Nadine	7	2009-09-09
168050	Alcindor	James	3B	2009-09-08
175625	Allagbé	Sênami Judith	7, F	2009-09-03
183200	April	Benoît	1B	2009-09-03
135456	Asselin	Stéphane	1A, 2A	2009-09-09
175011	Asselin-Robillard	Krystel	1A	2009-09-08
100738	Auclair	André	5A	2009-09-09
154324	Audet	David	7, F	2009-08-24
100879	Aussant	Claude	1A	2009-09-09
100997	Baillargeon	Angèle	3A	2009-09-03
174228	Beudry	Mathieu	1A	2009-09-08
171804	Beaulieu	Amélie	1A, 7	2009-09-02
183222	Belarbi	Salim	1A	2009-09-08
183889	Ben Chiboub	Oualid	7	2009-09-02
181128	Bertrand	Roger	7	2009-09-08
180855	Bissonet	Annecy-Lou	7	2009-09-08
178683	Blais	Anne-Catherine	3B	2009-09-03
170497	Boivin	Sylvie	7, F	2009-09-02
161544	Bordeleau	Francine	7	2009-08-26
108120	Boulé	Denise	7, F	2009-08-27
105010	Brassard	Louise	7	2009-08-31
136449	Brossard	Solange	7	2009-09-08
174631	Bédard	Guillaume	5E	2009-09-09
184059	Bélanger	Clément	1A	2009-09-02
178314	Bélanger	Marie-Ève	1A	2009-09-09
173897	Bérubé	Hugues	1A	2009-09-02
165178	Cardi	Jonathan	7, F	2009-09-08
168778	Castillo	Israel	7, F	2009-08-31
139890	Castonguay	Valérie	7	2009-09-02
180853	Cavallo	Anthony	7	2009-08-27

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
172332	Champagne	Laurent	1B	2009-09-03
170097	Charette	Patrice	7	2009-09-04
183482	Charland-Pilon	Audray	1B	2009-09-03
139195	Chartier	Nathalie	4A	2009-09-08
107089	Chiasson	Cyrille	7, F	2009-09-01
154213	Choi	Kwang Sung	7	2009-08-20
147500	Ciafro	Patrizia	7	2009-09-02
169159	Cinelli	Giovanna	7	2009-08-31
167781	Colas	Harry	7	2009-09-04
135723	Comeau	Monica	5D	2009-09-08
180375	Comeau	Sylvain	7	2009-09-08
169125	Crites	Carine	7	2009-09-04
183201	Cyr	Monique	4B	2009-09-09
108980	D'Astous	Jocelyne	7, F	2009-09-02
172688	D'Mello	Brendan	7	2009-08-28
150910	Dampolias	Sandra	7	2009-09-01
170311	Dawe	Anna	7	2009-09-01
177458	Deslauriers	Stéphane	7	2009-09-09
110233	Dinelle	Sylvain	7	2009-08-27
163699	Dorval	Martin	5E	2009-09-09
182789	Doumbia	N'Tchidje	1A	2009-09-08
158667	Dugal	Mylène	3B	2009-09-09
111430	Dupont	Claude	1A, 7	2009-09-08
177641	Duval	Véronique	1A	2009-09-08
144475	El Farj	Adil	6	2009-09-02
183438	El Mahboub	Hajar	1B	2009-09-03
161052	El-Khoury	Yolla	7	2009-09-04
180480	Emond	Henriette	1B	2009-09-09
177168	Fafard	Diane	7	2009-08-26
167044	Fan	Wing Man	7	2009-09-08
112380	Fontaine	Daniel	7, F	2009-08-31
112731	Fortin	Suzanne	7, F	2009-09-08
112920	Frappier	Luc	1A, 2A, 7	2009-09-09
182154	Gagnon	Carolyne	7	2009-08-31
135573	Gagnon	Jessyka	3A, E	2009-09-09
181536	Gagné	Mélanie	1B	2009-09-03
172133	Gagné	Simon	5E	2009-09-09
113594	Gailloux	Carole	7	2009-08-26

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
179123	Gamache	Serge	5E	2009-09-09
154817	Gaulin	Julie	3B	2009-09-08
151592	Gauthier	Jannie	7	2009-09-01
160760	Gendron-Ayres	Pierrette	4B	2009-09-09
176297	Gilbert	Jonathan	4A	2009-09-09
114713	Girard	Louise	7	2009-09-02
167302	Goutorbe	Eric	7, F	2009-09-02
183470	Guilbert	Philippe	7	2009-09-04
115904	Gurreri	Raimondo	4A	2009-09-02
145936	Guérin-Gagné	Louise	7, F	2009-08-26
150986	Gélinas	Odette	7	2009-09-02
180741	Hains	André	7	2009-09-02
167408	Hallé	David	7, D	2009-09-04
116122	Hanna	Hélène	7	2009-09-07
155500	Hardy	Danielle	6	2009-09-08
177926	Hernandez	Walter	1A	2009-09-08
179217	Hoang	Paul Bach	7, F	2009-09-04
179495	Hotte	François	7	2009-08-28
140602	Hunter	Antoinette	7	2009-09-03
163880	Hébert	François	7	2009-09-08
181319	Kandiah	Gopinath	7	2009-08-28
183912	Khoury	Christine	3B	2009-09-03
161335	Labrecque	Sylvain	5B	2009-09-09
163569	Labrecque	François	7	2009-09-08
138760	Lachance	Ginette	4B	2009-09-02
172264	Lacourse	Nathalie	1A	2009-09-09
171608	Laflamme	Caroline	4A	2009-09-02
118256	Lafleur	Guylaine	7	2009-09-02
179028	Lafond	Sylvie	4A	2009-09-02
145412	Lagacé	Manon	7, F	2009-08-27
146141	Lahaie	Claude	7	2009-08-27
146643	Lapierre	Gertrude	7, F	2009-08-31
170227	Lapointe	Simon	3B	2009-09-03
182298	Lapointe	Marc-André	7, F	2009-09-08
120003	Lavigne	Roger	1A, 2A	2009-09-03
172840	Lavoie	Sylvie	7, F	2009-09-02
149508	Leblanc	Natacha	3A	2009-09-08
121170	Lemieux	Michel	D, 9	2009-08-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
168762	Lemyre	Maryse	7	2009-09-04
162712	Lequin	Luc	7	2009-08-26
181369	Lévesque	Robert	1B	2009-09-03
121739	Lévesque	Lise	7	2009-09-04
180844	Mailhot	Philippe	1A	2009-09-08
113961	Maltais	Christiane	7, F	2009-08-31
154162	Mansoori	Najid	7	2009-09-04
174334	Marandola	Sandra	7	2009-08-24
184018	Marcotte	Mélanie	4B	2009-09-03
164594	Marles	Stephen	7	2009-09-04
166765	Martin	Dominic	7	2009-09-01
136115	Massicotte	Diane	7	2009-09-02
177307	Matos	Daniel	7	2009-09-03
183958	Mazile	Frantzy Junior	7	2009-09-03
182199	McIntyre	Craig	7	2009-08-31
147751	Menjivar	Carlos	6, 7	2009-09-09
183902	Mersel	Sara	3B	2009-09-03
167514	Migdalski	Tomasz	7	2009-08-28
166526	Moukangha	Georges	7	2009-09-08
174326	Ménard	Philippe	7	2009-09-03
135941	Métivier	Josette	7	2009-09-03
165791	Nadeau	Colette	7, F	2009-08-27
177577	Ndandji Batobo	Éric	7	2009-08-28
181619	Nguyen	Vanessa ThiHoang Van	7	2009-08-24
182712	Nguyen	Catherine	7, F	2009-09-09
182808	Normand	Pierre	1A, 7	2009-09-08
162717	Noël	David	4A	2009-09-02
177509	O'Mara	Kathleen	7	2009-08-28
159807	Onesi	Diana	7	2009-09-08
162479	Ostiguy	Claudine	4B	2009-09-09
174131	Pelchat	Alexandre	1A	2009-09-08
167643	Pelland	Jean-François	4A	2009-09-09
176789	Pelletier	Isabelle	7	2009-08-31
142820	Pelletier	Line	7	2009-09-01
126529	Pepin	Élise	7	2009-08-28
139240	Perron	Martin	3B, E	2009-09-08
172473	Piché	Patrick	1A	2009-09-09
149583	Pierro	Robert	7, 1A	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158258	Pietrovito	Sonia	4B	2009-09-02
153986	Pinel	Lyne	1A	2009-09-09
171594	Plamondon	Patricia	7, F	2009-09-01
182227	Poulin	Julie	1A	2009-09-08
158511	Poulin	Jean-William	7	2009-09-01
128183	Raby	Jean-Marie	6	2009-09-03
183388	Rakic	Alexander	7	2009-09-01
128369	Ratelle	Lise	7, F	2009-09-08
157861	Resendes	Manuel	7	2009-08-26
152174	Rivard	Sylvie	4B	2009-09-02
155176	Robert	Hugo	7, F	2009-09-08
166347	Robitaille	Hervé	1A	2009-09-08
177938	Rooney	Matthew	1A	2009-09-03
131022	Siméon	Lise	4A	2009-09-09
179309	Soni	Nancy	7	2009-09-03
180126	St-Amour	Benoit	4C	2009-09-09
131783	Symons	Annick	7	2009-09-08
131798	Tabak	Peter	7	2009-09-03
175932	Tambeau	Joanne	F	2009-08-31
161545	Tardif	Francine	4A	2009-09-02
132133	Tessier	Martin	7, F	2009-09-04
132377	Thibault	Alain	3B	2009-09-03
137304	Thiffault	Jean-François	7, F	2009-09-01
169312	Todd	Karl	7	2009-08-31
162936	Torok	Patricia	4B	2009-09-02
154351	Turcotte	Marie-Andrée	7, 1A	2009-09-03
174274	Tétreault	Marie-Ève	7	2009-08-28
181122	Vaillancourt	Marlène	1A	2009-09-03
156993	Valcourt	Luc	1A	2009-09-09
133775	Vallée	Andrée	4A	2009-09-08
177851	Vega Palacios	Patricio	1A	2009-09-08
177621	Vivénagbo	René-Arthur	7	2009-08-26
172918	Warren	Rodney	7	2009-09-01
180340	Wong	Howard	7	2009-09-04
178937	Yatchou	Pamelo	9	2009-09-01
183414	Zahidi	Rachid	1A	2009-09-08

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
182106	Ma-O	Wilson	1A	2009-09-01
180206	Macri	Giuseppe	4B	2009-09-01
122336	Maheux	Paul-André	4A	2009-09-01
177642	Maignan	Dorothy	1A	2009-09-01
179608	Mailhot	Lyne	1A	2009-09-01
162071	Mailhot	Nathalie	3B	2009-09-01
178033	Maillé	Benoit	1A	2009-09-01
181919	Mailloux	Julie	1A	2009-09-01
181868	Mailly	Francis	1A	2009-09-01
122408	Mainguy	Joseph	1A,2A,4A	2009-09-01
122423	Maisonneuve	Lyne	4A	2009-09-01
174857	Maitre	Béatrice	1A	2009-09-01
122431	Majdoub	Meiz Mohammed	1A,2B	2009-09-01
161050	Majzoub	Samer	1A	2009-09-01
175880	Malenfant	Etienne	1A	2009-09-01
177739	Malenfant	Stéphanie	1A	2009-09-01
171806	Malick	Naurin	1A	2009-09-01
161527	Mallet	Geneviève	5E	2009-09-01
169523	Maloney	Lany	1A	2009-09-01
144779	Malouin	Thérèse	3A	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
148128	Maltais	Fabien	1A	2009-09-01
149106	Manning	Michelle	4C	2009-09-01
153100	Manseau	Chantal	1A	2009-09-01
122600	Manseau	Robert	1A,2A	2009-09-01
174334	Marandola	Sandra	1A	2009-09-01
122637	Marceau	Richard	5A	2009-09-01
122642	Marchand	André	1A	2009-09-01
122650	Marchand	Claude	1A	2009-09-01
181479	Marchand	Jessie	4B	2009-09-01
141822	Marchessault	Louis	1A	2009-09-01
122684	Marcil	Carmelle	6	2009-09-01
122686	Marcil	Danielle	4A	2009-09-01
122747	Marcouiller	Claude	2A	2009-09-01
180744	Marcouiller	Steve	1A	2009-09-01
122785	Marcoux	Marie-Claude	1A	2009-09-01
159131	Marcu	Nicoleta Adriana	4A	2009-09-01
155157	Margeson	Linda	2B	2009-09-01
122825	Marin	Serge	4A	2009-09-01
179186	Marko	Peter	1A	2009-09-01
122862	Marleau	Serge	1A	2009-09-01
122866	Marois	André	1A	2009-09-01
135186	Marois	Claire	6	2009-09-01
179159	Maroun	Paulette	1A	2009-09-01
135437	Marquis	Jean-Claude	1B	2009-09-01
122894	Marquis	Julie	6	2009-09-01
178695	Marquis	Sébastien	1A	2009-09-01
170437	Marsan	Jean-François	1A	2009-09-01
175133	Marseille	Marjorie	3B	2009-09-01
174795	Martel	Anne-Marie	5E	2009-09-01
171475	Martel	Charlotte	D	2009-09-01
180347	Martel	Isabelle	1A	2009-09-01
165710	Martel	Jessica	1A	2009-09-01
181819	Martel	Karine	1A	2009-09-01
123030	Martin	Daniel	4C	2009-09-01
175642	Martin	Olivier	1A	2009-09-01
123089	Martin	Thérèse	1A	2009-09-01
166615	Martineau	Isabelle	3B	2009-09-01
123110	Martineau	Jean	4A	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
175280	Masmela	Alvaro	1A	2009-09-01
173164	Massaad	Simon	1A	2009-09-01
180986	Masse	Alexandre	1A	2009-09-01
174488	Massé	Chantal	1A	2009-09-01
167694	Massé	Ginette	1A	2009-09-01
123195	Massé	Sylvain	4A	2009-09-01
160957	Massie	Richard	4A	2009-09-01
166424	Mathieu	Josée	1A	2009-09-01
123281	Mathieu	Nicole	4A	2009-09-01
139222	Matte	Josée	4A	2009-09-01
123340	Maurice	Daniel	1A	2009-09-01
159156	Maurice	Nathalie	1A	2009-09-01
172736	Maximiliano Iriarte	Carlos Enrique	1A	2009-09-01
123359	Mayer	Marcel	1A	2009-09-01
167738	Mbabazi Mutangana	Diane	3B	2009-09-01
181593	Mbarek	Ali	1A	2009-09-01
152164	Mbarushimana	Victor	1A	2009-09-01
163225	Mc Manus	John	1B	2009-09-01
178047	McDermott	Emily	1A	2009-09-01
180147	McGowan	Shawn	1A	2009-09-01
176411	McKenzie	Marc	1A	2009-09-01
123538	Meilleur	Nathalie	1A	2009-09-01
175379	Melatti	Anthony	1A	2009-09-01
180746	Meliani	Nacera	4B	2009-09-01
171888	Meloche	Patrice	1A	2009-09-01
161143	Ménard	Catherine	3B	2009-09-01
123592	Ménard	Gabriel	6	2009-09-01
153913	Ménard	Jean-Thomas	6	2009-09-01
180668	Ménard-Moquin	Anthony	1B	2009-09-01
178249	Menna	Mélissa	5B	2009-09-01
164772	Merazi	Redouane	1B	2009-09-01
123664	Mercier	Claude	4A	2009-09-01
123671	Mercier	Doris	6	2009-09-01
171780	Mercier	Louise Aline	1A	2009-09-01
137560	Mercier	Lyne	5D	2009-09-01
144359	Mercier	Pierre	1A	2009-09-01
179392	Mercier	Richard	1B	2009-09-01
181113	Mercier	Rosabelle	1B	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
180143	Mertins	Elfie	3B	2009-09-01
175592	Messier	Eric	5B	2009-09-01
162474	Méthot	Geneviève	1A	2009-09-01
148489	Méthot	Lucie	3B	2009-09-01
123800	Meunier	Ernest	1A	2009-09-01
139936	Meunier	Ghislaine	6	2009-09-01
180573	Meunier	Guillaume	1A	2009-09-01
178616	Michaud	Mélodie	1A	2009-09-01
181432	Michel	Olivier	4B	2009-09-01
155840	Michel	Stafford	1A	2009-09-01
144279	Miclette	Tania	3B	2009-09-01
177610	Midy	Joëlle	4B	2009-09-01
174207	Miguel	Marlene	1A	2009-09-01
123929	Milhomme	Gilles	1A	2009-09-01
170496	Millaire	Karine	4C	2009-09-01
123949	Millette	Edmond	1A	2009-09-01
123954	Millette	Normand	2A	2009-09-01
170589	Milot	Christine	1A	2009-09-01
123972	Milot	Paul	1A,6	2009-09-01
123985	Minall	George	1A	2009-09-01
135856	Miron	Élise	6	2009-09-01
179923	Mock Valdez	Federico Javier	3B	2009-09-01
175718	Mohammed	Areej	1A	2009-09-01
151500	Moisan	Yves	1A	2009-09-01
145093	Molnar Farkas	Tamas James	1A	2009-09-01
173527	Monaghan	Kevin	1A	2009-09-01
124098	Monarque	Claude	6	2009-09-01
124105	Monast	Suzette	1A	2009-09-01
177841	Mondestin	Karl-Henri	1A	2009-09-01
124122	Monette	Cléo	3A	2009-09-01
112868	Mongeau	Diane	6	2009-09-01
153492	Mongeau	Nadia	6	2009-09-01
180940	Mongrain	Bernard	1A	2009-09-01
179258	Mongrain	Pascal	1A	2009-09-01
173551	Moquin	Claude	1A	2009-09-01
179551	Morais	Irène	1A	2009-09-01
180778	Morasse	Gabriel	1B	2009-09-01
178805	Morasse	Sylvie	1A	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
124278	Moreau	Benoît	6	2009-09-01
158870	Moreau	Jacques	4A	2009-09-01
124297	Moreau	Lucie	1A,6	2009-09-01
124315	Moreault	Andréa	1A	2009-09-01
174810	Morel	Jean-François	1B	2009-09-01
124331	Morel	René	2B	2009-09-01
124346	Morency	Nicolas	1A	2009-09-01
162495	Morin	Alain Gérard	6	2009-09-01
124392	Morin	Claude	5A	2009-09-01
138316	Morin	Frédéric	6	2009-09-01
177797	Morin	Jean-François	3B	2009-09-01
124456	Morin	Lise	1B	2009-09-01
124458	Morin	Louise	1A	2009-09-01
124492	Morin	Noël	1A	2009-09-01
179678	Morin	Philippe	5D	2009-09-01
179609	Morin	Pier-Luc	1A	2009-09-01
135436	Morin	Stéphane	1A,2B	2009-09-01
178585	Morin-Levasseur	Claudia	1B	2009-09-01
176354	Morissette	Christine	1A	2009-09-01
124554	Morissette	Denise	6	2009-09-01
124559	Morissette	Gabriel	1A,2A	2009-09-01
124600	Morneau	Francine	1A	2009-09-01
124604	Morneau	Gilbert	1A	2009-09-01
149522	Morrisseau	Louis	4C	2009-09-01
124643	Mosaurieta Vilca	Edgar Enrique	1A	2009-09-01
150824	Mouchahoir	Lena	1A	2009-09-01
169898	Moulinneuf	Linda	4B	2009-09-01
138671	Muckle	Isabelle	1A	2009-09-01
124672	Muckle	Majella	1A	2009-09-01
145207	Mukandekazi	Marie-Fidèle	1A	2009-09-01
171876	Mukankusi	Marie Ignatiana	1A	2009-09-01
153135	Munger	Sylvain	1A	2009-09-01
176622	Munguia	Linda Jacqueline	4B	2009-09-01
172531	Munyemana	Jimmy Ngabo	1A	2009-09-01
124739	Muyal	Jimmy	1A,6	2009-09-01
180322	Nadeau	David	1B	2009-09-01
138933	Nadeau	Geneviève	4B	2009-09-01
124797	Nadeau	Jeannine	4A	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
124805	Nadeau	Laurent	1A	2009-09-01
182224	Nadeau	Marie-Andrée	4B	2009-09-01
162901	Nadeau	Pauline	4B	2009-09-01
124835	Nadeau	Pierre	1A	2009-09-01
175127	Nadon	Isabelle	1A	2009-09-01
160323	Nadon	Maurice	1A,4B	2009-09-01
171777	Naffah	Rudy	1A	2009-09-01
180242	Najeddine	Hadi	1A	2009-09-01
177166	Narcisse	Micheta	1A	2009-09-01
124901	Nasra	Steven	6	2009-09-01
176746	Nasrallah	Mirna	1A	2009-09-01
124926	Naud-Trudel	Nicole	1A,6	2009-09-01
155842	Navarro	Rosalinda	1A	2009-09-01
167060	Ndinsil	Yenga Tambwe	1A	2009-09-01
178795	Neaga	Manuella	1A	2009-09-01
124957	Nelson	Jean-Roch	1A,6	2009-09-01
180823	Néron	Sylvain	1A	2009-09-01
124985	Nerska	Anu	1A	2009-09-01
158941	Ng Kwai Hang	Dennis	1A	2009-09-01
175646	Ngandu	Nerce Kapumbu	4B	2009-09-01
175261	Nguyen	Khac Anh-Phong	1A	2009-09-01
181619	Nguyen	Vanessa ThiHoang Van	1A	2009-09-01
142610	Nguyen Phat	Thanh	6	2009-09-01
177611	Niang	Bassirou	4B	2009-09-01
125034	Nichilo	Claudine	1A	2009-09-01
160389	Nikoyagize	Sandra	4B	2009-09-01
173646	Niquette	Nathalie	1A	2009-09-01
125069	Niselshtein	Alexandr	1A	2009-09-01
125083	Noël	Camil	2A	2009-09-01
181173	Noël	Chantal	1A	2009-09-01
125099	Noël	Marcel	1A	2009-09-01
180142	Noiseux	Mathieu	1B	2009-09-01
177384	Noiseux	Mélanie	1A	2009-09-01
170205	Nolet	Andrée	4A	2009-09-01
166751	Nolet	Eric	1A	2009-09-01
125140	Nolin	Michel	4A	2009-09-01
165232	Normandean	Robert	1A	2009-09-01
145320	Normandin	Johanne	3B	2009-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
157892	Noseworthy	Susan	4A	2009-09-01
151754	Noury	Olivier	3B	2009-09-01
173143	Ntambwe	Théophile	1B	2009-09-01
161325	Nunag	Irene Calalang	1A	2009-09-01
170761	O'Connor	Sébastien	1A	2009-09-01
125221	O'Donoghue	Dorothy	4A	2009-09-01
168605	O'Rourke	Kateleen	1A	2009-09-01
164194	Obe	Sylvie	1A	2009-09-01
179156	Ochoa	Carlos-Andrés	1A	2009-09-01
173018	Orcel	Thania	1A	2009-09-01
177956	Ortega	Orlando	1A	2009-09-01
173461	Ouellet	André	1B	2009-09-01
164375	Ouellet	Isabelle	1A	2009-09-01
125344	Ouellet	Jean-Marie	1A	2009-09-01
125348	Ouellet	Jocelyne	6	2009-09-01
125370	Ouellet	Micheline	4A	2009-09-01
125423	Ouellette	Gilles	4A	2009-09-01
125428	Ouellette	Johanne	1A,2A	2009-09-01
180702	Ouellette	Martin	1A	2009-09-01
164525	Ouellette	Mélissa	1A	2009-09-01
153694	Ouellette	Patricia	3B	2009-09-01
125449	Ouellette	Pierre-Paul	1A	2009-09-01
160235	Ouellette	Sonia	4A	2009-09-01
178009	Ouerrad	Tijani	1A	2009-09-01
125470	Ouimet	Gérald	4A	2009-09-01
164816	Ouimet	Marie-Pierre	3B	2009-09-01
176546	Ouimet	Mélanie	1A	2009-09-01
178272	Ould Hartane	Sidi Mohamed	1A	2009-09-01
171117	Oumokrane	Nacera	4A	2009-09-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Heim	Martin Andreas	2009-08-31
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Newington	Timothy Donald	2009-09-01
Marchés mondiaux CIBC inc.	Bourne	Anthony Charles	2009-09-01
Marchés Perimeter	Ng	Louis	2009-09-02
Newedge Canada Inc.	Charland	Michel	2009-08-28
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Weishar	Steve John	2009-08-28
RBC Placements en Direct Inc.	Weishar	Steve John	2009-08-28
TD Waterhouse Canada inc.	Taggio	Anthonio Peter	2009-08-25
Valeurs Mobilières Haywood inc.	Adrao	Driss	2009-08-26

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Conseillers en placements Sceptre ltée (Les)	Inamoto	Glenn	2009-07-13
Gestion d'actifs Capital International (Canada)	Abbott	Kimberley Mona	2009-08-31
Gestion privée de portefeuille CIBC inc.	Pang	Tony	2009-07-17
UBS Gestion globale d'actifs	Vidakovich	Angela	2009-09-02
Wirth et associés inc.	Wirth	Alfred	2009-07-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
507602	Marsh Canada limitée	Bryan	Michel	2009-09-09

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502677	Ambrose Mahoney	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-08

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503372	Sylvain Maheu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-08
503475	Jean-Marie Raby	Planification financière	2009-09-03
506984	Patrick Mantha	Assurance de personnes	2009-09-09
511660	Sleiman Karam	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-02

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
512588	Stratégies financières Pidigri inc.	2009-PDIS-0202	Suspension	2009-08-20
512909	9170-0757 Québec inc.	2009-PDIS-0211	Suspension	2009-08-27

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Barclays Valeurs mobilières Canada	Cook	Burke	2009-07-23
Brockhouse & Cooper Inc.	Bolduc	Éric Benoit	2009-08-28
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Lindow	Scott Robert	2009-08-24
Marchés mondiaux CIBC inc.	Wright	George Tod	2009-08-27
Morgan Stanley Canada limitée	Flynn	Matthew Jeremy	2009-08-27
Placements Manuvie incorporée	Thomson	Andrew Alexander	2009-08-19
Questrade Inc.	Butcher	Amanda Michelle	2009-08-26
Questrade Inc.	Foster	Elizabeth Ann	2009-08-26
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Bayles	Catharine Helen	2009-08-18
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Harper	Andrew Stephen	2009-08-27
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Mastrodicasa	Paul Alexander	2009-08-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Patterson	Michael	2009-08-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Poon	Stephen Kai- Hung	2009-08-24
Scotia Capitaux Inc.	Hansen	Kelly Ernest	2009-08-25
Scotia Capitaux Inc.	Young	Evan Eakin	2009-08-31

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Valeurs Mobilières Clarus Inc.	Strasler	Reginald Brentwood	2009-08-24
Valeurs Mobilières Credential inc.	Carter	Jerald Lial	2009-08-28
Valeurs Mobilières Credential inc.	Ebsary	John Knight	2009-08-27
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada), Inc.	Ramabhadran	Aparna	2009-08-28
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Christie	Brian James	2009-08-18
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Nadeau	Richard	2009-08-28
Valeurs Mobilières TD inc.	Czopyk	Basil Ihor	2009-09-03

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Conseillers mondiaux NT	Lester	David	2009-07-30
Gestion de placements Connor, Clark & Lunn	Cotterill	Phillip	2009-06-19
Gestion de placements Greystone	Martin	Craig	2009-07-23
Gestion de placements Kensington inc.	Brown	Christopher	2009-07-17
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Brown	Alan	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	De Tore	Stephen	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Dorrien-Smith	Jamie	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Formisano	Robert	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Hemenetz	Mark	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Maisonneuve	Virginie	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Sargent	Alex	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Sparks	Wesley	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Servick	Edward	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Wood	Kathleen	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Brown	Alan	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Davy	Robert	2009-08-27

Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Dobbs	Matthew	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Dorrien-Smith	Jamie	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Maisonneuve	Virginie	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Ooi	Yang Ming	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Sargent	Alex	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Servick	Edward	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Troiano	John	2009-08-27
Gestion privée de portefeuille CIBC inc.	Blais	Julie	2009-07-17
Gluskin Sheff + Associés inc.	Lloyd	Ronald	2009-07-22
Pictet Gestion d'actifs inc.	Parsons	David	2009-07-14
Pictet Gestion d'actifs inc.	Wanner	Daniel	2009-07-14
Pictet Gestion d'actifs inc.	Zavitsanos	Mary	2009-07-14
Société en commandite Guardian Capital	Chai	Gregory	2009-06-02
Wirth et associés inc.	Starkey	Thomas	2009-07-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
507602	Marsh Canada limitée	Bullock	Brian Charles	2009-09-09

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Catégorie	Nom du dirigeant responsable	Nom des dirigeants	Date de la décision
Barclays Valeurs mobilières Canada	Courtier en valeurs de plein exercice	Burke Cook	Sandra Godard Taylor Kitchen Firas Kitmitto Trond Lossius John Mcouat Sean Naylen Adam Sinclair	2009-07-23

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Catégorie	Nom du dirigeant responsable	Nom des dirigeants	Date de la décision
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.	Conseiller en valeurs de plein exercice	Virginie Maisonneuve	Alan Brown Stephen De Tore Jamie Dorrien-Smith Robert Formisano Mark Hemenetz Virginie Maisonneuve Alex Sargent Edward Servick Wesley Sparks Kathleen Wood	2009-08-27
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée	Conseiller en valeurs de plein exercice	Virginie Maisonneuve	Alan Brown Robert Davy Matthew Dobbs Jamie Dorrien-Smith Virginie Maisonneuve Yang Ming Ooi Alex Sargent Edward Servick John Troiano	2009-08-27
Pyramis Canada ULC	Conseiller en valeurs de plein exercice	Young Chin	Robert Phillips	2009-08-17

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514378	Services financiers Christian Bolduc inc.	Christian Bolduc	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-09-03
514382	Acyva conseillers en assurance inc.	Sleiman Karam	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-02
514397	Sylvain Maheu conseiller en assurance et rentes collectives inc.	Sylvain Maheu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-09-08
514402	Gestion Framarjon inc.	Robert Le Sieur	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-09-09

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2009-PDIS-0211

9170-0757 QUÉBEC INC.
4961, avenue Dornal
Montréal (Québec) H3W 1W1
Inscription n° 512 909

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet 9170-0757 Québec inc., faisant affaire également sous le nom de Les Services financiers Nadeau, détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 512 909, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 16 juin 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 1^{er} juin 2009.
3. 9170-0757 Québec inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} juin 2009.
4. Le 9 juillet 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à 9170-0757 Québec inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 24 juillet 2009.
5. Le 14 août 2009, un analyste du Service de la conformité a communiqué avec Pierre Nadeau du cabinet 9170-0757 Québec inc. Il devait nous transmettre un nouveau certificat d'assurance responsabilité professionnelle au plus tard le 21 août 2009.
6. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de 9170-0757 Québec inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée.

Elle peut également suspendre ou, en cas de récidive, radier l'inscription d'un cabinet dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de 9170-0757 Québec inc. dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que 9170-0757 Québec inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 27 août 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à

Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N^o 2009-PDIS-0202

STRATÉGIES FINANCIÈRES PIDIGRI INC.
233, rue Marineau
Laval (Québec) H7X 3W6
Inscription n^o 512 588

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Stratégies financières Pidigri inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n^o 512 588, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Stratégies financières Pidigri inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} juin 2009.
3. Le 5 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Stratégies financières Pidigri inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} juin 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 9 juillet 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Stratégies financières Pidigri inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 24 juillet 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Stratégies financières Pidigri inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée.

Elle peut également suspendre ou, en cas de récidive, radier l'inscription d'un cabinet dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la

période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Stratégies financières Pidigri inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Stratégies financières Pidigri inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 20 août 2009.

Le surintendant de la distribution,

Mario Albert

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0710

DATE : 3 septembre 2009

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M ^{me} Ginette Racine, A.V.C.	Membre
M. Stéphane G. Côté, A.V.C.	Membre

M^{me} LÉNA THIBAUT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

M. YVES MECHAKA, conseiller en sécurité financière et planificateur financier
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 6 juillet 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« FLORENT BEAUDOIN

1. À Montréal, le ou vers le 22 novembre 2000, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Florent Beaudoin un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 11 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, c. D-9.2, à l'article 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la*

CD00-0710

PAGE : 2

chambre de la sécurité financière adopté en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* L.R.Q., c. D-9.2;

LINA BEAUDOIN

2. À Montréal, le ou vers le 11 septembre 2000, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Lina Beaudoin un billet à ordre émis par Investissements Real Vest Ltée au montant de 50 236,88\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, c. D-9.2, à l'article 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière* adopté en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* L.R.Q., c. D-9.2;

MARIE BEAUDOIN

3. À Montréal, le ou avant le 18 janvier 1999, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Marie Beaudoin un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 10 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes* D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

4. À Montréal, le ou avant le 18 janvier 1999, l'intimé Yves Mechaka, a fait souscrire à sa cliente Marie Beaudoin un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 10 000,00\$, sans avoir d'abord établi le profil d'investisseur de la cliente requis afin de s'assurer que le produit offert correspond à la situation financière et aux objectifs d'investissement de sa cliente, contrevenant ainsi aux articles 234.1 et 235 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 et à l'article 57 de *l'Instruction générale québécoise* Q-9;

ITALO FILIPPONE

5. À Montréal, le ou vers le 3 octobre 1998, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Italo Filippone un billet à ordre émis par la Corporation MountReal au montant de 10 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

CD00-0710

PAGE : 3

SUZANNE LADOUCEUR

6. À Montréal, le ou avant le 13 février 1995, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Suzanne Ladouceur un billet à ordre émis par la Corporation MountReal au montant de 10 100,34\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

ROGER FORTIN

7. À Montréal, le ou vers le 10 novembre 1997, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Roger Fortin un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 35 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

SABINE DI FILIPPO

8. À Montréal, le ou vers le mois d'août 1995, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Sabine Di Filippo un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 6 114,65\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

9. À Montréal, le ou avant le 16 janvier 1998, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Sabine Di Filippo un billet à ordre émis par la Corporation Mount Real au montant de 2 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

10. À Montréal, le ou avant le 30 novembre 1998, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Sabine Di Filippo un billet à ordre émis par la Corporation Mount Real au montant de 2113,53\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a

CD00-0710

PAGE : 4

contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

11. À Montréal, le ou avant le 26 février 2001, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à sa cliente Sabine Di Filippo un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 3 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, c. D-9.2, à l'article 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière* adopté en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* L.R.Q., c. D-9.2;

SALVATORE PANTALENA

12. À Montréal, le ou avant le 11 juin 1999, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Salvatore Pantalena un billet à ordre émis par la Corporation Mount Real au montant de 13 502,37\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, c. D-9.2, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière* adopté en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* L.R.Q., c. D-9.2;

13. À Montréal, le ou avant le 6 décembre 2000, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Salvatore Pantalena un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 12 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, c. D-9.2, à l'article 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière* adopté en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* L.R.Q., c. D-9.2;

PASCAL TEOLIS

14. À Montréal, le ou avant le 1^{er} mars 1999, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Pascal Teolis un billet à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation au montant de 25 000,00\$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

CD00-0710

PAGE : 5

STEPHEN ROBERT

15. À Montréal, le ou vers le 1^{er} août 1997, l'intimé Yves Mechaka a fait souscrire à son client Stephen Robert, au bénéfice de son fils mineur Andrew Robert, un contrat d'investissement auprès de COMMAX au montant de 5 000,00 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1. ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5); »

[2] D'entrée de jeu, le procureur de l'intimé avisa le comité qu'il avait reçu mandat de ce dernier, par ailleurs absent, de produire un plaidoyer de culpabilité sur les chefs d'accusation 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 13, 14 et 15 contenus à la plainte.

[3] Il procéda donc à l'enregistrement d'un tel plaidoyer au nom de son client.

[4] Par la suite, la plaignante fut autorisée à procéder au retrait des chefs d'accusation 6, 8, 9, 10 et 11.

[5] Les parties entreprirent ensuite la présentation de leur preuve et représentations sur sanction.

PREUVE ET REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[6] La plaignante produisit une volumineuse preuve documentaire cotée P-1 à P-57 mais ne fit entendre aucun témoin.

[7] L'intimé quant à lui ne présenta aucune preuve.

[8] Les parties procédèrent ensuite à présenter au comité ce qu'elles qualifièrent de « recommandations communes » sur sanction.

CD00-0710

PAGE : 6

[9] Ainsi elles proposèrent au comité d'ordonner la radiation permanente de l'intimé sur tous et chacun des chefs d'accusation pour lesquels il venait d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité.

[10] Elles suggérèrent également au comité de condamner l'intimé au paiement des déboursés et d'ordonner la publication de la décision.

[11] À l'appui desdites suggestions, la plaignante, par l'entremise de son procureur, insista sur la gravité objective des infractions en cause, soulignant que les fautes commises par l'intimé allaient au cœur même de l'exercice de la profession.

[12] Elle invoqua le préjudice important causé aux clients et le peu d'espoir pour ces derniers de récupérer les sommes investies.

[13] Elle invoqua que le plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé lui apparaissait comme étant le seul véritable facteur atténuant au dossier.

[14] Au soutien de la recommandation des parties, elle produisit une série de précédents où le comité fut confronté à des infractions de même nature que celles reprochées à l'intimé.

[15] Elle termina en soulignant les fonctions importantes qu'avait occupées l'intimé, notamment auprès des cabinets Norshield et iForum et en mentionnant que les fautes de ce dernier étaient certes de nature à ébranler la confiance du public envers les membres de la profession.

[16] Quant au procureur de l'intimé, il mentionna d'abord que son client se trouvait à l'étranger et avait cessé d'exercer ses activités professionnelles au Québec.

CD00-0710

PAGE : 7

[17] Il confirma que les émetteurs de billets, soit la Corporation Mount Real et ses compagnies liées ou affiliées, avaient tous déclaré faillite et qu'il y avait donc très peu d'espoir pour les consommateurs de récupérer les sommes qu'ils avaient investies.

[18] Il rappela que les chefs d'accusation pour lesquels l'intimé avait consenti à reconnaître sa culpabilité ne faisaient état que de son rôle en tant que simple représentant.

[19] Il déclara enfin qu'au moment des événements reprochés son client ne croyait pas qu'il lui était interdit de vendre les produits qu'il distribuait et qu'il n'avait aucunement eu l'intention de frauder les consommateurs en cause.

[20] Il termina en signalant que la plupart des infractions reprochées remontaient à près de dix (10) ans et rappela que l'intimé avait collaboré avec la Chambre en enregistrant un plaidoyer de culpabilité à l'égard de tous les chefs d'accusation portés contre lui qui n'avaient pas été retirés par la plaignante.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[21] L'intimé exerce ses activités professionnelles au moins depuis l'année 1988 et n'a aucun antécédent disciplinaire.

[22] Il a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de tous les chefs d'accusation pour lesquels la plaignante n'a pas demandé un retrait.

[23] Il aurait cessé depuis février 2007 d'exercer toute activité professionnelle au Québec et résiderait actuellement à l'étranger.

CD00-0710

PAGE : 8

[24] Outre ces éléments toutefois, peu de facteurs atténuants peuvent être invoqués en sa faveur.

[25] La gravité objective des fautes qu'il a commises est indéniable.

[26] Elles ont été répétées à plusieurs reprises pendant une période s'échelonnant de 1995 à 2001.

[27] Elles ont touché de nombreuses personnes et fait plusieurs « victimes ». En conséquence des fautes de l'intimé, les consommateurs en cause ont subi un préjudice important et des pertes considérables.

[28] La plupart de ceux-ci ont perdu l'ensemble des avoirs qu'ils ont investis à la suite des conseils ou recommandations de l'intimé.

[29] De plus, comme les produits offerts par l'intimé se situaient en dehors du cadre des produits qu'il était autorisé à offrir en vertu de ses certifications, ils ne peuvent généralement espérer aucune forme de réparation du Fonds d'indemnisation des services financiers.

[30] Au cours des événements, l'intimé a agi en tant que directeur de Gestion de fonds Norshield (Norshield). À ce titre, il détenait ou devait détenir une certaine expertise dans le domaine des valeurs mobilières. Par ailleurs, selon l'attestation de droit de pratique provenant de l'Autorité des marchés financiers produite au dossier, il a été à une certaine époque non seulement administrateur mais également chef de la conformité chez Valeurs Mobilières iForum inc.

CD00-0710

PAGE : 9

[31] Si l'on se fie à sa carte d'affaires, il possédait de nombreux diplômes ou titres dont celui d'administrateur agréé et un BAA en administration en plus d'être reconnu comme planificateur financier.

[32] Il possédait, au moment des infractions, plusieurs années d'expérience dans le domaine des produits financiers. Il savait donc ou aurait dû savoir qu'il n'était pas autorisé à offrir, en vertu de sa certification, les produits financiers en cause.

[33] Les gestes qui lui sont imputés sont éminemment reprochables de la part d'un conseiller en sécurité financière en qui le public met sa confiance.

[34] Ils vont au cœur de l'exercice de la profession et portent directement atteinte à l'image de la profession.

[35] Les sanctions imposées en l'espèce doivent comporter un volet d'exemplarité et laisser un message clair aux membres de la profession.

[36] Dans l'affaire *Léna Thibault c. Christophe Balayer*¹ et dans l'affaire *Léna Thibault c. Rocco Di Stefano*², la syndic de la Chambre de la sécurité financière a tenu à témoigner et à exposer au comité l'importance d'un tel message à l'endroit des membres de la Chambre.

[37] Lors de son témoignage dans l'affaire *Balayer*, cette dernière souligna qu'il y avait alors au bureau du syndic environ soixante-dix-huit (78) dossiers touchant plus de deux cents (200) consommateurs représentés par vingt-six (26) représentants où l'offre de placement ou de produits financiers non autorisés était en cause.

¹ *Léna Thibault c. Christophe Balayer*, CD00-0674, décision du 4 juin 2008.

² *Léna Thibault c. Rocco Di Stefano*, CD00-0689 et CD00-0711, décision du 23 juin 2008.

CD00-0710

PAGE : 10

[38] En l'espèce, les parties ont présenté au comité, au titre des sanctions, des « suggestions communes ».

[39] Bien que le comité ne soit pas lié par celles-ci, il ne devrait s'en écarter qu'en présence de motifs valables.³

[40] Or dans le cas qui nous concerne le comité n'a aucune raison lui permettant de croire que celles-ci seraient déraisonnables ou pourraient porter atteinte à l'intérêt public ou risquer de jeter un discrédit sur l'administration de la justice.

[41] Elles lui apparaissent plutôt de nature à assurer adéquatement la protection du public. De plus, sauf à l'égard du chef numéro 4, elles sont en ligne avec les précédents de notre comité.

[42] Relativement au chef d'accusation numéro 4, bien que de façon générale ce chef ne donnerait pas ouverture à une sanction de radiation permanente, compte tenu des circonstances du cas en l'espèce, de l'ensemble du dossier et considérant que de plus il s'agit d'une recommandation commune, le comité suivra la suggestion des parties.

[43] Ainsi le comité ordonnera la radiation permanente de l'intimé sur tous et chacun des chefs d'accusation pour lesquels il a enregistré un plaidoyer de culpabilité.

[44] Quant à la publication de la présente décision, compte tenu du jugement rendu par la Cour supérieure dans l'affaire *Côté c. Roberge*⁴ et des conclusions qui s'y retrouvent à l'égard de l'article 180 du *Code des professions*, le comité, pour ce seul motif, se dispensera de l'ordonner.

³ Voir *Malouin c. Notaire*, 2002 QCTB 15; *R. c. Douglas*, 2002 1962 C.c.c. (3d) 37, REJB 2002-27745.

⁴ *Côté c. Roberge*, [2003] RJQ, p. 1793.

CD00-0710

PAGE : 11

[45] Par ailleurs le comité suivra la recommandation des parties et condamnera l'intimé au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur les chefs d'accusation 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 13, 14 et 15 contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 13, 14 et 15 contenus à la plainte;

AUTORISE le retrait par la plaignante des chefs d'accusation 6, 8, 9, 10 et 11 contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sur chacun des chefs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 13, 14 et 15 :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

CD00-0710

PAGE : 12

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) Ginette Racine

M^{me} GINETTE RACINE, A.V.C.

Membre du comité de discipline

(s) Stéphane G. Côté

M. STÉPHANE G. CÔTÉ, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Donald Béchar
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e John Bracaglia
SARRAZIN NICOLO BRACAGLIA INC.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 6 juillet 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-0753

DATE : 2 septembre 2009

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Tan Pham	Membre

LÉNA THIBAUT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

BRIAN RUSE, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives et planificateur financier
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 1^{er} juin 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage à Montréal, pour procéder à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé et libellée comme suit :

À L'ÉGARD DE SON CLIENT IVAN DJOKICH

1. À Montréal, le ou vers le 15 octobre 2002, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **Ivan Djokich**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 35 161 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
2. À Montréal, le ou vers le 1^{er} février 2004, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **Ivan Djokich**, des titres de Balanced Return Fund, pour un montant de 25 000 \$, alors qu'il n'était pas

CD00-0753

PAGE : 2

autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS MIODRAG DJOKICH ET JELICA DJOKICH

3. À Montréal, le ou vers le 21 janvier 1994, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **Miodrag Djokich**, un placement auprès de Commax Management Inc., pour un montant de 50 000 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q. c. V-1.1), aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (c. V-1.1, r.1) ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);
4. À Montréal, le ou vers le 13 février 1995, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à ses clients, **Miodrag Djokich** et **Jelica Djokich**, un placement auprès de Commax Management Inc., pour un montant de 50 000 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q. c. V-1.1), aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (c. V-1.1, r.1) ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE JANE HARVARD

5. À Montréal, le ou vers le 1^{er} février 2002, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Jane Harvard**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 59 120,33 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE TAMARA LEMENTOWSKA

6. À Montréal, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Tamara Lementowska**, des placements auprès de Focus Management Inc., aux dates et aux montants suivants :
 1. Le 15 octobre 2002, pour un montant de 87 885,81 \$US;
 2. Le 15 janvier 2004, pour un montant de 145 944,64 \$US;
 3. Le 1^{er} avril 2004, pour un montant de 195 486,97 \$;

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT MARK KUZYK

7. À Montréal, le ou vers le 15 février 2003, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **Mark Kuzyk**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 10 045 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT PASQUALE ROSSI

8. À Montréal, le ou vers le 1^{er} décembre 2003, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **Pasquale Rossi**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 68 800,81 \$US, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines*

CD00-0753

PAGE : 3

de valeurs mobilières (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT WILLIAM HRYCYK

9. À Montréal, le ou vers le 15 décembre 2003, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **William Hrycyk**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 20 578,22 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ELIZABETH ZABRANSKY

10. À Montréal, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Elizabeth Zabransky**, des placements auprès de Focus Management Inc., aux dates et aux montants suivants :

1. Le 1 octobre 2003, pour un montant de 120 400,46 \$;
2. Le 1 avril 2004, pour un montant de 28 652,34 \$;

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE MARIA MANZETTA

11. À Montréal, le ou vers le 1er juin 2004, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Maria Manzetta**, des titres de Balanced Return Fund, pour un montant de 85 000 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), à aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS CAROLE CARRELLI ET GEORGE NETO

12. À Montréal, le ou vers le 1^{er} février 1996, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à ses clients, **Carole Carrelli** et **George Neto**, un placement auprès de Commax Management Inc., pour un montant de 15 000 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q. c. V-1.1), aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (c. V-1.1, r.1) ainsi qu'aux articles 3, 130, 132 et 157 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes*, D. 1014-91, (1991) 123 G.O. II, 4403 (I-15.1, r. 0.5);
13. À Montréal, le ou vers le 15 février 2005, l'intimé **BRIAN RUSE** a conseillé et fait souscrire à son client, **George Neto**, un placement auprès de Focus Management Inc., pour un montant de 10 038,74 \$, alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2) et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

[2] L'intimé enregistra, par l'entremise de son procureur, un plaidoyer de culpabilité sur chacun des treize chefs de la plainte.

CD00-0753

PAGE : 4

[3] Les différentes accusations reprochées à l'intimé ont été commises de 1994 à 2005 et portées en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF)* et du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

[4] Tous les chefs d'accusation de cette plainte, portée le 7 novembre 2008 et visant dix consommateurs, reprochent à l'intimé de leur avoir conseillé et fait souscrire des produits pour lesquels il n'était pas autorisé en vertu de sa certification. Ces investissements s'élèvent à plus d'un million de dollars.

[5] La preuve documentaire de la plaignante (P-1 à P-25) ainsi que celle de l'intimé (BR-1 à BR-6) furent produites de consentement.

[6] L'intimé était, au moment des infractions, certifié en assurance de personnes, en assurance collective de personnes, en planification financière et en courtage en épargne collective. Il a aussi été inscrit à titre de représentant de courtier en valeurs de plein exercice mais son inscription fut radiée le 7 février 1990 (P-1).

[7] Le 24 janvier 2008, une décision sur ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs fut rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM) à l'égard de plusieurs conseillers dont l'intimé.

[8] Le 30 janvier 2008, *Services financiers Dundee Inc.* (Dundee) mettait fin au rattachement de l'intimé de telle sorte que ce dernier n'était plus lié à un cabinet tel que le requiert la *LDPSF*.

[9] Dans le cadre de l'audition de blocage, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a consenti à lever l'interdiction à l'égard de l'intimé vu sa collaboration aux fins de la

CD00-0753

PAGE : 5

poursuite impliquant *Gestion de Capital Triglobal Inc.* (Triglobal) mais le 12 mai 2008, le BDRVM en a décidé autrement ordonnant le maintien du blocage jusqu'au 31 décembre 2012. Cependant, le 17 juin 2008, la Cour du Québec suspendit l'exécution de cette dernière décision du BDRVM suite à l'appel logé par l'intimé. L'audition de cet appel est fixée au 6 octobre 2009.

[10] Par la suite, l'intimé a entrepris des démarches pour trouver un cabinet auquel se rattacher moyennant certaines conditions convenues avec l'AMF.

PREUVE SUR SANCTION

[11] L'intimé fit entendre Madame Nathalie Missakian, agent de la conformité pour le cabinet *Promutuel Capital Cabinet de Services financiers Inc., f/a Promutuel Capital* (Promutuels). Madame Missakian agit comme superviseure de l'intimé en vertu de l'entente intervenue entre ce dernier et l'AMF. Elle fut, elle-même, à l'emploi de *Triglobal* de novembre 2005 à décembre 2007, moment où le BDRVM rendit une ordonnance de blocage, entre autres, à l'égard de *Triglobal* et de ses dirigeants. En tant que superviseure de l'intimé, elle doit remettre bi-annuellement un rapport sur les activités de l'intimé, le premier étant daté du 28 mai 2009 (BR-6).

[12] Elle dit n'avoir que des éloges à faire au sujet de l'intimé et n'avoir aucune raison de douter de son intégrité. À savoir de quelle façon elle s'assure que l'intimé ne fait pas de placement à son insu ou à l'insu de *Promutuels*, elle dit suivre ses courriels entrants ainsi que son courrier. L'intimé serait de plus exposé aux questions des vérificateurs régulièrement.

CD00-0753

PAGE : 6

[13] Madame Missakian dit vérifier toute et chacune des transactions faites par l'intimé en plus de surveiller les heures travaillées compte tenu qu'elle a exigé qu'il travaille «in house», afin de faciliter sa supervision.

[14] L'intimé, lors de son témoignage, a exprimé son regret face aux pertes de ses clients précisant n'avoir été qu'un intermédiaire. En ce qui concerne les explications transmises à ses clients concernant les risques liés à ces placements, l'intimé déclara avoir dit chacun d'entre eux que ces placements étaient plus risqués puisque les compagnies se trouvaient à l'extérieur du Canada, qu'ils ne bénéficiaient pas des assurances canadiennes sur les dépôts et que s'agissant de compagnies, il existait toujours le risque d'une faillite. Enfin, il les avisait de n'investir que des sommes dont la perte n'affecterait pas leur train de vie. Il prenait rendez-vous avec Madame Anna Papathanasio, son contact chez *Triglobal*, et accompagnait ses clients aux bureaux de cette compagnie ou ceux de *PNB Management*. Il assistait aux explications fournies au client par Madame Panathanasio sur le produit. Par la suite, elle remplissait les formulaires de souscription, celui de «connaître son client» («know your client») ainsi que la désignation de bénéficiaire. Par la suite, le client remettait à Madame Panathanasio les fonds payables à *Focus Management Inc* (Focus).

[15] Quant au placement dans *Commax Management Inc.* (Commax) devenu *Balanced Return Fund*, ce serait le gérant de succursale de la firme à laquelle il était rattaché à l'époque (P-23), le cabinet *Regal Ltée*, qui lui en aurait parlé ainsi qu'à d'autres représentants. S'il arrivait qu'un client demande un relevé de ces placements, le gérant ou lui-même en préparait un, indiquant même le nom de *Regal Ltée* dans l'entête du relevé. À ce sujet, l'intimé avoua que le bureau chef («head office») de

CD00-0753

PAGE : 7

Regal Ltée n'était probablement pas au courant pas plus d'ailleurs que celui de *Dundee* par la suite.

[16] L'intimé a dit qu'il croyait qu'il s'agissait de placements dans des dépôts à terme et non de valeurs mobilières («securities»). Ce ne serait que lorsqu'il eut connaissance par les journaux du scandale au sujet de *Triglobal*, qu'il apprit qu'il s'agissait de valeurs mobilières. Il précisa que sachant maintenant que ces investissements étaient des valeurs mobilières, il reconnaissait qu'il n'avait pas le droit de vendre ces produits ne détenant pas le permis l'autorisant. Il dit aussi qu'il aurait dû s'enquérir davantage sur ces produits à risques puisque les compagnies étaient à l'extérieur du pays («offshore») et que l'assurance canadienne sur les dépôts ne pouvait s'appliquer.

[17] Bien que le rapport de Madame Missakian indique que l'intimé gère actuellement des investissements d'environ deux millions de dollars, celui-ci souligna qu'il s'agit plutôt de trois millions. Il expliqua cette différence en disant qu'ayant deux numéros de conseiller, le bureau a probablement omis de compiler ceux liés au deuxième numéro.

[18] Enfin, l'intimé demanda au comité de lui donner une deuxième chance «a second chance», expliquant avoir dû hypothéquer de 200 000 \$ la maison familiale qui était entièrement payée afin de répondre aux besoins de sa famille et faire face aux honoraires juridiques encourus pour sa défense depuis un an puisqu'il n'avait pas de revenu de travail.

REPRÉSENTATION SUR SANCTION

[19] Le procureur de la plaignante recommanda la radiation temporaire de 5 ans sur chacun des 13 chefs à être purgée de façon concurrente, la publication de la décision, les frais de cette publication et les déboursés.

CD00-0753

PAGE : 8

[20] L'intimé, pour sa part, demanda la clémence du comité s'appuyant, entre autres sur la décision du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière rendue dans l'affaire *Duvivier*¹, et recommanda des amendes de 2 000 \$ sur les chefs 3, 4 et 12 et 1 000 \$ sur les autres chefs pour un total de 16 000 \$ et un délai de 16 mois pour leur paiement.

[21] Son procureur a rappelé les principes établis en la matière par la Cour d'appel dans *Pigeon c. Daigneault*² et passa en revue chacun des facteurs à considérer rapportés par M^e Pierre Bernard³. Il insista sur le droit du professionnel de travailler, la quasi impossibilité pour son client, âgé de 53 ans, de se recycler, le fait que les investissements pour lesquels l'intimé a agi ne représentaient qu'un million de dollars sur les soixante-neuf millions impliqués dans le scandale de *Triglobal*. Il signala que l'intimé avait collaboré dès le début de l'enquête avec l'AMF et la CSF, qu'il avait déjà en partie payé par l'année passée sans pratiquer suite à la décision du BDRVM le privant de revenus. Il ajouta que l'intimé a dû s'endetter et devrait le faire encore pour faire face aux besoins de sa famille et aux honoraires professionnels engendrés alors qu'il touche des revenus mensuels d'à peine 1 300 \$ à 1 400 \$ actuellement. Enfin, il fit valoir que, selon lui, l'intimé était un homme honnête et intègre.

ANALYSE ET DÉCISION

[22] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et le déclarera coupable de chacun des treize chefs d'accusations portés contre lui par la plainte.

¹ *Thibault c. Duvivier* CD00-0688 rendue le 26 août 2008.

² 2003 Can LII 32934 (QC C.A.).

³ Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (2004) EYB2004DEV416.

CD00-0753

PAGE : 9

[23] Quant aux sanctions, le comité doit se demander si les sanctions proposées sont conformes aux principes de détermination de la sanction disciplinaire et de nature à assurer adéquatement la protection du public.

[24] Les infractions prouvées sont objectivement sérieuses et vont au cœur de la profession. Comme avançait le comité de discipline de la CSF dans l'affaire *Poulin*⁴ :

«La personne qui choisit de devenir représentant en vertu de la *LDPSF* accepte les conditions entourant l'encadrement de sa pratique professionnelle⁵. M. Poulin a donc «volontairement adhéré à une profession qui - comme corollaire des privilèges qu'elle accorde - demande le respect des obligations déontologiques auxquelles [il] s'est engagé[]»⁶. Le respect des limites de son ou ses certificats devrait normalement aller de soi.»

[25] L'étude de la preuve documentaire fournie par la plaignante révèle qu'il s'agissait de clients, pour la plupart, de longue date de l'intimé. Le comité a aussi noté une divergence entre le témoignage de l'intimé, au sujet des explications fournies aux clients sur les risques de tels investissements et les déclarations, à tout le moins, de Messieurs Ivan Djokich⁷ et George Nito⁸ qui déclarent que l'intimé ne leur aurait jamais mentionné ne pas avoir le droit de leur offrir ou vendre ces placements ni qu'ils étaient à risques⁹. Il leur aurait plutôt représenté que les placements étaient très sécuritaires ajoutant même sans risques, qu'ils généraient un haut taux de rendement et étaient appuyés par la majorité des banques¹⁰.

[26] De l'avis du comité, en qualifiant son rôle de simple intermédiaire lors de ces investissements, l'intimé minimise son rôle dans ces transactions oubliant que c'est lui

⁴ *Rioux c. Poulin* CD00-0600 rendue le 11 avril 2007.

⁵ *R. c. Wholesale Travel Group Inc.*, [1991] 3 R.C.S. 154, 163; *R. c. Fitzpatrick*, [1995] 4 R.C.S. 154, 177-178.

⁶ *Infirmières et infirmiers c. Williams-Stevenson*, 2002 QCTP 110, [2002] D.D.O.P. 265, par. 22; *Médecins c. Perlmutter*, [1997] D.T.P.Q. n° 114.

⁷ Chefs 1 & 2.

⁸ Chefs 12 & 13.

⁹ Pièces P-6 et P-25.

¹⁰ Pièce P-6 p.p. 1002-1003; Pièce P-25 p.p. 1029-1030.

CD00-0753

PAGE : 10

qui a conseillé ces placements aux clients, qui leur a fait faire des chèques à l'ordre de *Commax* et par la suite de *Balanced Return Fund*, pour ensuite les acheminer à ces compagnies. Dans le cas de *Focus*, non seulement il leur conseillait ce placement mais c'est lui qui prenait rendez-vous avec son contact, Madame Panathanasio, accompagnait ceux-ci à ce rendez-vous aux bureaux de la compagnie pour qu'ils complètent la paperasse et remettre l'argent à celle-ci et touchait une commission de 1.5% à 2% du montant investi par ces derniers.

[27] Enfin, l'intimé détenant jadis une licence de courtier en valeurs mobilières de plein exercice, de deux choses l'une : il ne pouvait ignorer de quel type de produit il s'agissait et ainsi savait qu'il agissait à l'extérieur des limites de son certificat ou bien il a fait preuve de négligence et d'un manque flagrant de professionnalisme en ne s'informant pas davantage sur la nature du produit. Certes, ces interrogations n'ont aucun impact, en l'espèce, sur la culpabilité de l'intimé mais laisse le comité songeur quant à l'honnêteté de son témoignage à ce sujet¹¹.

[28] À tout événement, compte tenu qu'il agissait à l'extérieur des limites de son certificat, ses clients-victimes ne peuvent être indemnisées par le *Fonds d'indemnisation des services financiers*. Le montant de leur préjudice est extrêmement important. Les consommateurs, en l'espèce, n'avaient pas beaucoup de connaissances en matière de placements et étaient pour la plupart des clients de longue date de l'intimé. Ce dernier a abusé de leur confiance. Son procureur avança que l'honnêteté et l'intégrité de l'intimé n'étaient pas en cause. Le comité ne peut conclure en ce sens à l'égard d'un représentant qui, entre autres, recommande des produits sans s'informer davantage, qu'il le fait à l'insu du bureau chef du cabinet au

¹¹ Notes sténographiques de l'audition du 1^{er} juin 2009 p. 47.

CD00-0753

PAGE : 11

sein duquel il travaille et émet même des relevés à des clients en inscrivant le nom de ce cabinet, qui ne déclare pas au fisc les revenus en découlant et ce, de façon répétée et continue sur près de dix ans.

[29] Le comité estime qu'il est difficile de trouver appui dans la décision *Duvivier*¹² citée par l'intimé pour donner suite à sa demande de clémence. D'abord les infractions sont d'une autre nature et comme il s'agissait de recommandations communes des parties, le comité a décidé de ne pas s'en écarter mais a tenu à préciser à l'intimé qu'il ne devait pas compter de nouveau sur sa clémence advenant une récidive.

[30] Dans la preuve soumise en l'instance, le comité a relevé, à l'égard des investissements dans *Focus*, la plupart des facteurs aggravants déjà énumérés dans la décision refusant la levée d'interdiction (BR-4, p. 19). Tel qu'il y est mentionné, ces mêmes faits s'appliquent aussi à d'autres placements que *Focus*. Ces facteurs sont les suivants :

- Le montant des investissements est important;
- Il n'a pas vérifié la légalité des placements;
- Il n'a pas cherché à obtenir l'information sur la nature de ces placements;
- Il a reçu des commissions sans que les clients ne soient au courant;
- Il n'a pas déclaré ces commissions au fisc;
- Il s'est fié au caractère luxueux des bureaux négligeant les états financiers de la compagnie;
- Il a recommandé les produits sans passer par son cabinet Dundee. Notons qu'il en a été de même chez *Regal Ltée*;
- Il est un représentant d'expérience et non pas un néophyte et avait débuté sa carrière comme représentant en valeurs de plein exercice;
- Il ne s'agit pas d'un acte isolé;
- Il savait que le placement était illégal ou a fait preuve d'aveuglement volontaire;

¹² Précitée note 1.

CD00-0753

PAGE : 12

- Il n'a aucunement vérifié s'il avait le droit de recommander ces produits.

[31] D'autre part, les facteurs atténuants sont, entre autres, l'absence de dossier disciplinaire antérieur, le fait qu'il ait reconnu sa faute et ait collaboré à l'enquête de l'AMF au sujet de *Triglobal* et ait plaidé coupable sur la présente plainte.

[32] Le comité est d'avis que l'ensemble des faits commandent une sanction de radiation pour atteindre l'effet dissuasif recherché et le fait que l'intimé avoue et collabore ne suffit pas pour l'en soustraire. Ses clients avaient mis leur confiance en lui et les infractions commises vont au cœur de la profession. Comme rapporté dans les décisions fournies par la plaignante et malheureusement constaté dans l'actualité, ces infractions sont devenues un fléau dans la profession et un message clair doit être fait aux représentants que ces infractions ne peuvent être tolérées. Les conséquences de toute cette affaire sur la vie de l'intimé et de sa famille et la situation financière difficile dans laquelle il se retrouve est certes malheureuse. Toutefois, elles ne sauraient non plus justifier de passer outre à la radiation temporaire de l'intimé et de n'ordonner que des amendes tel que proposé par son avocat.

[33] Le comité tient compte, dans une certaine mesure, du fait que l'intimé a déjà été empêché de pratiquer en raison de l'ordonnance d'interdiction d'opération rendue par le BRVDM, et des conséquences financières auxquelles il a dû et devra encore faire face.

[34] Ainsi, le comité ne donnera suite, qu'en partie, aux recommandations de la plaignante, estimant qu'une radiation temporaire de trois ans sur chacun des chefs à être purgée de façon concurrente est, en l'espèce, raisonnable, adéquate et non contraire à l'intérêt public.

CD00-0753

PAGE : 13

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des 13 chefs de la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable de chacun des 13 chefs de la plainte;

ET STATUANT SUR LA SANCTION

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière pour une durée de trois ans sur chacun des treize chefs de la plainte, à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la décision rendue, dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément aux dispositions de l'article 156 (5) du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

CD00-0753

PAGE : 14

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Felice Torre

M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Tan Pham

M. Tan Pham

Membre du comité de discipline

M^e Éric Cantin
BÉLANGER, LONGTIN, s.e.n.c.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Patrick Ouellet
WOODS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 1^{er} juin 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse Internet www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cochez le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cochez le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cochez le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancez la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dispense de l'application des articles 2.2, 3.2, 3.3, 4.3 et 5.2 du *Règlement 33-109*

- Investia Services financiers inc.
- Services financiers Dundee limitée

Une dispense a été accordée à Investia Services financiers inc. et Services financiers Dundee limitée des exigences suivantes du *Règlement 33-109* :

- l'obligation de remettre une demande d'inscription pour chaque personne physique inscrite en vertu de l'article 2.2;
- l'obligation de remettre le formulaire prévu à l'annexe 33-109A4 à l'égard de chaque personne physique autorisée en vertu de l'article 3.3;
- l'obligation de donner un avis de cessation de relation à l'égard de chaque personne physique inscrite en vertu de l'article 4.3;
- l'obligation de donner un avis de cessation de relation à l'égard de chaque personne physique autorisée en vertu de l'article 5.2;
- l'obligation d'aviser l'autorité en valeurs mobilières d'une modification touchant un établissement en vertu de l'article 3.2.

Cette dispense est accordée dans le cadre d'une fusion effective le 31 août 2009.

Dispense de posséder un établissement principal au Québec

- Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.
- Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée

Ces firmes ont été dispensées de posséder un établissement principal au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- limite l'exercice de son activité aux personnes visées à l'article 30 de *l'Instruction générale n° Q-9*;
- s'engage par écrit à se soumettre, sur demande, à une inspection de ses livres et registres par l'Autorité;
- présente à l'Autorité une fois par année et sur demande, une copie de chacun des contrats-types qu'il a conclus avec les différentes catégories de clients.

Le directeur se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification de *l'Instruction générale n° Q-9* par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

Dérogation à l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9*

- Maisonneuve, Virginie
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9* afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce également l'activité de représentant pour le compte du conseiller en valeurs Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.;
- le fait pour le représentant d'exercer cette autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts et n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce cette autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dérogation à l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9*

- Maisonneuve, Virginie
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9* afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce également l'activité de représentant pour le compte du conseiller en valeurs Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée;
- le fait pour le représentant d'exercer cette autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts et n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc. auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce cette autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dérogation à l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9

- Rigney, Barbara
Merrill Lynch, Pierce, Fenner Smith Inc.

Le surintendant de la distribution permet à cette personne de déroger aux dispositions de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9.

Dispense de résider au Québec

- Rigney, Barbara
Merrill Lynch, Pierce, Fenner Smith Inc.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

Le surintendant de la distribution se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification à l'Instruction générale n° Q-9 par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

Dispense de résider au Québec

- Maisonneuve, Virginie
- Sparks, Wesley
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant est inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Le chef de Service de l'encadrement des intermédiaires se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification à l'*Instruction générale n° Q-9* par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

Dispense de résider au Québec

- Davy, Robert
- Maisonneuve, Virginie
- Troiano, John
Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant est inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Le chef de Service de l'encadrement des intermédiaires se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification à l'*Instruction générale n° Q-9* par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

Dispense de résider au Québec

- Cook, Burke
- Grubbs, Christopher
Barclays Capital Canada inc.

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant est inscrit auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières dans des catégories autres que « Clientèle de détail ».

Dispense relative à la préparation professionnelle

- Bussière, Caroline
- Maheux, Genevière
Gestion placements Desjardins inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 48 de *l'Instruction générale n° Q-9* concernant la préparation professionnelle.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchage;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein

- Kassem, Tarek Kawika
- Moledo, Manuel Ferreira
TD Waterhouse Canada inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de *l'Instruction générale n° Q-9* afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

3.8.2 Exercice d'une autre activité**Autorisation d'agir à titre de responsable des titres dérivés**

- Bernard, Richard
Legg Mason Canada inc.

Une autorisation a été accordée à ce représentant afin d'agir à titre de responsable des titres dérivés.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) limitée

Approbation de la position importante de 100 % du capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Gestion de Placements Schroder (Amérique du Nord) limitée par Schroders PLC. Cette position s'effectue par l'entremise de Schroder Administration Limited et de Schroder Investment Management Limited.

Gestion de placements Schroder (Amérique du Nord) inc.

Approbation de la position importante de 100 % du capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Gestion de Placements Schroder (Amérique du Nord) inc. par Schroders PLC. Cette position s'effectue par l'entremise de Schroder International Holdings limited, Schroder Administration limited et de Schroder US Holdings inc.

Groupe Financier R.N. Croft

Approbation de la position importante de 100 % du capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Groupe Financier R.N. Croft par Richard Croft.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Avis relatif à la modification de formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité des marchés financiers
(article 422 de la Loi sur les assurances)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié un avis à la section 5.1 du bulletin du 26 juin 2009 (Vol. 6, no 25) annonçant la prise d'effet au 1^{er} février 2010 de modifications à certains formulaires d'assurance automobile ainsi que la création de deux nouveaux formulaires.

À la suite de la publication de cet avis, l'Autorité a décidé d'apporter quelques modifications aux formulaires F.A.Q. No. 43 (A à F) – *Modification à l'indemnisation* et F.A.Q. No. 4-43 (A à F) – *Modification à l'indemnisation*, plus précisément à :

- l'Option 43A – Perte partielle – Pièces neuves, au troisième paragraphe, quant à l'établissement de l'indemnité à laquelle est tenu l'assureur;
- l'Option 4-43A – Perte partielle – Pièces neuves, au troisième paragraphe, quant à l'établissement de l'indemnité à laquelle est tenu l'assureur.

De plus, la version anglaise du F.A.Q. No. 6-94 – *Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats* est maintenant disponible sur le site Internet de l'Autorité.

Notons que la prise d'effet de ces formulaires demeure le 1^{er} février 2010.

Vous pourrez trouver les formulaires d'assurance automobile au www.lautorite.qc.ca, dans la section « Vous êtes : un intervenant du secteur financier – Assureurs », sous « Assurance automobile » et sous « Formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité ».

Le 11 septembre 2009.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

Modification aux guides et formulaires disponibles aux intervenants du secteur financier à la suite de l'adoption du Règlement d'application de la Loi sur les assurances

À la suite de l'adoption du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les assurances (le « Règlement ») le 12 août dernier, les guides et les formulaires disponibles sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour les intervenants dans le secteur financier seront tous mis à jour au plus tard le 25 septembre 2009.

À cet effet, les formulaires actuellement disponibles sur le site Web de l'Autorité seront acceptés pendant la période du 10 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclusivement dans la mesure où tous les documents et renseignements exigés par le nouveau Règlement sont fournis à l'Autorité. De plus, veuillez prendre note que ces formulaires ne seront acceptés par l'Autorité que s'ils sont accompagnés des droits exigibles sous le nouveau Règlement. L'article 88 du Règlement prévoit spécifiquement les nouveaux droits exigibles à compter du 10 septembre 2009.

Le texte du Règlement a été publié au Bulletin de l'Autorité du 4 septembre 2009 (Vol. 6, no 35, p. 158).

Le texte du Règlement est aussi disponible sur le site Web de l'Autorité, dans la section Lois et règlements - Assurances et institutions de dépôt, et accessible par le lien suivant : <http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/assur-inst-depot/090910-rala-d887-2009-fr.pdf>.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Juneau, Analyste
Direction du contrôle du droit d'exercice
Autorité des marchés financiers
tél.: 418.525.0337, poste 4576
numéro sans frais : 1.877.525.0337
michel.juneau@lautorite.qc.ca

Le 11 septembre 2009.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL		Date		
DE	À	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Laval	Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval	2009	09	01
Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi	Caisse Desjardins de Chicoutimi	2009	09	01
Caisse populaire Desjardins de Chibougamau	Caisse Desjardins de Chibougamau	2009	09	01
Caisse d'économie Desjardins des Pompiers, des Cols bleus et des Cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny)	Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny)	2009	09	01

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 52-325 du personnel des ACVM Examen de la conformité des attestations

Objet

Le présent avis décrit brièvement les résultats d'un examen récemment effectué par le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « personnel » ou « nous ») en ce qui a trait à la conformité aux dispositions du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « règlement sur l'attestation » ou le « Règlement 52-109 »).

Le Règlement 52-109 est entré en vigueur le 15 décembre 2008, date à laquelle l'ancien *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (l'« ancien règlement ») a été abrogé. Il a pour objet d'améliorer la qualité et la fiabilité des documents d'information annuels et intermédiaires des émetteurs assujettis, ce qui, à notre avis, contribuera à préserver et à renforcer la confiance des investisseurs dans l'intégrité de nos marchés des capitaux. Prière de se reporter à l'Annexe A du présent avis pour un résumé des modifications les plus importantes entre l'ancien règlement et le Règlement 52-109.

Résumé

Sur l'ensemble des émetteurs assujettis examinés, 38 % respectaient pour l'essentiel les obligations prévues par le Règlement 52-109, de sorte qu'il n'y avait aucune mesure à prendre. Toutefois, nous avons distingué un certain niveau de non-conformité chez les 62 % des émetteurs restants. Trente pour cent des émetteurs assujettis examinés ont déposé des documents comportant de telles lacunes que nous leur avons demandé de déposer de nouveau leur rapport de gestion annuel ou leurs attestations, voire les deux. Nous avons demandé à 32 % des émetteurs assujettis examinés d'apporter des modifications prospectives lors du dépôt de documents ultérieurs. Le personnel s'attend à ce que les émetteurs respectent mieux le Règlement 52-109 à mesure qu'ils se familiariseront avec les obligations qu'il prévoit. Dans l'intervalle, nous continuerons à surveiller de près la conformité à ces obligations.

Programme d'examen

Nous avons constitué un échantillon de 198 émetteurs non émergents et de 53 émetteurs émergents dont l'exercice se terminait le 31 décembre 2008.

Notre examen a porté sur les questions suivantes :

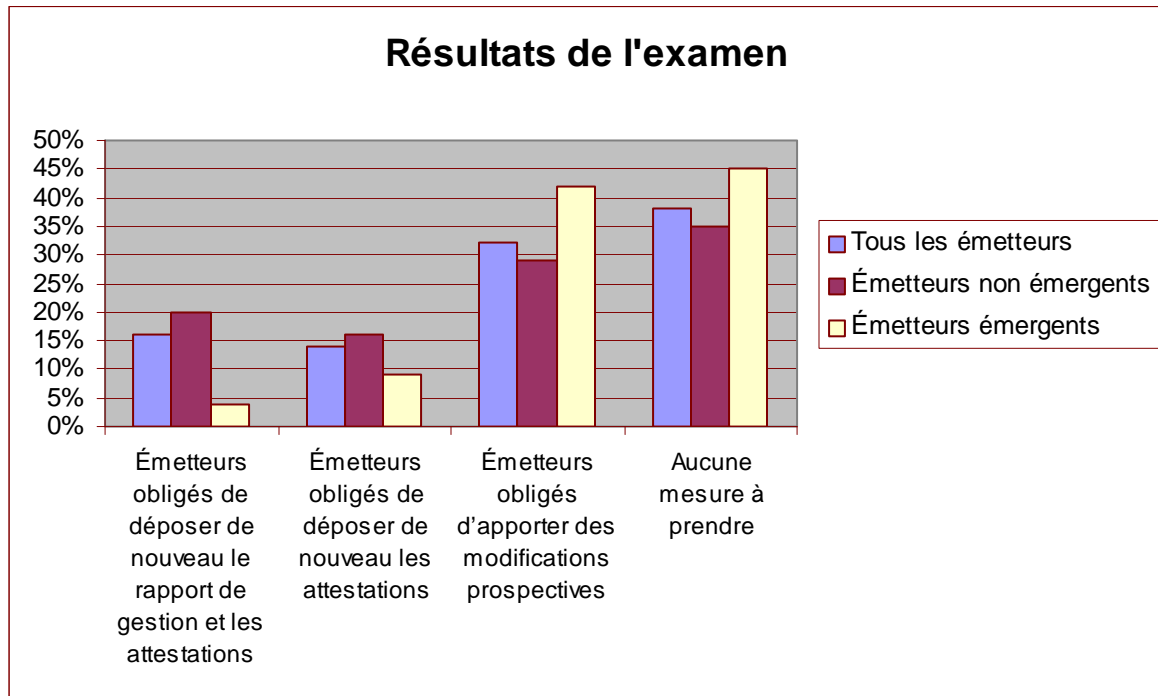
- Les dirigeants signataires et l'émetteur ont-ils utilisé l'attestation correspondant à leur situation?
- Le rapport de gestion annuel de l'émetteur comprenait-il l'information correspondant aux déclarations contenues dans les attestations?
- L'information contenue dans le rapport de gestion concordait-elle avec les indications données dans l'Instruction générale relative au Règlement 52-109 (l'« Instruction générale 52-109 »)?
- Les attestations annuelles étaient-elles datées et ont-elles déposées à la bonne date?
- L'émetteur qui a déposé de nouveau ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel ou sa notice annuelle a-t-il également déposé une attestation en la forme prévue à

l'Annexe 52-109A1N, Attestation des documents annuels déposés de nouveau (l'« Annexe 52-101A1N »)?

- Les attestations annuelles déposées contenaient-elles le libellé exact prévu par l'annexe pertinente sans aucune modification?

Résultats de l'examen

Le tableau qui suit résume les résultats de l'examen. Certains émetteurs ne se sont pas conformés à plusieurs dispositions du règlement sur l'attestation.



Nous avons indiqué le niveau de non-conformité dans trois catégories (nouveau dépôt du rapport de gestion et des attestations, nouveau dépôt des attestations et modifications prospectives) en fonction de la nature et de la gravité des lacunes relevées.

Trente pour cent des émetteurs assujettis examinés ont déposé des documents comportant de telles lacunes que nous leur avons demandé de déposer de nouveau leur rapport de gestion annuel ou leurs attestations, voire les deux. Tel était le cas de 36 % des émetteurs non émergents et de 13 % des émetteurs émergents. La majorité des nouveaux dépôts ont découlé de ce qui suit :

- les conclusions au sujet de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) figurant dans le rapport de gestion annuel;
- les modifications importantes apportées au libellé prévu par les attestations.

Trente-deux pour cent des émetteurs assujettis examinés ont eu à apporter des modifications prospectives pour se conformer aux dispositions du règlement sur l'attestation sur un point ou un autre des documents déposés ultérieurement. Nombre de ces engagements se rapportaient à ce qui suit :

- des modifications du libellé prévu par l'attestation;

- l'emploi de dates erronées.

Les résultats de l'examen sont exposés en détail ci-dessous. Nous encourageons les dirigeants signataires et les émetteurs à s'appuyer sur le présent avis et à étudier minutieusement le règlement sur l'attestation ainsi que l'Instruction générale 52-109 afin de se conformer pleinement aux obligations d'attestation.

A – Nouveau dépôt du rapport de gestion et des attestations

À la suite de notre examen, nous avons recommandé que 20 % des émetteurs non émergents et 4 % des émetteurs émergents examinés déposent de nouveau leur rapport de gestion et leurs attestations en raison des lacunes suivantes.

Les émetteurs n'ont pas pleinement communiqué leurs conclusions au sujet de l'efficacité des CPCI et du CIIF dans leur rapport de gestion

Conformément aux déclarations prévues au sous-paragraphe *a* et à la disposition *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 6 de l'Annexe 52-109A1, *Attestation des documents annuels – Attestation complète* (l'« Annexe 52-109A1 »), le rapport de gestion annuel doit présenter les conclusions des dirigeants signataires au sujet de l'efficacité des CPCI et du CIIF de l'émetteur.

Onze pour cent des émetteurs non émergents n'ont pas présenté dans leur rapport de gestion annuel les conclusions des dirigeants signataires au sujet de l'efficacité des CPCI ou du CIIF. Quatre pour cent des émetteurs émergents examinés qui ont choisi de déposer une attestation établie conformément à l'Annexe 52-109A1 n'ont pas non plus présenté ces conclusions. Ces chiffres comprennent les émetteurs qui n'ont pas présenté de conclusions sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement des CPCI ou du CIIF. Des indications sur l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement des CPCI et du CIIF sont données à la partie 7 de l'Instruction générale 52-109.

Les émetteurs ont assorti de réserves leurs conclusions sur l'efficacité des CPCI ou du CIIF

Comme l'indiquent les articles 9.5 et 10.1 de l'Instruction générale 52-109, les dirigeants signataires ne peuvent assortir leur appréciation d'une réserve en déclarant que les CPCI et le CIIF de l'émetteur sont efficaces sous certaines réserves ou à certaines exceptions, sauf si la réserve concerne une limitation de l'étendue de la conception expressément autorisée à l'article 3.3 du règlement sur l'attestation.

Onze pour cent des émetteurs non émergents examinés ont assorti de réserves leurs conclusions au sujet de l'efficacité des CPCI et du CIIF. Même si certains de ces émetteurs ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces, ils ont également communiqué l'existence d'une « faiblesse », d'un « défi dans la conception » ou d'une « déficience » (collectivement, une limitation), par exemple l'absence de séparation des fonctions ou l'absence de personnel comptable compétent dans des domaines techniquement complexes. Ce type de communication peut engendrer de la confusion chez les lecteurs du rapport de gestion annuel puisqu'il est difficile de savoir si la description concerne une faiblesse importante du CIIF ou une faiblesse significative des CPCI.

Les émetteurs qui choisissent de présenter dans leur rapport de gestion annuel une limitation qui ne constitue pas une faiblesse importante de leur CIIF ni une faiblesse significative des CPCI devraient éviter toute ambiguïté au sujet de la nature de la limitation. Le rapport de gestion devrait clairement préciser si la limitation constitue une faiblesse importante du CIIF ou une faiblesse significative des CPCI. Des indications sur l'appréciation de la significativité des déficiences du CIIF sont données à la partie 9 de l'Instruction générale 52-109.

Certains émetteurs ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces parce qu'ils disposaient de procédures pour traiter la limitation. Dans certains cas, l'information fournie par l'émetteur ne précisait

pas s'il existait, après la mise en œuvre des procédures, une faiblesse importante du CIIF ou une faiblesse significative des CPCI. Un lecteur pourrait en déduire que, même s'il existait une faiblesse importante du CIIF ou une faiblesse significative des CPCI, elle avait été réglée à la date de communication de l'information en raison de la mise en œuvre des procédures. Or, si les déficiences du contrôle avaient été réglées, la limitation n'existerait pas à la date de la communication de l'information financière.

Plusieurs émetteurs ont confondu les notions de « procédures d'atténuation » et de « contrôles compensatoires ». Ainsi qu'il est précisé au paragraphe 3 de l'article 9.1 de l'Instruction générale 52-109, une procédure d'atténuation peut aider à réduire mais n'élimine pas le risque lié à l'information financière que la composante déficiente du CIIF ne traite pas. Les dirigeants signataires et les émetteurs ne devraient pas laisser entendre qu'une procédure d'atténuation élimine une faiblesse importante ni conclure à l'efficacité du CIIF et des CPCI. Contrairement à une procédure d'atténuation, un contrôle compensatoire règle la faiblesse importante et permet aux dirigeants signataires de conclure à l'efficacité du CIIF et des CPCI. Dans le cas d'un contrôle compensatoire, la faiblesse importante du CIIF ou la faiblesse significative des CPCI est réglée et il n'existe aucune obligation connexe de communication d'information.

Ainsi qu'il est précisé à l'article 6.11 de l'Instruction générale 52-109, l'absence de séparation des fonctions constitue un important défi à relever dans la conception du CIIF. L'émetteur peut le relever en assurant une participation supplémentaire de son comité de vérification ou de son conseil d'administration, laquelle pourrait constituer soit une procédure d'atténuation, soit un contrôle compensatoire, selon la nature des procédures suivies par les administrateurs, le volume des opérations et la complexité des activités. Le personnel estime que le seuil à franchir est élevé pour que la participation supplémentaire du comité de vérification ou du conseil d'administration constitue un contrôle compensatoire plutôt qu'une procédure d'atténuation. Si l'émetteur n'a mis en œuvre qu'une procédure d'atténuation, il devrait déclarer l'absence de séparation des fonctions comme faiblesse importante et conclure que le CIIF n'est pas efficace. En outre, l'article 10.3 de l'Instruction générale 52-109 précise qu'une faiblesse importante dans le CIIF de l'émetteur représente presque toujours une faiblesse significative des CPCI.

Les émetteurs ont limité la portée de la conception des CPCI et du CIIF

Conformément au paragraphe *b* de l'article 3.3 du Règlement 52-109, l'émetteur qui limite l'étendue de la conception des CPCI ou du CIIF en excluant les contrôles, politiques et procédures de toute entité consolidée par intégration proportionnelle, entité à détenteurs de droits variables ou entreprise acquise au plus tôt 365 jours avant la date de clôture de la période comptable visée par les attestations doit indiquer la limitation dans son rapport de gestion et fournir l'information financière sommaire concernant ces entités. Des indications sur la présentation d'information financière sommaire utile sont données aux articles 13.3 et 14.2 de l'Instruction générale 52-109.

Deux pour cent des émetteurs non émergents examinés qui ont limité l'étendue ont omis de présenter l'information financière sommaire dans leur rapport de gestion. En outre, un émetteur non émergent n'a pas indiqué dans son rapport de gestion qu'il avait limité l'étendue de sa conception des CPCI et du CIIF.

B – Nouveau dépôt des attestations

Le personnel a recommandé que 16 % des émetteurs non émergents et 9 % des émetteurs émergents examinés déposent de nouveau leurs attestations en raison des lacunes suivantes.

Modifications importantes du libellé prévu aux annexes

Conformément aux articles 4.1 et 5.1 du Règlement 52-109, les émetteurs sont tenus de déposer les attestations annuelles et intermédiaires libellées exactement en la forme prévue, ce qui comprend le numéro et le titre de l'annexe pertinente.

Six pour cent des émetteurs non émergents examinés ont apporté des modifications importantes au libellé.

Les modifications les plus courantes étaient les suivantes :

- omission de paragraphes;
- suppression du paragraphe 5.2 sur la faiblesse importante du CIIF liée à la conception, du paragraphe 5.3 sur la limitation de l'étendue de la conception et de la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 6 sur la faiblesse importante liée au fonctionnement du CIIF lorsqu'ils étaient sans objet;
- communication de modifications du CIIF pour une période plus courte que la période intermédiaire de l'émetteur par l'insertion d'une date erronée au paragraphe 7;
- ajout de texte.

Aucune faiblesse importante ni limitation de l'étendue

Conformément aux instructions contenues dans l'annexe pertinente, les dirigeants signataires et l'émetteur ne doivent insérer le paragraphe 5.2, la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 6 et le paragraphe 5.3 dans les attestations que s'ils s'appliquent. S'ils sont sans objet, ils doivent indiquer « S.O. ».

Onze pour cent des émetteurs non émergents examinés ont commis l'une des erreurs suivantes :

- en incluant le paragraphe 5.2 ou la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 6 dans leurs attestations, ils ont fait état de l'existence d'une faiblesse importante liée au CIIF alors qu'il n'en existait pas;
- en incluant le paragraphe 5.3 dans leurs attestations, ils ont fait état d'une limitation de l'étendue de la conception des CPCI et du CIIF alors qu'aucune limitation de l'étendue n'était nécessaire.

États financiers, rapport de gestion ou notice annuelle déposés de nouveau

Conformément à la partie 6 du Règlement 51-109, l'émetteur qui dépose de nouveau ses états financiers, son rapport de gestion ou sa notice annuelle doit déposer des attestations distinctes pour la période en la forme prévue à l'Annexe 52-109A1N pour ce qui est des documents annuels ou à l'Annexe 52-109A2N, *Attestation des documents intermédiaires déposés de nouveau* pour ce qui est des documents intermédiaires.

Deux pour cent des émetteurs non émergents examinés n'ont pas déposé de nouveau les attestations lorsqu'ils ont déposé des états financiers ou un rapport de gestion modifiés.

Notice annuelle déposée ultérieurement

Conformément au paragraphe 2 de l'article 4.1 du Règlement 52-109, l'émetteur assujéti doit déposer ses attestations à la date à laquelle il dépose le dernier des documents suivants : soit sa notice annuelle (s'il est tenu d'en déposer une), soit ses états financiers annuels et son rapport de gestion

annuel. L'émetteur non émergent qui choisit de déposer des attestations annuelles à la date du dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel doit les déposer de nouveau si la notice annuelle est déposée ultérieurement.

En outre, l'émetteur émergent qui dépose volontairement une notice annuelle pour un exercice après avoir déposé ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles pour l'exercice doit déposer des attestations annuelles distinctes à la date du dépôt de sa notice annuelle (*Annexe 52-109A1, Notice annuelle – Attestation des documents annuels en raison du dépôt volontaire d'une notice annuelle*). Cette obligation est prévue au paragraphe 3 de l'article 4.1 du Règlement 52-109.

Deux pour cent des émetteurs non émergents et 4 % des émetteurs émergents examinés n'ont pas déposé de nouveau les attestations au moment du dépôt d'une notice annuelle suivant le dépôt de leurs états financiers et de leur rapport de gestion.

Avis au lecteur

L'avis au lecteur fait partie intégrante de l'attestation prévue à l'*Annexe 52-109AE1, Attestation des documents annuels – Attestation de base pour émetteur émergent* (l'« Annexe 52-109AE1 »). Il précise la responsabilité des dirigeants signataires et indique que les limites inhérentes à la capacité des dirigeants signataires d'un émetteur émergent de concevoir et de mettre en œuvre de façon rentable des CPCI et un CIIF peuvent donner lieu à d'autres risques concernant la qualité, la fiabilité, la transparence et les délais de publication des documents annuels et intermédiaires et des autres rapports fournis en vertu de la législation en valeurs mobilières.

Cinq pour cent des émetteurs émergents examinés n'ont pas inclus l'« Avis au lecteur » dans l'attestation prévue à l'*Annexe 52-109AE1*.

C – Modifications prospectives des attestations ou du rapport de gestion

Vingt-neuf pour cent des émetteurs non émergents et 42 % des émetteurs émergents ont été tenus d'apporter des modifications prospectives dans les domaines suivants.

- **Modifications du libellé prévu par les annexes.** Les dirigeants signataires et les émetteurs ont été avisés de ne pas apporter de modifications au libellé prévu même s'ils les jugeaient mineures. La plupart des dirigeants signataires et émetteurs concernés n'ont pas inclus le titre des paragraphes ni le titre ou le numéro de l'annexe. Certains des dirigeants signataires d'émetteurs non émergents ont supprimé la mention « le cas échéant » après les mots « la notice annuelle » au paragraphe 1 des attestations annuelles et certains émetteurs émergents ont supprimé la mention de « la notice annuelle » dans le même paragraphe. Aucun de ces changements n'est autorisé.
- **Date au paragraphe 7 des attestations.** Lorsque les dirigeants signataires attestent que l'émetteur a communiqué dans son rapport de gestion annuel toute modification apportée au CIIF de l'émetteur au cours de la période comptable, ils doivent insérer la date qui suit immédiatement la clôture de la période comptable pour laquelle l'émetteur a effectué son dernier dépôt de documents annuels ou intermédiaires, selon le cas. Cette date aurait généralement dû être le 1^{er} octobre 2008 pour les émetteurs dont la date de clôture de l'exercice est le 31 décembre 2008. Or nous avons constaté que de nombreux dirigeants signataires avaient inséré la date du 1^{er} janvier 2008.
- **Date de l'attestation.** Certains dirigeants signataires n'ont pas inscrit sur les attestations la même date que celle de leur dépôt. Conformément à l'article 7.1 du Règlement 52-109, les dirigeants signataires doivent faire porter à toute attestation déposée en vertu du Règlement 52-109 la date de son dépôt.

- **Date de dépôt des attestations.** Certains émetteurs n'ont pas déposé les attestations en même temps que le dernier des documents suivants à être déposé : leur notice annuelle ou les états financiers et le rapport de gestion. Les dirigeants signataires et les émetteurs ont été avisés que, conformément au paragraphe 2 des articles 4.1 et 5.1 du Règlement 52-109, ils sont tenus de déposer leurs attestations à la date à laquelle ils déposent le dernier des documents suivants : soit leur notice annuelle (s'ils sont tenus d'en déposer une), soit leurs états financiers annuels et leur rapport de gestion annuel. Les attestations intermédiaires doivent être déposées à la même date que les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire.

- **Communication d'information par les émetteurs émergents.** Certains émetteurs émergents ont traité des CPCI ou du CIIF dans le rapport de gestion mais n'ont pas inclus le libellé de la mise en garde. Conformément à l'article 15.3 de l'Instruction générale 52-109, si un émetteur émergent et ses dirigeants signataires déposent une attestation établie conformément à l'Annexe 52-109AE1 ou à l'Annexe 52-109AE2, *Attestation des documents intermédiaires – Attestation de base pour émetteur émergent* et choisissent de présenter de l'information sur la conception ou le fonctionnement d'une ou de plusieurs composantes de leurs CPCI ou de leur CIIF dans leur rapport de gestion ou dans d'autres documents à déposer, ils devraient également déclarer dans le document :

a) le fait que l'émetteur émergent n'a pas l'obligation d'attester la conception et l'évaluation de ses CPCI et de son CIIF et n'a pas effectué l'évaluation;

b) le fait que les limites inhérentes à la capacité des dirigeants signataires de concevoir et de mettre en œuvre de façon rentable des CPCI et un CIIF peuvent donner lieu à d'autres risques concernant la qualité, la fiabilité, la transparence et les délais de publication des documents annuels et intermédiaires et des autres documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières.

D – Aucune mesure à prendre

Aucune mesure n'a été prise à l'égard de 35 % des émetteurs non émergents et de 45 % des émetteurs émergents examinés. Dans ces cas, soit l'émetteur s'est conformé en tout point au règlement sur l'attestation, soit le niveau de non-conformité était négligeable.

Prochaines étapes

Nous continuerons à surveiller la conformité au règlement sur l'attestation dans le cadre de nos examens de la conformité permanents et de notre programme d'examen de l'information continue. Nous prendrons des mesures lorsque nous relèverons des lacunes.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

<p>Nicole Parent Analyste Service de l'information continue Autorité des marchés financiers 514-395-0337, poste 4455 Sans frais : 877-525-0337 nicole.parent@lautorite.qc.ca</p> <p>Normand Lacasse Analyste Service de l'information continue Autorité des marchés financiers 514-395-0337, poste 4418 Sans frais : 877-525-0337 normand.lacasse@lautorite.qc.ca</p>	<p>Patricia van de Sande Senior Securities Analyst Alberta Securities Commission 403-355-4474 patricia.vandesande@asc.ca</p>
<p>Betty Adema Securities Analyst, Corporate Disclosure British Columbia Securities Commission 604-899-6729 Sans frais : 800-373-6393 badema@bcsc.bc.ca</p> <p>Sabina Chow Senior Securities Analyst, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604-899-6797 Sans frais : 800-373-6393 schow@bcsc.bc.ca</p> <p>Anita Cyr Senior Securities Analyst, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604-899-6579 Sans frais : 800-373-6393 acyr@bcsc.bc.ca</p>	<p>Sandra Heldman Senior Accountant, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416-593-2355 sheldman@osc.gov.on.ca</p> <p>Shaifali Joshi Accountant, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416-595-8904 sjoshi@osc.gov.on.ca</p>
<p>Tony Herdzik Senior Securities Analyst, Corporate Finance Saskatchewan Financial Services Commission 306-787-5849 tony.herdzik@gov.sk.ca</p>	<p>Kevin Redden Securities Analyst, Corporate Finance Nova Scotia Securities Commission 902-424-5343 reddenkg@gov.ns.ca</p> <p>Junjie Jiang Securities Analyst, Corporate Finance Nova Scotia Securities Commission 902-424-7059 jiangji@gov.ns.ca</p>

<p>Bob Bouchard Director, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières du Manitoba 204-945-2555 bob.bouchard@gov.mb.ca</p> <p>Patrick Weeks Analyst, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières du Manitoba 204-945-3326 patrick.weeks@gov.mb.ca</p>	<p>Jeff Harriman Securities Analyst Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 506-643-7856 jeff.harriman@nbsc-cvmnb.ca</p>
---	--

Le 11 septembre 2009

Annexe A Règlement sur l'attestation

Le 15 décembre 2008, le règlement sur l'attestation est entré en vigueur et l'ancien règlement a été abrogé. Les modifications les plus importantes qui sont mises en œuvre par le Règlement 52-109 sont énoncées ci-dessous.

Émetteurs non émergents

Attestation annuelle complète

Une déclaration a été ajoutée à cette attestation précisant que les dirigeants signataires ont évalué ou fait évaluer sous leur supervision l'efficacité du CIIF de l'émetteur à la clôture de l'exercice et que l'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel leurs conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à cette date en fonction de leur évaluation.

Conception des CPCI et du CIIF

Les émetteurs non émergents :

- sont tenus d'utiliser un cadre de contrôle pour la conception du CIIF;
- peuvent limiter l'étendue de leur conception des CPCI et du CIIF en excluant les contrôles, politiques et procédures de toute entité consolidée par intégration proportionnelle ou entité à détenteurs de droits variables dans lesquelles l'émetteur possède une participation ou de toute entreprise que l'émetteur a acquise au plus tôt 365 jours avant la date de clôture de la période comptable visée par l'attestation;
- doivent présenter dans leur rapport de gestion toute limitation de l'étendue de la conception des CPCI et du CIIF ainsi que l'information financière sommaire concernant l'entité consolidée par intégration proportionnelle, l'entité à détenteurs de droits variables ou l'entreprise acquise qui a été consolidée par intégration proportionnelle ou consolidée dans leurs états financiers.

Faiblesse importante liée à la conception ou au fonctionnement du CIIF

Si les dirigeants signataires d'un émetteur non émergent détectent une faiblesse importante liée à la conception ou au fonctionnement du CIIF à la fin de la période visée par les documents annuels ou intermédiaires, l'émetteur doit présenter dans son rapport de gestion annuel ou intermédiaire l'information suivante :

- une description de chaque faiblesse importante;
- l'incidence de la faiblesse importante sur son information financière et son CIIF;
- tout plan visant à corriger la faiblesse importante ou toute mesure prise à cette fin.

Émetteurs émergents

Attestation de base de l'émetteur émergent

Il existe une nouvelle attestation pour les émetteurs émergents qui ne comprend pas de déclarations se rapportant à l'établissement et au maintien des CPCI et du CIIF.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ARIAS, J. ALBERTO	EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090019909-1	2009-09-03	300,00 \$
ARMOYAN, GEORGE	FONDS DE REVENU SUPREMEX	20090019823-1	2009-09-03	5 000,00 \$
		20090019827-1	2009-09-03	3 000,00 \$
AWDE, JONATHAN CHARLES TIMOTHY	CORPORATION MINIERE NORTHERN STAR	20090019828-1	2009-09-03	500,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
		20090019830-1	2009-09-03	400,00 \$
		20090019831-1	2009-09-03	100,00 \$
BENVIE, ROBERT	SECTION ROUGE MEDIA INC.	20090019910-1	2009-09-03	5 000,00 \$
BRYCE, ROBERT	RESSOURCES ABITEX INC.	20090019857-1	2009-09-03	2 200,00 \$
BRYSON, GEORGE	CORPORATION URANIUM QUEST	20090019841-1	2009-09-03	2 100,00 \$
	RESSOURCES FREEWEST CANADA INC.	20090019858-1	2009-09-03	1 300,00 \$
COCHRANE, LANE	IPERCEPTIONS INC.	20090019904-1	2009-09-03	500,00 \$
COOL, KEVIN	CORPORATION BIG RED DIAMOND	20090019859-1	2009-09-03	200,00 \$
CRACOWER, BARRY	IPERCEPTIONS INC.	20090019905-1	2009-09-03	1 000,00 \$
DESBIENS, PIERRE-YVES	HORIZON SCIENCES & TECHNOLOGIES INC.	20090019860-1	2009-09-03	5 000,00 \$
DURST, GEORGE	INDUSTRIES RAYMOR INC.	20090019851-1	2009-09-03	1 400,00 \$
FONDS DE SOLIDARITE FTQ	ATRIUM INNOVATIONS INC.	20090019840-1	2009-09-03	600,00 \$
GAGNE, ANDRE	RESSOURCES ROBEX INC.	20090019838-1	2009-09-03	300,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
		20090019913-1	2009-09-03	100,00 \$
GAUTHIER, JACQUELIN	EXPLORATION NQ INC.	20090019839-1	2009-09-03	5 000,00 \$
GOSSELIN, REJEAN	MAYA OR & ARGENT INC.	20090019902-1	2009-09-03	700,00 \$
HART, JEFFREY	MAGASINS HART INC.	20090019852-1	2009-09-03	5 000,00 \$
KIS, DAPHNE	IPERCEPTIONS INC.	20090019906-1	2009-09-03	1 000,00 \$
KRUSHNISKY, ALAIN	RESSOURCES MAJESCOR INC.	20090019853-1	2009-09-03	400,00 \$
LACASSE, RICHARD-MARC	DITEM EXPLORATIONS INC.	20090019912-1	2009-09-03	10 000,00 \$
LAVIGUEUR, JEAN	IPERCEPTIONS INC.	20090019907-1	2009-09-03	1 000,00 \$
LEMIEUX, ANNIE	H2O INNOVATION INC.	20090019848-1	2009-09-03	5 000,00 \$
LEONARD, MICHEL	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	20090019861-1	2009-09-03	400,00 \$
LEVITT, JONATHAN	IPERCEPTIONS INC.	20090019908-1	2009-09-03	600,00 \$
LITTLE, JAMES	BANQUE ROYALE DU CANADA	20090019829-1	2009-09-03	5 000,00 \$
METRO INC.	METRO INC.	20090019816-1	2009-09-03	3 100,00 \$
PERLUS MACROCAP FUND	ROCTEST LTEE	20090019824-1	2009-09-03	800,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
RENAUD, PHILIP	EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090019903-1	2009-09-03	1 700,00 \$
		20090019911-1	2009-09-03	700,00 \$
RENAUD, RICHARD J.	ADALTIS INC.	20090019863-1	2009-09-03	2 000,00 \$
	RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	20090019862-1	2009-09-03	600,00 \$
RESSOURCES ANTORO INC.	CORPORATION BIG RED DIAMOND	20090019849-1	2009-09-03	100,00 \$
SAVOIE, PAUL-ANDRE	CORPORATION DATACOM WIRELESS	20090019864-1	2009-09-03	1 800,00 \$
SAVOIE, RAYMOND	DITEM EXPLORATIONS INC.	20090019865-1	2009-09-03	200,00 \$
	GASTEM INC.	20090019866-1	2009-09-03	100,00 \$
SILAS, RICHARD	CORPORATION MINIERE NORTHERN STAR	20090019867-1	2009-09-03	2 600,00 \$
TAGLIAMONTE, PETER WILSON	EXPLORATION SULLIDEN INC.	20090019832-1	2009-09-03	1 400,00 \$
TELLECHEA SALIDO, DANIEL	EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090019850-1	2009-09-03	5 000,00 \$
TROTTIER, JACQUES	STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	20090019868-1	2009-09-03	500,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Broadband Learning Corporation

Interdit à Broadband Learning Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0233

Groupe Biotanika Santé inc.

Interdit à Groupe Biotanika Santé inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0231

Specialty Foods Group Income Fund

Interdit à Specialty Foods Group Income Fund, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 27 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0232

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Royale du Canada	4 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fiducie de portefeuille nord-américaine	9 septembre 2009	Québec
Fonds de placement immobilier Cominar	8 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds de revenu et de croissance série Fondateur O'Leary	3 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Placements YPG Inc. (Les)	9 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brookfield Properties Corporation	4 septembre 2009	Ontario
CFI Trust	4 septembre 2009	Ontario
Creststreet 2009 Limited Partnership	4 septembre 2009	Ontario
EnerVest FTS Limited Partnership 2009	9 septembre 2009	Alberta
Fiducie de titres de capital de financières nord-américaines	3 septembre 2009	Ontario
Investissements Renaissance ^{MC}	8 septembre 2009	Ontario

Fonds d'obligations de sociétés
Renaissance

Fonds d'obligations de sociétés à
rendement en capital Renaissance

Portefeuille équilibré de revenu Axiom

Portefeuille diversifié de revenu mensuel
Axiom

Portefeuille équilibré de croissance Axiom

Portefeuille de croissance à long terme
Axiom

Portefeuille canadien de croissance Axiom

Portefeuille mondial de croissance Axiom

Portefeuille de titres étrangers de
croissance Axiom

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille 100 % actions Axiom		
Jov Diversified Québec 2009 Flow-Through Limited Partnership	8 septembre 2009	Colombie-Britannique
Mavrix Explore 2009 – II FT Limited Partnership	3 septembre 2009	Ontario
Société Aurifère Barrick	9 septembre 2009	Ontario
Société en commandite Front Street 2009-II	2 septembre 2009	Ontario
Stone 2009 Flow-Through Limited Partnership	3 septembre 2009	Ontario
Supérieur Plus Corp.	4 septembre 2009	Alberta
Uranium Focused Energy Fund	9 septembre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Bell Canada	3 septembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse d'économie Desjardins de Sept-Iles	3 septembre 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins Strathcona	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins Allard-Saint-Paul	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Brossard	4 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Chomedey	9 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Dolbeau-Mistassini	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Pohénégamook	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Saint-Georges	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Tétreaultville	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Berges de Roussillon	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Monts et Rivières	3 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Grand-Coteau	2 septembre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire de Cabano	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire de Maskinongé (La)	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire de St-André (La)	4 septembre 2009	Québec
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (LA)	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Beauharnois	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Christ-Roi de Châteauguay	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Beaujeu-	4 septembre 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Hemmingford		
Caisse populaire Desjardins de Gatineau	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de l'Envolée	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Lac-Saint-Charles	9 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Matane	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Petit-Saguenay	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Pointe-Bleue	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit-Saint-Gilles	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille-Saint-Just-Saint-Magloire	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Catherine-de-Hatley	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe	3 septembre 2009	Québec
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Sept-Iles (LA)	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Témiscaming	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Vallée-Jonction	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Vimont-Auteuil	4 septembre 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse populaire Desjardins des Deux Rives	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Sept-Chutes	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Trois-Saumons	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-Vallées	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Fleurdélicé	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Nord du Lac-Abitibi	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Plateau des Appalaches	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Sault-au-Récollet	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Dusablé	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Immaculée-Conception	2 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Nicolas-Juchereau	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Pierre-Boucher	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Pierre-de-Saurel	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière	3 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Préfontaine-Hochelaga	8 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Sainte-	2 septembre 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Geneviève de Pierrefonds		
Caisse populaire Desjardins Ukrainienne de Montréal	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Vallée de la Matapédia	4 septembre 2009	Québec
Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux	2 septembre 2009	Québec
Crescent Point Energy Corp.	8 septembre 2009	Alberta
Dundee Corporation	9 septembre 2009	Ontario
Fonds de gestion commune de fiducies de revenu à impôt différé Mavrix	28 août 2009	Ontario
Rocky Mountain Dealerships Inc.	4 septembre 2009	Alberta
TELUS Corporation	8 septembre 2009	Colombie-Britannique
Thompson Creek Metals Company Inc.	9 septembre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Société Aurifère Barrick	9 septembre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

AXA S.A.

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de AXA S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur les parts (les « parts ») de :
 - i) AXA Shareplan Direct Global (le « compartiment classique principal »), un compartiment d'un FCPE permanent appelé Shareplan AXA Direct Global (le « Fonds ») qui est un *fonds commun de placement d'entreprise* ou un « FCPE », d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs;
 - ii) un FCPE temporaire nommé AXA Actions Relais Global 2009 (le « Fonds classique temporaire ») qui fusionnera avec le compartiment classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci-dessous), cette opération étant décrite comme étant la « fusion » au paragraphe 9(b) des déclarations (le terme « compartiment classique » utilisé aux présentes désigne, avant la fusion, le Fonds classique temporaire et, après la fusion, le compartiment classique principal);
 - iii) un compartiment du Fonds nommé AXA Plan Global 2009 (le « compartiment à effet de levier », et collectivement avec le compartiment classique principal et le Fonds classique temporaire, les « compartiments »);

effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci-dessous) des sociétés canadiennes membres du même groupe (tel que ce

terme est défini ci-dessous) résidant dans les territoires ainsi qu'en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador et qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (collectivement, les « participants canadiens »);

- b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - c) à l'émission de parts du compartiment classique principal aux porteurs de parts du compartiment à effet de levier au moment d'un transfert d'actifs du compartiment à effet de levier vers le compartiment classique principal à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci-dessous);
2. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
- a) aux opérations sur les parts du Fonds classique temporaire ou du compartiment classique principal effectuées dans le cadre du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens;
 - b) aux opérations sur les parts du compartiment à effet de levier effectuées dans le cadre du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario ou du Manitoba;
 - c) aux opérations sur les actions effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - d) à l'émission de parts du compartiment classique principal aux porteurs de parts du compartiment à effet de levier au moment d'un transfert des actifs du compartiment à effet de levier au compartiment classique principal à la fin de la période de blocage;
3. une dispense des exigences d'inscription à titre de conseiller et de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas au gérant des compartiments, AXA Investment Managers Paris (la « société de gestion »), dans la mesure où ses activités décrites aux paragraphes 13 et 14 des déclarations sont assujetties aux exigences d'inscription à titre de conseiller et de courtier de la législation (cette dispense étant désignée, collectivement avec la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, la « dispense relative au placement »);
4. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas à la première opération visée sur toute action acquise par des participants canadiens dans le cadre du programme d'actionnariat des employés (la « dispense relative à la première opération »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double),

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta; le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a actuellement pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou en vertu de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador. Le siège social du déposant est situé en France.
2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise des sociétés membres du même groupe suivantes : AXA Assurances Inc., AXA Canada inc., AXA Insurance (Canada) Ltd., AXA Pacific Insurance Company, AXA Assistance Canada Inc., AXA General Insurance et Anthony Insurance Inc. (collectivement, les « sociétés canadiennes membres du même groupe » et, avec le déposant ainsi que d'autres sociétés membres du même groupe que celui-ci, le « Groupe AXA »). Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, et n'a actuellement pas l'intention de devenir, un émetteur assujéti en vertu de la législation ou en vertu de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador. Le siège social du Groupe AXA au Canada est situé au Québec et la majorité des employés des sociétés canadiennes membres du même groupe sont employés au Québec.
3. À la date des présentes et après la prise d'effet du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne possèdent et ne posséderont pas véritablement (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par les compartiments pour le compte des participants canadiens) plus de 10 % des actions et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.
4. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des employés du Groupe AXA (le « programme d'actionnariat des employés »). Ce programme comporte deux options de souscription :
 - a) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds classique temporaire, qui fusionnera avec le compartiment classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (la « Formule classique »); et
 - b) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment à effet de levier (la « Formule à effet de levier »).
5. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du Groupe AXA pendant la période de réservation et/ou la période de révocation du programme d'actionnariat des employés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « employés »), ainsi que les personnes qui ont pris leur retraite d'une société canadienne membre du même groupe que Groupe AXA et qui continuent de détenir des parts dans des fonds de placement dans le cadre des programmes d'actionnariat des employés antérieurs du déposant (les « employés retraités » et, avec les employés, les « employés admissibles ») pourront participer au programme d'actionnariat des employés.
6. Les compartiments ont été élaborés en vue de la mise en place du programme d'actionnariat des employés. Aucun compartiment n'a l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador.

7. Le Fonds classique temporaire est un FCPE, et le compartiment classique principal et le compartiment à effet de levier sont des compartiments d'un FCPE, d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs. Les compartiments ont été inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») et approuvés par celle-ci. Seuls les employés admissibles pourront détenir les parts des compartiments.
8. Toutes les parts acquises par des participants canadiens sous la Formule classique ou la Formule à effet de levier seront assujetties à une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès, de l'invalidité ou de la cessation de l'emploi).
9. Aux termes de la Formule classique :
- a) Les participants canadiens souscriront à des parts dans le Fonds classique temporaire qui souscrira à des actions à même les cotisations des participants canadiens à un prix de souscription correspondant au prix calculé comme étant la moyenne arithmétique du cours de l'action (exprimé en euros) sur Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le déposant (le « prix de référence »), moins une décote de 20 %.
 - b) Au terme du programme d'actionnariat des employés, le Fonds classique temporaire sera fusionné avec le compartiment classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Les parts du Fonds classique temporaire détenues par les participants canadiens seront remplacées par des parts du compartiment classique principal, de façon proportionnelle, et les actions souscrites dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront détenues dans le compartiment classique principal (cette opération étant désignée la « fusion »).
 - c) Les dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment classique seront versés à ce dernier et seront utilisés afin d'acheter des actions supplémentaires. Afin de refléter ce réinvestissement, de nouvelles parts (ou fractions de parts) du compartiment classique seront émises aux participants.
 - d) À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage prévue par le droit français, un participant canadien peut :
 - i) demander de se faire racheter ses parts dans le compartiment classique en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes à ce moment;
 - ii) continuer à détenir des parts dans le compartiment classique et demander de se faire racheter celles-ci à une date ultérieure.
10. Aux termes de la Formule à effet de levier :
- a) Les participants canadiens souscriront à des parts dans le compartiment à effet de levier, et celui-ci souscrira par la suite à des actions à même la cotisation de l'employé (tel que ce terme est défini ci-dessous) et d'un financement rendu disponible par Société Générale (la « banque »), une banque régie par les lois de la France.
 - b) Les participants canadiens souscriront à des actions à une décote de 20 % par rapport au prix de référence. Aux termes de la Formule à effet de levier, un participant canadien bénéficie en fait de la plus-value éventuelle, le cas échéant, résultant de l'augmentation de la valeur des actions souscrites pour le compte de ce participant canadien y compris à l'égard des actions financées par la cotisation de la banque (tel que ce terme est défini ci-dessous).

- c) La participation à la Formule à effet de levier représente une possibilité pour les employés admissibles d'obtenir des gains qui sont sensiblement supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus par l'entremise d'une participation à la Formule classique, grâce à la participation indirecte de l'employé admissible dans le mécanisme de financement qui implique un contrat de swap (le « contrat de swap ») conclu entre le compartiment à effet de levier et la banque. En termes économiques, le contrat de swap implique le partage de paiements suivant : pour chaque action pouvant être souscrite par l'entremise de la cotisation d'un employé admissible (exprimée en euros) (la « cotisation de l'employé ») aux termes de la Formule à effet de levier au prix de référence, déduction faite de la décote de 20 %, la banque prêtera (pour le compte du participant canadien) au compartiment à effet de levier un montant suffisant pour permettre au compartiment à effet de levier de souscrire (pour le compte du participant canadien) à neuf actions supplémentaires (la « cotisation de la banque ») au prix de référence, déduction faite de la décote de 20 %.
- d) En vertu du contrat de swap, à la fin de la période de blocage, le compartiment à effet de levier devra verser à la banque un montant correspondant à $A - [B + C]$, où :
- i) « A » est la valeur marchande de toutes les actions à la fin de la période de blocage qui sont détenues dans le compartiment à effet de levier (tel qu'établie conformément au contrat de swap);
 - ii) « B » est le montant global de toutes les cotisations d'employés;
 - iii) « C » est un montant (le « montant de l'augmentation ») correspondant à :
 - X) 0,69 multiplié par le prix de référence, puis divisé par la somme de
 - I) 0,25 multiplié par le cours moyen des actions établi à partir de lectures hebdomadaires prises au cours de la période de 12 mois commençant en décembre 2013 (c'est-à-dire un total de 52 lectures à la bourse) (le « cours moyen ») (si ce cours moyen est inférieur au prix de référence, ce dernier sera alors utilisé), et
 - II) 0,75 multiplié par le prix de référence,
 multipliée par
 - Y) la différence positive, s'il en est, entre
 - I) le cours moyen; et
 - II) le prix de référence
 et multiplié par
 - Z) le nombre d'actions détenues dans le compartiment à effet de levier.
- e) En plus de ce qui précède, si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment à effet de levier (c.-à-d., l'élément « A » de la formule ci-dessus) est inférieure à 100 % des cotisations des employés, la banque effectuera, aux termes d'une garantie contenue dans le contrat de swap, une cotisation au compartiment à effet de levier afin de combler le manque à gagner.
- f) À la fin de la période de blocage, un participant canadien pourra choisir de se faire racheter ses parts dans le compartiment à effet de levier en contrepartie d'un paiement en espèces ou en actions dont la valeur correspond à :

- i) la cotisation de l'employé du participant canadien;
 - ii) la partie du montant de l'augmentation revenant au participant canadien, s'il en est.
- g) Si un participant canadien ne demande pas de se faire racheter ses parts dans le compartiment à effet de levier à la fin de la période de blocage, son placement dans le compartiment à effet de levier sera transféré vers le compartiment classique principal suite à la décision du conseil de surveillance du Fonds (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Des nouvelles parts du compartiment classique principal seront émises aux participants canadiens applicables en considération de l'actif transféré au compartiment classique principal. Les participants canadiens auront le droit de demander de se faire racheter les nouvelles parts lorsqu'ils le désirent. Toutefois, à la suite d'un transfert au compartiment classique principal, la cotisation de l'employé et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap (ni par la garantie de la banque prévue dans celui-ci).
- h) À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un déblocage anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage, un participant canadien à la Formule à effet de levier sera en droit de recevoir, en vertu de la garantie prévue dans le contrat de swap, au moins 100 % de sa cotisation de l'employé.
- i) Un participant canadien à la Formule à effet de levier ne sera en aucun cas tenu responsable envers le compartiment à effet de levier, la banque ou le déposant à l'égard de tout montant excédant sa cotisation de l'employé aux termes de la Formule à effet de levier.
- j) Pendant la durée du contrat de swap, un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment à effet de levier sera remis par le compartiment à effet de levier à la banque à titre de contrepartie partielle pour les obligations assumées par la banque en vertu du contrat de swap.
- k) Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien à la Formule à effet de levier devrait être réputé avoir reçu tous les dividendes versés sur les actions financées soit par la cotisation de l'employé ou par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au compartiment à effet de levier, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes en vertu des modalités du contrat de swap.
- l) La déclaration des dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est strictement déterminée par le conseil d'administration du déposant et approuvée par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.
- m) Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à la Formule à effet de levier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou les sociétés canadiennes membres du même groupe indemniseront les participants canadiens à la Formule à effet de levier pour les coûts suivants : le coût de l'impôt associé au versement de dividendes excédant un montant donné d'euros par année civile par action pendant la période de blocage de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment à effet de levier pour son compte aux termes de la Formule à effet de levier.
- n) Au moment du règlement des obligations du compartiment à effet de levier en vertu du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap et dans la mesure où les montants reçus par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien en provenance de la banque

excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque en vertu du contrat de swap servira à réduire le montant de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé ou subi. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).

11. Aux termes du droit français, le Fonds classique temporaire est un FCPE, et le compartiment classique principal de même que le compartiment à effet de levier sont des compartiments d'un FCPE, lequel est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille de chaque compartiment sera composé presque exclusivement d'actions, bien que le portefeuille du compartiment à effet de levier comprendra également des droits et des obligations prévus au contrat de swap. Les compartiments pourraient également détenir des espèces ou quasi-espèces avant d'investir dans les actions ou afin de faciliter le rachat de parts.
12. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador.
13. Les activités de gestion du portefeuille de la société de gestion relatives au programme d'actionnariat des employés et aux compartiments sont limitées à la souscription d'actions auprès du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.
14. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques.
15. Le déposant, la société de gestion et les sociétés canadiennes membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de celles-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux participants canadiens à l'égard de leurs investissements dans les actions ou les parts.
16. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans les comptes respectifs des compartiments auprès de BNP Paribas Securities Services (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française.
17. En vertu du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste maintenue par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente d'actions et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux compartiments d'exercer les droits relatifs aux actions détenues dans leurs portefeuilles respectifs.
18. La participation au programme d'actionnariat des employés se fait sur une base volontaire et les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
19. Le montant total investi par un participant canadien dans le programme d'actionnariat des employés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour l'année civile 2009. Un employé retraité peut cotiser jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle brute de sa dernière année d'emploi. Aux

fins du calcul de ces limites, l'« investissement » maximal d'un participant canadien dans le compartiment à effet de levier comprendra la cotisation de la banque, s'il y a lieu.

20. Les actions sont principalement négociées sur le compartiment A de l'Euronext Paris. Les actions sont également négociées sur la New York Stock Exchange sous forme d'actions de dépositaire américain représentées par des certificats américains d'actions étrangères. Les actions ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et le déposant n'a aucune intention de les inscrire à une telle cote. Comme il n'existe aucun marché pour les actions au Canada (et un tel marché n'est pas susceptible de se développer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise de Euronext Paris, conformément aux règles et règlements de celle-ci.
21. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières qui est inscrit à titre de courtier en valeurs (le « courtier inscrit ») aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et du Manitoba afin qu'il conseille les participants canadiens qui résident en Ontario ou au Manitoba et qui démontrent de l'intérêt envers la Formule à effet de levier et afin qu'il détermine, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans la Formule à effet de levier convient à chacun de ces participants canadiens en fonction de sa situation financière particulière. Le courtier inscrit établira des comptes pour ces participants canadiens et recevra les premiers états de compte du compartiment à effet de levier pour le compte de ceux-ci. Les parts du compartiment à effet de levier seront émises par le compartiment à effet de levier aux participants canadiens résidant en Ontario ou au Manitoba uniquement par l'intermédiaire du courtier inscrit.
22. Les parts du compartiment à effet de levier seront attestées par des relevés de compte émis par ce dernier.
23. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais (selon leur préférence) qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis d'imposition contenant une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et du rachat de celles-ci à la fin de la période de blocage, un bulletin d'information approuvé par l'AMF de France décrivant les principales caractéristiques de chaque compartiment et un formulaire de réservation et de révocation. La trousse de renseignements destinée aux participants canadiens de la Formule à effet de levier comprendra tous les renseignements nécessaires d'ordre général relativement à la Formule à effet de levier et comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans les parts selon la Formule à effet de levier ainsi qu'un document de calcul de l'impôt ou un fichier électronique pouvant être utilisé par les participants canadiens qui illustrera les incidences fiscales fédérales canadiennes générales de la participation à la Formule à effet de levier.
24. S'ils le demandent, les participants canadiens peuvent recevoir des copies du rapport annuel du déposant tel qu'il figure sur le formulaire intitulé *Form 20-F* déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ou du Document de Référence français du déposant déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles des compartiments pertinents (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société par actions dans le contexte corporatif). Les participants canadiens auront également accès à des copies des documents d'information continue du déposant qui sont par ailleurs fournis à tous ses actionnaires.
25. Environ 2 335 employés résident au Canada, dont le plus grand nombre résident au Québec (environ 1 402), et le second plus grand nombre en Ontario (environ 469). Environ 34 employés retraités admissibles résident au Canada, 20 d'entre eux résidant au Québec et dix résidant en Ontario. Des employés admissibles résident également en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Au total, environ 2 369 employés admissibles résident au Canada, soit, dans l'ensemble, moins de 3 % du nombre d'employés admissibles du Groupe AXA.

26. Le déposant et les sociétés canadiennes membres du même groupe ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Canada. Au meilleur de la connaissance du déposant, la société de gestion ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières du Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement à la condition que :

1. les exigences de prospectus de la législation s'appliqueront à la première opération visée sur les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci-dessous ne soient réunies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) soit n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
 - b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
 - c) l'opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
2. au Québec, les frais requis soient payés conformément à l'article 271.6(1.1) du Règlement sur les valeurs mobilières (Québec).

Les décideurs accordent également, en vertu de la législation, la dispense relative à la première opération pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes 1 a), b) et c) de la présente décision accordant la dispense relative au placement soient remplies.

Fait à Montréal, le 25 août 2009.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Claude Lessard
Chef du service de l'encadrement des
intermédiaires

Décision n°: 2009-FS-0584

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Minière Northern Star	2009-08-29	débeture convertible	8 000 000 \$	0	1	2.3
Custom House Ltd.	2009-08-26	4 contrats à terme	5 609 \$	1	1	2.3
Eloda Corporation	2009-08-18	1 billet	49 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Exploration Lounor inc.	2009-08-21	1 875 000 actions ordinaires accréditives, 333 335 actions ordinaires et 2 208 335 bons de souscription	265 000 \$	22	1	2.3
Exploration Puma Inc.	2009-08-14	300 unités	300 000 \$	36	0	2.3 / 2.24
Galore Resources Inc.	2009-08-24	2 654 412 unités	451 250 \$	3	19	2.3
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-08-17 au 2009-08-21	billets	1 877 133 \$	1	4	2.10
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-08-24 au 2009-08-28	billets	1 905 443 \$	1	4	2.10
GFK Resources Inc.	2009-08-20	2 100 165 unités	252 020 \$	10	24	2.3 / 2.5
Ressources Threegold Inc. (Les)	2009-07-14	150 unités	150 000 \$	15	0	2.3 / 2.5
Ressources Threegold Inc. (Les)	2009-08-24	126 unités	126 000 \$	14	0	2.3 / 2.5
Tech Link International Entertainment Limited	2009-08-25 et 2009-08-26	45 000 unités	45 000 \$	1	1	2.3 / 2.5
Walton AZ Sawtooth Investment Corporation	2009-08-25	38 308 actions ordinaires catégorie B	383 080 \$	1	19	2.3 / 2.9
Walton TX Cornerstone Investment Corporation	2009-08-28	29 259 actions ordinaires catégorie B	292 590 \$	2	12	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Uranium Focused Energy Fund

Vu la demande présentée par Uranium Focused Energy Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 août 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 2 septembre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne, pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 2 septembre 2009.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0634

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ARBOR MEMORIAL SERVICES INC.	2009-07-26
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2009-07-31
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2009-07-31
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2009-07-31
CATEGORIE FONDS DE REVENU CGF (#28502)	2009-06-30
CATEGORIE FONDS DE VALEUR CGF (#28502)	2009-06-30
CATEGORIE MARCHE MONETAIRE CGF (#28502)	2009-06-30
CATEGORIE RESSOURCES CANADIENNES CGF (#28502)	2009-06-30
CATEGORIE REVENU FIXE CGF (#28502)	2009-06-30
COASTAL CONTACTS INC.	2009-07-31
COM DEV INTERNATIONAL LTD.	2009-07-31
COPPER MESA MINING CORPORATION	2009-06-30
CORPORATION FONDS ALPHA	2009-06-30
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	2009-07-31
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2009-07-31
FONDS D' ACTIONS GLOBALES JARISLOWSKY FRASER (#14295)	2009-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES JARISLOWSKY (#14295)	2009-06-30
FONDS D' ACTIONS SPECIALES JARISLOWSKY (#14295)	2009-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE AMERICAIN JARISLOWSKY FRASER (#14295)	2009-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE JARISLOWSKY FRASER (#14295)	2009-06-30
FONDS HORIZONS ALPHAPRO GARTMAN	2009-06-30
FUELCELL ENERGY, INC.	2009-07-31
GENDIS INC.	2009-07-31
GROUPE ADF INC.	2009-07-31
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2009-08-02
MAJOR DRILLING GROUP INTERNATIONAL INC.	2009-07-31
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2009-06-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2009-07-31
TRANSAT A.T. INC.	2009-07-31
WI-LAN INC.	2009-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	2009-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	2009-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
EXPLORATION AMEX INC.	
INTELGENX TECHNOLOGIES CORP.	
RUSORO MINING LTD.	
SECTION ROUGE MEDIA INC.	

SILVERCORP METALS INC.

5N PLUS INC.

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié
NATURE DE L'OPÉRATION	
Généralités	
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 :	Dividende en actions
36 :	Conversion ou échange
37 :	Division ou regroupement d'actions
38 :	Rachat – annulation
40 :	Vente à découvert
45 :	Contrepartie d'un bien
46 :	Contrepartie de services
47 :	Acquisition ou aliénation par don
48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
Dérivés émis par l'émetteur	
50 :	Attribution d'options
51 :	Levée d'options
52 :	Expiration d'options
53 :	Attribution de bons de souscription
54 :	Exercice de bons de souscription
55 :	Expiration de bons de souscription
56 :	Attribution de droits de souscription
57 :	Exercice de droits de souscription
58 :	Expiration de droits de souscription
59 :	Exercice au comptant
Dérivés émis par un tiers	
70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
Divers	
90 :	Changements relatifs à la propriété
97 :	Autres
99 :	Correction d'information
NATURE DE L'EMPRISE	
D :	Propriété directe
I :	Propriété indirecte
C :	Contrôle
AUTRES MENTIONS	
O :	Opération originale
M :	Première modification
M' :	Deuxième modification
M'' :	Troisième modification, etc.
R :	Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeill, Tom	4, 5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	2.4000	1 026 054
<i>Options</i>									
Green, Jeffery Nelson	4		O	2009-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.3800	25 000
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.1200	18 913 480
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.1000	18 914 880
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.0100	18 919 180
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.0700	18 920 680
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.0700	18 922 880
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.1000	18 923 580
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.1800	18 915 480
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.1200	18 916 480
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.1000	18 925 680
Addax Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mirror Lake Oil and Gas Company Limited	3		O	2009-08-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	10 083 958	52.8000	162 868 286
Africo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COOK, JAMES MACFARLANE	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.8000	44 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8000	54 500
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gurandiano, Jay	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.6000	48 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6500	50 000
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.3300	0
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.0000	5 000*
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.0000	14 000*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.8800	4 000*
<i>Options</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.0000	320 000
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.0000	310 000
Porter, James	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	6.0000	200 000*
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Tourek, Timothy	7, 5		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	2 000	19.5500	
			M	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	2 000	11.5800	2 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.5500	0
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Tourek, Timothy	7, 5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	2 000	19.5500	
			M	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	19.5500	
			M'	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	11.5800	48 600
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ste-Marie, Benoit	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 000	0.0600	775 000*
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0690	15 475 591
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alexander, Richard M.	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.7100	43 899
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	16.6600	45 899
Cornhill, David Wallace	4, 5								
RSP	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	16.6800	90 770
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Amalgamated Income LP	1								
Amalgamated Income Limited Partnership	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9500	178 100
Anatolia Minerals Development Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dowling, Edward Camp	4, 5		O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.4000	
			M	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.2110USD	90 500
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chicoine, Blaine Morris	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(154 432)	0.8200	76 100
Arbor Memorial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A - Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0000	511 699
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	19.6500	513 099
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	19.7000	513 899
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.3700	540 461*
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.4000	790 461*
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3500	143 747*
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.4000	193 747*
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.4300	95 000*
Taylor, Brenlee	5		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 500	0.4000	58 411
Taylor, Gjoa	5		O	2009-09-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.4000	139 078
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3650	3 343 420
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.3850	3 413 420
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	145 000	0.4000	3 558 420
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.4450	3 593 920
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(39 400)	8.9500	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	9.0400	7 500
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Titley, Larry William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2800	61 728
<i>Options</i>									
Titley, Larry William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2800	625 000
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Heathcott, Linda A.	7, 6		O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.0900	12 900
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.2100	12 700
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.2000	12 400
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.1400	12 300
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.1000	11 800
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	41.0700	10 700
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.0600	10 600
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	41.0500	9 300
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	41.0200	8 700
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.0100	8 400
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	41.0000	7 000
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.9700	6 000
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	40.9500	4 900
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.9100	4 800
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	40.9000	2 900
Mazankowski, Donald F.	4, 7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	19.0900	18 903
<i>Options 38.18</i>									
Heathcott, Linda A.	7, 6		O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		20 000
Mazankowski, Donald F.	4, 7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martino, Michael E.	4								
Mason Capital Management, LLC	PI		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 400	4.4800	10 521 375
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	4.6140	10 534 275
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	990 000	4.6500	11 524 275
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shaw, Robert Peter	6, 8		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.7500	536 025
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Droits Convertible Loan</i>									
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2008-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nanji, Noordin	5		O	2009-08-27	D	36 - Conversion ou échange	11 392	1.9100	44 319
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.9041	29 319
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Nanji, Noordin	5		O	2009-08-27	D	36 - Conversion ou échange	(11 392)	1.9100	8 844
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exshaw, Christian	7		O	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 219	62.0600	3 219
McCurdie, Gregory Alexander	5		O	2009-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			497
Moulson, Peter John	5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(102)	63.4600	98
			O	2009-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(80)		18
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	63.4600	0
			O	2009-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(132)		200
CIBC Trust Corporation	PI		O	2009-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	80		2 726
			O	2009-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	132		2 646
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
McCurdie, Gregory Alexander	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2009-08-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			377
Riccardi, Paul Roderick Richard	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2009-09-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		227
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(227)	61.2100	0
<i>Droits RSA Shares</i>									
McCurdie, Gregory Alexander	5		O	2009-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			115
<i>Options</i>									
McCurdie, Gregory Alexander	5		O	2009-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hector, Alexander	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 551	51.7650	5 636
Computer Share Trust Co. of Canada	PI		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(812)	51.0300	(208)
Mcnitt, Peter Boyd	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	9 250	25.6000	9 250*
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 250)	46.1900	USD 0
Piermarini, Charles Nunzio	5		O	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	6 900	35.6800	6 900*
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	50.0500	USD 0
Compushares Trust Company	PI		O	2008-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 990
			O	2009-09-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	698	28.3900	USD 4 443*
			O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 814)	47.0200	USD 2 629*
			O	2009-09-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	(830)	47.9300	USD 1 799*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
						d'actionariat			
Robertson, Russel Clark	5		O	2009-09-03	D	35 - Dividende en actions	105	51.0000	8 197
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	25.6000	18 624
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	51.2500	15 624
<i>Options</i>									
Hector, Alexander	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 050	38.4500	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 050	38.4500	
			M'	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 050)	38.4500	10 031
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	350	38.4500	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(350)	38.4500	9 681
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	788	35.6800	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(788)	35.6800	8 893
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	2 363	35.6800	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(2 363)	35.6800	6 530
McNitt, Peter Boyd	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(9 250)	25.6000	58 108*
Piermarini, Charles Nunzio	5		O	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			123 425
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	35.6800	
			M	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	35.6800	45 403*
			O	2008-05-05	D	97 - Autre	(45 850)		32 900*
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	25.6000	180 502
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lussier, Simon	7								
REER	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	39.4700	6 000
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barriault, Richard	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	6 200	28.0100	6 268
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	60.0000	68
Caty, Linda	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	12 400	48.2000	14 623
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	60.2000	2 223
Côté, Suzanne	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	30.9500	1 812
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.4340	812
Déry, Danny	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	30.9500	1 962
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.0540	962
Desrochers, Gisèle	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	4 500	30.9500	4 500
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	10 500	41.0000	15 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	60.0000	10 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	60.0500	9 500
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	60.1500	3 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	60.1700	0
dumont, nicole	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	400	48.2000	2 416
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 400	30.9500	3 816
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	3 700	41.0000	7 516

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	60.3300	2 016
Hotte, Jacynthe	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	1 600	30.9500	4 691
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	59.2500	3 091
Therrien, Pierre	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	48.2000	7 207
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	4 150	41.0000	11 357
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 250	30.9500	12 607
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	60.5500	7 607
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 150)	60.5499	3 457
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	60.5496	2 207
<i>Options</i>									
Barriault, Richard	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	28.0100	37 996
Caty, Linda	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	48.2000	38 580
Côté, Suzanne	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	30.9500	39 220
Déry, Danny	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	30.9500	36 000
Desrochers, Gisèle	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	30.9500	205 912
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(10 500)	41.0000	195 412
dumont, nicole	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(400)	48.2000	41 625
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	30.9500	40 225
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 700)	41.0000	36 525
Hotte, Jacynthe	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	30.9500	33 020
Therrien, Pierre	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	48.2000	23 100
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(4 150)	41.0000	18 950
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	30.9500	17 700
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackburn, Francine	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	24.6400	21 720
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	56.1380	1 720
Boyd, Jeffery B	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(995)	55.6400	3 884
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Dominion Securities	PI		O	2009-08-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	49.0700	7 025
Findlay, Bruce Hamilton	5		O	2009-09-04	D	50 - Attribution d'options	14 120	29.0000	
			M	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	14 120	29.0000	23 098
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 120)	55.8875	8 978
Fithern, Claudia Anne	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	3 700	24.6400	11 071
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	56.1765	7 371
			O	2009-09-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	399	56.3800	7 770
Gainey, Laura	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	15 000	16.6580	15 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	56.5320	0
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	24.5550	15 704
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	55.4706	5 704
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	7 600	24.5550	13 304
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	56.5500	5 704
Kavanagh, Michael R.	7		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 958)	50.1540USD	0
Lagopoulos, Michael James	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	16.6580	22 716
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.2480	17 716
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	16.6580	22 716

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.2510	17 716
MACLAREN, Bruce William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 200	24.6400	31 200
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	56.5600	30 000
Mitchell, Elizabeth Gay	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	55 000	24.5550	99 833
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	56.7000	44 833
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	37 240	29.0000	82 073
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 240)	56.6180	44 833
Montalbano, John	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 800)	55.6000	429 314
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	54.8800	593 714
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	54.8610	592 914
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	54.8720	590 714
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	54.8090	582 114
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	54.6950	570 214
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 200)	54.8340	542 014
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 900)	54.6590	469 114
Schaaf, Rodney	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	3 400	16.6580	11 313
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	55.6410	7 913
Skelding, Neil Douglas	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	3 400	31.7000	3 400
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	56.3370	0
Taft, John G.	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	2 266	31.3150	2 266
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 266)	55.9720	0
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)</i>									
Fithern, Claudia Anne	5		O	2009-09-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(399)	56.3800	500
<i>Options</i>									
Blackburn, Francine	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	24.6400	241 488
Findlay, Bruce Hamilton	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(14 120)	29.0000	86 924
Fithern, Claudia Anne	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(3 700)	24.6400	9 700
Gainey, Laura	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	16.6580	66 520
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	24.5550	188 364
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(7 600)	24.5550	180 764
Lagopoulos, Michael James	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	16.6580	134 812
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	16.6580	129 812
MACLAREN, Bruce William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	24.6400	118 268
Mitchell, Elizabeth Gay	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	24.5550	177 404
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(37 240)	29.0000	140 164
Schaaf, Rodney	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	16.6580	77 888
Skelding, Neil Douglas	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	31.7000	101 276
Taft, John G.	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 266)	31.3150	112 124
Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simmonds, John Graham	4, 5	R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0300	5 720 000
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0300	5 620 000
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0300	5 420 000
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.0300	5 380 000
Baytex Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Marino, Anthony William	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 500)	1.6500	613 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(53 500)	1.6500	560 000
			O	2009-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 100)	1.6500	525 900
			O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 900)	1.6500	520 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Marino, Anthony William	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 500	1.6500	87 600
			O	2009-09-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 500	1.6500	136 100
			O	2009-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	34 100	1.6500	170 200
			O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 900	1.6500	142 000
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	23.4800	84 100
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	23.5500	82 800
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.5600	82 600
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	22.8500	168 700
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.8700	168 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.7000	168 300
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.8100	168 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.8200	168 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.3000	167 300
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	22.8500	166 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	22.8500	165 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	22.8000	161 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	22.9500	159 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	23.0000	154 600
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	22.8200	150 800
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.8900	145 800
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	22.8000	141 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	22.8100	139 900
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	22.7100	138 400
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.8000	138 100
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	22.7500	137 400
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.8500	137 100
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.0000	136 700
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.0100	136 100
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	23.0000	136 100
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Healey, Larry	7		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	26.9300	307
Little, Thomas (Tom)	7								
1419850 Ontario Inc.	PI		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	26.9000	5 120
Vicars, Vanda	7		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	26.9400	2 400
<i>Restricted Share Units</i>									
Little, Thomas (Tom)	7		O	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 212
Stinis, Paul	7		O	2009-08-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 100	25.9200	
			M	2009-08-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 121	25.9200	36 695
Blue Note Mining Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options</i>									
Mayer, Jean	4, 5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 658 334)		91 666
Therriault, Robert	5		O	2009-09-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(966 667)		33 333
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Wheeler, Lizaine Sheila	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(426)	36.7000	6 538
<i>Parts de fiducie</i>									
Boardwalk Real Estate Investment Trust	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	34.5300	45 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
Wheeler, Lizaine Sheila	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	426		426
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(426)	36.5000	0
Wong, William	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.9300	239
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	36.0600	39
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	12 500	3.9300	20 900
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	60 000	2.5100	80 900
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	56 250	3.2200	137 150
			O	2009-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(96 562)	4.6800	40 588
<i>Options</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		512 500
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		525 000
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(56 250)		456 250
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Rebisch, Jan-Timo	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hanson, Scott Harlan	5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	18.6400	10 091
Brainhunter Inc. (formerly TrekLogic Technologies Inc.)									
<i>Options</i>									
Donnelly, Terence Michael	4		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Bridgewater Systems Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butler, Kimberly	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	6.3000	205 388
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	6.3030	193 888
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	6.3800	193 588
Freen, Russell	4, 5		O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	6.0000	403 106
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.9700	400 206
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 700)	6.0000	387 506
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	6.0200	386 806
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.0300	386 606

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.9000	500
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.9000	0
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.9500	3 000
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.9500	0
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.9500	3 000
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.9500	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0000	3 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.0000	0
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	100
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	4.0000	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.0000	800
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	4.0000	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.1000	3 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.1000	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
<i>Parts</i>									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2009-08-28	C	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	8.5722	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.0000	1 600
			O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	8.0000	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1000	3 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.1000	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.0000	1 800
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	8.0000	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2000	3 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2000	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.1500	500
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.1500	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.0000	600
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	4.0000	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.9500	3 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.9500	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.9500	3 000
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.9500	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0000	3 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.0000	0
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.3000	200
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4000	3 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.3000	0
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4000	0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.4500	1 100

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	7.4500	0
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5000	200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.5000	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4500	1 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4500	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	3 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.5000	500
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.5000	0
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Taylor, George Simpson	4	R	O	2009-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	295	19.0300	
			M	2009-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	295	19.0300	36 716*
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	7.4583	6 400
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	7.4583	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.8991	8 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	7.8991	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.9078	8 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	7.9078	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	8.1791	8 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	8.1791	0
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	5		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	16.4100	1 900
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	16.4100	400
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	16.6900	900
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	16.7400	1 900
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
Coates, John Thomas	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.0000	15 937*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.7600	15 737
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	16.7600	10 937*
Gauthier, Jacqueline	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.7600	10 548
loeb, kenneth jeffrey	4	R	O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.8500	5 369
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.7900	4 369
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	16.9500	3 169
Vickers, Richard Allan	4		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	16.7600	3 932
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	1 000	13.4700	4 932
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	3 000	13.0000	7 932
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.0000	4 932
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.0500	3 932

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.0000	5 932
			O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1000	3 932
<i>Options</i>									
Coates, John Thomas	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.0000	20 000*
Vickers, Richard Allan	4		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	13.4700	6 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	13.0000	3 000
			O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.0000	1 000
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiPasquale, Paul	7		O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	9.2800	
			M	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	9.2800	213 486
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	9.0878	
			M	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	9.0878	210 186
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	8.9830	207 486
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9250	206 486
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.4580	203 486
HACKETT, DAMIEN	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 602
HSBC InvestDirect	PI		O	2009-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 673
			O	2009-05-21	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 971		5 644
		R	O	2009-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 193)	7.6500	4 451
			O	2009-08-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 101		6 552
		R	O	2009-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(766)	9.1700	5 786
Zaozirny, John Brian	4		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	9.5700	39 134
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bourgeois, Jean-Yves Bourgeois	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	9.4700	23 691
Brown, James	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 682	9.4700	86 345
Brunet, Guy	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	879	9.4700	21 443
Chan, Gordon John	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 689	9.4700	14 499
Chandler, Peter Jackman	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 358	9.4700	16 365
Davidson, John, Scott	5		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 161	9.4700	24 909
DiPasquale, Paul	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 519	9.4700	97 084
Ellis, Darren	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 340	9.4700	57 305
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 357	9.4700	222 844
Gabel, Thomas Edward	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 235	9.4700	56 561
HACKETT, DAMIEN	5		O	2009-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 828
		R	O	2009-05-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 971)		14 857
		R	O	2009-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 101)		12 756
			O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 341	9.4700	29 097
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 861	9.4700	180 144
Jappy, Andrew Iain	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 152	9.4700	85 629
Johnson, Neil Allan	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 341	9.4700	39 841
Kotush, Bradley William	5		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 016	9.4700	87 811

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Lecky, Patrick	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 170	9.4700	39 304
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 340	9.4700	28 474
Majendie, Nicholas	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	301	9.4700	4 513
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 251	9.4700	24 767
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 855	9.4700	306 176
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 312	9.4700	206 617
McDonald, Bruce	5		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 357	9.4700	99 737
Misek, Peter Joseph	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 675	9.4700	88 397
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 815	9.4700	50 532
Reynolds, Paul David	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 682	9.4700	250 120
			O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 341	9.4700	
			M	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 989	9.4700	276 109
Rothwell, John Douglas	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 127	9.4700	70 299
Saunders, Graham Edward	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 194	9.4700	92 050
Sedran, Ronald	4		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 760	9.4700	30 959
Sofocleous, Sofocles	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 341	9.4700	30 889
Solodar, Jon	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 235	9.4700	55 805
Staddon, Karl Bruce	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 586	9.4700	55 407
Swaffield, Stephen James	5		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 519	9.4700	21 341
Virvilis, Peter	7		O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 948	9.4700	98 043
<i>Options</i>									
Brown, James	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Chandler, Peter Jackman	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	15 642	9.4700	15 642
Davidson, John, Scott	5		O	2006-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	39 106	9.4700	39 106
Ellis, Darren	7		O	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 660	9.4700	58 660
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Gabel, Thomas Edward	7		O	2006-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	97 765	9.4700	97 765
HACKETT, DAMIEN	5		O	2009-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 659	9.4700	58 659
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Jappy, Andrew Iain	7		O	2004-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	78 212	9.4700	78 212

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Johnson, Neil Allan	7		O	2006-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 659	9.4700	58 659
Kotush, Bradley William	5		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Lecky, Patrick	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	15 642	9.4700	15 642
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 660	9.4700	58 660
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	54 749	9.4700	54 749
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Misek, Peter Joseph	7		O	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 659	9.4700	58 659
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	15 642	9.4700	15 642
Reynolds, Paul David	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Rothwell, John Douglas	7		O	2009-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	117 318	9.4700	117 318
Saunders, Graham Edward	7		O	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 659	9.4700	58 659
Sofocleous, Sofocles	7		O	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	58 659	9.4700	58 659
Solodar, Jon	7		O	2006-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 765	9.4700	97 765
Virvilis, Peter	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	70 391	9.4700	70 391
Canadian Gold Hunter Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Winn, Michael D.	4		O	2009-08-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	758 562		
			M	2009-08-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	815 812		815 812

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						d'achat, regroupement ou acquisition			
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeson, Jeffrey James	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	65.5000	99 460*
Markin, Allan	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	409	33.3800	870 962
Markin Petroleum Ltd.	PI		O	2009-09-04	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(409)	63.5100	5 767 173
<i>Options</i>									
knight, allen matthew	5		O	2009-09-08	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	26.2600	260 000
Markin, Allan	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(409)	33.3800	781 080
Payne, David Andrew	5		O	2009-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)	26.2600	70 000
Canadian Spirit Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Watson, George	4, 5		O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.6500	110 000
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Blaha, Paul F.	7		O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(154)	36.3000	
			M	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(154)	36.6000	10
Mazankowski, Donald F.	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	17.8200	18 000
<i>Options 35.64</i>									
Mazankowski, Donald F.	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
Canexus Income Fund									
<i>Débitures convertibles 8 Convertible Unsecured Subordinate Debentures</i>									
Felesky, Stephanie L.	4		O	2005-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 50 000.00	5.1000	\$ 50 000.00
Brian Felesky (JF Mackie & Company)	PI		O	2005-08-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 30 000.00	5.1000	\$ 30 000.00
Fergusson, Hugh A.	4		O	2005-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 30 000.00	5.1000	\$ 30 000.00
Flanagan, Dennis Graham	4		O	2009-08-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00	5.1000	\$ 100 000.00
KIRTON, Nicholas Grenville	4		O	2005-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 25 000.00	5.1000	\$ 25 000.00
Miller, Eric Bernard	4		O	2007-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 10 000.00	5.1000	\$ 10 000.00
Romanow, Marvin F.	4		O	2009-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 350 000.00	5.1000	\$ 350 000.00
Work, Lyall Campbell	4		O	2005-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	5.1000	\$ 10 000.00
Diane Work	PI		O	2005-08-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	5.1000	\$ 10 000.00

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calabrigo, David M.	7, 5		O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.4200	9 865
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(865)	5.4500	9 000
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.5200	5 000
Canfor Pulp Income Fund									
<i>Fund Units</i>									
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.3000	0
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cangene Corporation	1		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 800	4.1800	1 852 200*
Graham, Michael Lee	5		O	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 030	5.3400	5 734
Canuc Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2009-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1500	1 670 918
<i>Bons de souscription</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2008-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.2500	100 000
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Parts</i>									
Friesen, Marvin	6		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	2.7000	7 800
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.7100	5 800
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	2.7300	4 500
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	2.7000	4 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.7200	3 200
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	2.7000	2 000
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.7000	1 500
Thoma, Siegfried Josef	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.6700	12 510
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 510)	2.6800	0
Capital Pro-Égax Inc.									
<i>Options</i>									
Deschamps, Elizabeth	4		O	2004-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	330 000		330 000
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mercer, Bradley	5		O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.7000	55 582
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.7700	75 582
Cascades inc.									
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Blanchet, Suzanne	7		O	2009-09-10	D	50 - Attribution d'options	213 816	2.2800	527 227
Fernet, Maryse	5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	44 474	2.2800	54 794
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(230 000)	0.3000	58 841 715
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123 100)	0.2850	58 718 615
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Andrade, Mike	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 179)	10.0000	46 324
Delisle, Guy	5		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 806)	9.5000	908
Myers, Darren	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 333	10.1700	9 333
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 333)	10.1700	0
<i>Options</i>									
Myers, Darren	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-02	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
			O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	83 333	5.1300	123 333
<i>Performance Share Units</i>									
Myers, Darren	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 000		28 000
			O	2009-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	146 667	5.1300	174 667
			O	2009-09-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 333)	10.1700	165 334
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dales, Robert John	4		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	16.4000	525 967
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.4100	525 567
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.4200	525 267
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	16.4300	524 667
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	16.4500	523 767
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.4700	523 467
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.4800	523 167
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.4900	522 867
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.5000	522 667
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.6000	522 167
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.6200	521 867
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.6300	521 767
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.6400	521 667
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	16.6900	520 167
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68)	16.7000	520 099
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.7100	519 999
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	15.9300	3 963
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	15.9300	4 390
Held Under Broker	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	17.5500	88 700

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Morgenstern, David Charles	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	15.9300	2 162
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	15.9300	1 259
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	15.9300	4 074
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	15.9300	4 664
Ceres Global Ag Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ceres Global Ag Corp.	1		O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	5.8700	5 800
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	5.8700	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.0000	6 100
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.0000	0
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.0200	6 100
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.0200	0
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.7000	6 100
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.7000	0
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.8856	6 100
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.8856	0
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.8069	6 100
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.8069	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.6600	6 100
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.6600	0
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	5.6500	1 600
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	5.6500	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	5.6000	3 800
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	5.6000	0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.9000	3 700
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	5.9000	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	5.7600	5 500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	5.7600	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.8980	6 100
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.8980	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.6000	6 100
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.6000	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.4000	6 100
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.4000	0
Chariot Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	6		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.3700	0
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Options</i>									
Frankenberg, Cathryn	7		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(300)	42.0500	47 500
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(100)	42.0500	47 400
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(500)	42.0500	46 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	42.0500	44 400
Graham, Vernon William	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(900)	42.0500	86 600
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(600)	42.0500	86 000
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(4 100)	42.0500	81 900
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	42.0500	80 400
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	42.0500	79 300
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	42.0500	78 200
Chesswood Income Fund									
<i>Options</i>									
Prenzlow, Michael Eric	7		O	2006-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	65 000	2.0600	65 000
Shafran, Barry Wade	7	R	O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.0600	215 000
Souverein, Gary	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0600	100 000
Stevenson, Lisa Ann	7	R	O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.0600	110 000
<i>Parts Restricted</i>									
Copeland, Clare Robert	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Day, Robert	7		O	2006-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Leeper, Samuel L.	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Rubinoff, Ronald	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Sonshine, Edward	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	30 000	2.0600	
			M	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 000	2.0600	30 000
Steiner, Frederick William	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
Wortsman, Jeffrey	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	20 000
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		975 260
<i>Options</i>									
Kerr, Neal A.	7		O	2009-09-04	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		110 850
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	4, 5		O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 126	3.1955	73 533*
Clearwater Seafoods Income Fund									
<i>Parts</i>									
Traves, Thomas Donald	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.1000	2 500
CML Healthcare Income Fund									
<i>Parts</i>									
Mull, John	4		O	2009-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	13.0000	1 969 436
1207407 Ontario Limited	PI		O	2009-08-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(181 800)	13.0100	1 787 636
			O	2009-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114 800)	13.0300	1 672 836
			O	2009-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 900)	13.0000	1 651 936
			O	2009-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 500)	13.0000	1 569 436
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	13.0000	1 562 536
COM DEV International Ltd.									
<i>Options</i>									
Dyck, Paul Michael	4		O	2009-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	11 396		11 396*
<i>Performance Share Units</i>									
Dyck, Paul Michael	4		O	2009-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 167		5 167*
<i>Restricted Share Units</i>									
Dyck, Paul Michael	4		O	2009-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 167		5 167*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Harris, Jason	7, 5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	100.0000	49
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Liepelt, Jeff A.	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	8 400	20.4233	13 855
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	54.0018	5 455
<i>Options</i>									
Liepelt, Jeff A.	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	20.4233	34 800

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.1000	17 757 056
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.0000	17 759 256
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.9600	17 760 956
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laurin, Francois	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
<i>Bons de souscription</i>									
Laurin, Francois	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Laurin, Francois	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			175 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leonard, Mark Henri	4, 7, 5, 3								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 189)		325 000*
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 189		90 189
Copernican World Financial Infrastructure Trust									
<i>Bons de souscription August 2009</i>									
Charlton, Maureen	7		O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		0
Lowe, Chris	4		O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 300)		0
Wellum, Jonathan	4		O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		0
Corporation Cameco									
<i>Options</i>									
Isaac, Grant Everett	5		O	2009-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cravens, Neal	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Share Appreciation Rights</i>									
Cravens, Neal	5		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Corporation Haemacure									
<i>Options</i>									
Lemieux, Gilles	5		O	2009-09-01	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		187 000
Paré, Lyne	5		O	2009-09-01	D	52 - Expiration d'options	(3 000)		480 819
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giaro, Philippe	4, 5		O	2009-09-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	0.0800	778 136
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Giario, Philippe	4, 5		O	2009-09-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	0.1500	269 100
Corporation Minière Nord Abitibi									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ebert, Shane William	4		O	2009-09-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 303	0.1650	1 031 635
Jutras, Jean Pierre	4, 5		O	2009-09-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 393	0.1650	266 489
<i>Bons de souscription</i>									
Ebert, Shane William	4		O	2009-09-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 151	0.2300	90 151
Jutras, Jean Pierre	4, 5		O	2009-09-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 196	0.2300	40 196
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Gordon Allan	7, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		4 526
Corporation Northgate Minerals									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Mark	4		O	2009-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6400	10 000
Corporation Uranium Quest									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoy, Donald	6		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.1500	17 163
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	2.0000	13 663
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	1.9800	10 163
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.9700	7 163
Larkin, Dan	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	1.9700	21 080
<i>Options</i>									
Hoy, Donald	6		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		90 000
Corporation Vector Aerospaciale									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cockell, Paul John	5		O	2009-08-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	4000.0000	2 000
Diniz, John	5		O	2008-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Cockell, Paul John	5		O	2009-08-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	2.0000	
			M	2009-08-27	D	50 - Attribution d'options	2 000	2.0000	
			M'	2009-08-27	D	50 - Attribution d'options	(2 000)	2.0000	41 803
Corriente Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lu, David T.	3								
Hedgehog Capital LLC	PI	R	O	2009-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 550	6.0800USD	7 335 169
			O	2009-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 750	6.1300USD	7 354 919

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	6.6600	7 361 719
			O	2009-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.6200	7 362 119
Cossette Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Duffar, François	3								
F.D.L. & Associés	PI		O	2009-08-31	I	36 - Conversion ou échange	(2 039 921)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Duffar, François	3								
F.D.L. & Associés	PI		O	2009-08-31	I	36 - Conversion ou échange	2 039 921		2 086 049
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	36.2274	139 918
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.2000	139 818
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	34.5000	154 818
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Truscott, Kenneth	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	6.6500	14 500
CROWLIGHT MINERALS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Holdco (Luxembourg) III S.a.r.l.	PI		O	2009-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	116 079 971	0.2150	116 079 971
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(116 079 971)	0.2150	0
<i>Bons de souscription</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Holdco (Luxembourg) III S.a.r.l.	PI		O	2009-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 882 353	0.2000	5 882 353
			O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 705 882	0.2100	20 588 235
			O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000 000	0.3000	50 588 235
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2009-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 588 235)		0
Cyberplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavine, Marc	4	R	O	2009-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	1.7000	410 800
		R	O	2009-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 300)	1.7000	324 500
		R	O	2009-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 000)	1.7000	262 500
Osiel, Isaac	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.2500	42 199
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.2300	45 199
DANIER LEATHER INC.									
<i>Options</i>									
Hawken, Edwin F.	4		O	2009-09-06	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	6.0200	16 000
Kahn, Stephen	4		O	2009-09-06	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	6.0200	16 000
Wortzman, Irving	4		O	2009-09-06	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	6.0200	16 000
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fontaine, Michel	5		O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1000	44 998
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blair, Michael Finley Lawrence Renegade Capital Corporation	4, 6, 5 PI		O	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3430	3 425 000
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
TWEEDY, ROBERT Useppa Holdings	4 PI		O	2009-09-09	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	18.3500	6 500
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fox, Sivan Mance, Lili	6 6		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 380)	11.2900	252
RSP	PI		O	2009-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			508
		R	O	2009-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.4500	308
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansuld, John Alexander	4		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.2200	10 000*
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sylvia, Mark A.	4, 5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 960)	9.0000	44 900*
Ember Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carlson Capital, L.P. Black Diamond Offshore Ltd.	3 PI		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 209	0.6450	498 825
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 237	0.6550	501 062
			O	2009-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 809	0.7000	505 871
Double Black Diamond Offshore Ltd.	PI		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 291	0.6450	7 728 367
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 763	0.6550	7 766 130
			O	2009-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 191	0.7000	7 847 321
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Options</i>									
Dagenais, Glenn Orval James	5		O	2009-09-09	D	59 - Exercice au comptant	(150 000)	10.5000	690 000*
Kautz, Edward	5		O	2009-09-08	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	10.5000	570 000*
Porter, Selby Warren	4, 5		O	2009-09-09	D	59 - Exercice au comptant	(120 000)	10.5000	120 000*
Envoy Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, John Harry Genovese, Geoffrey Blaine	4 6		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	149 681	1.3800USD	1 085 233*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	1.3800USD	1 691 083
Epic Data International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nygren, Robert Carl	5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1100	37 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Equitable Group Inc.									
<i>Actions privilégiées Series 1</i>									
Edmunds, William Reid	7		O	2007-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	25.1400	900
Kirzner, Eric Franklin	4		O	2004-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400	25.0000	400*
Evertz Technologies Limited									
<i>Options</i>									
Cirincione, Joseph	7		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	10 000	14.6100	108 000
Reed, Simon	7		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	10 000	14.6100	18 000
Exchange Income Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pyle, Michael	4		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.0500	11 527
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	12.0500	8 627
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	12.0500	6 027
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 500	0.2000	5 320 000
<i>Options</i>									
Britt, Claude	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		520 000
Desbiens, Harold	5		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		460 000
Doucet, Dominique	4, 5		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		630 000
Lacroix, René	4		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.3700	480 000
Payette, Normand	7		O	2009-09-07	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		400 000
Exploration Orbite VSPA Inc.									
<i>Options</i>									
Gévry, Pierre	4, 5		M	2002-11-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 000 000*
			O	1983-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1983-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2005-09-14	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 000 000
Pierre Gévry	PI		O	2002-11-26	I	50 - Attribution d'options	1 000 000		
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
McDonald, David	5		O	2009-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 660	0.1200	412 762
<i>Bons de souscription</i>									
McDonald, David	5		O	2009-08-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	33 320	0.1500	83 320
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Bons de souscription</i>									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2005-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	3 000	0.1150	3 000
<i>Droits</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2009-08-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		0
<i>Parts</i>									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2009-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000	2.3000	5 000*
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.3100	4 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	6.3100	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.2700	1 700
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	6.2700	0
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kwan, Gregory	5								
Royal Trust Corporation of Canada	PI		O	2009-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			802
Shunney, Michael	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	16 000	18.7600USD	16 400
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	28.3100USD	11 900
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	28.3200USD	5 900
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	28.3300USD	1 400
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.3400USD	500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.3500USD	400
<i>Options</i>									
Shunney, Michael	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	18.7600USD	189 787
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemon, Christopher	5		O	2009-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	298	64.8300	596
Rowley, Martin	4, 5								
Jaeger Investments	PI		O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	66.0000	235 500
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	66.0500	234 500
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	66.2000	234 000
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	66.1800	233 000
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.0000	231 500
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	73.3660	231 000
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	73.3620	230 500
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	73.3600	230 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Lemon, Christopher	5		O	2009-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(298)		1 101
First Uranium Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
FRANKLIN, ROBERT	4								
RRSP	PI		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	50 000
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	1		O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	7.3000	2 900
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	7.3000	0
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	3 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4400	3 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4400	0
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4000	3 000
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4000	0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4000	3 000
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4000	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3500	3 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3500	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
FNX Mining Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	4		O	2009-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	9.6500	24 200
			O	2009-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	9.6500	49 500
Northfield Capital Corporation	PI		O	2009-09-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 000	9.6500	651 446
<i>Bons de souscription</i>									
Cudney, Robert Douglas	4		O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	13.0000	10 000
Northfield Capital Corporation	PI		O	2006-05-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000	13.0000	30 000
Fonds Central du Canada Limitée									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Sale, Robert R.	4		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.1300	18 000*
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Parts de fiducie</i>									
Johnson, Brian A.	4								
RRSP	PI		O	2008-11-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	9.2500	8 000
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(112 200)	3.6400	10 197 600*
			O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	3.6500	10 185 600*
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	3.8290	10 173 600*
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Parts</i>									
Benvest New Look Income Fund	1		O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.5000	1 000*
Fonds Enerplus Resources									
<i>Parts</i>									
WHEELER, Harry B.	4		O	2009-09-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	21.6500	285 551*
Young, Kenneth	5								
RRSP - Spouse	PI		O	2008-10-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-09	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	21.6500	1 000*
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Dwain Allen	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	25.2740	967
Bennett, David	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	25.2740	3 285
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	25.2740	7 558
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	25.2740	3 387
Duke, Nora	7		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	25.2700	43 289
Emma & Elizabeth	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	23.9400	4 252
			O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	25.2700	4 301
Gardiner-Forbes, Ruth	6		O	2009-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	25.2740	667
Geldert, John William	7		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	25.2740	10 230
Angela Geldert	PI		O	2009-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	25.2740	1 239
John David Geldert	PI		O	2009-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	25.2740	1 224
Gosse, Karen J.	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	25.2740	2 337
Hynes, Madonna G.	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	25.2740	9 744
Jespersen, Randall Lynn	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	25.2740	23 734
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2009-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	25.2740	
			M	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	25.2740	1 312
			O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	25.2740	1 324
Ludlow, Earl	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	25.2740	51 619
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	25.2740	3 389
Marshall, H. Stanley	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	459	25.2740	306 686
Darrin Marshall	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	24.7685	322
Keira Marshall	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	24.7685	646
Keira/Krista/Darrin Marshall (Jointly)	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	993	24.7685	95 535
Krista Marshall	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	24.7685	646

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Marston, Janet Audrey	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	25.2740	2 172
McCabe, Ronald William	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238	25.2740	58 981
Andrew McCabe	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	25.2740	649
Jean Dawe	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	25.2740	5 586
Matthew McCabe	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	25.2740	566
Meghan McCabe	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	25.2740	566
Norris, David	4		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36	24.7685	3 468
O'Brien, Frederick J.	7		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	25.2740	27 696
Pavey, Michael Arnold	4		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	24.9100	2 065
Perry, Barry	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	25.2740	80 423
Nadine Perry	PI		O	2009-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	25.2740	14 203
Perry, Jocelyn	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	25.2740	11 414
Powell, Eddinton M.	7		O	2009-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	25.2740	1 604
Samels, Robert Murray	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	25.2740	3 089
Smith, Karl W.	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	24.7685	68 957
			O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	25.2740	69 232
Spinney, James	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	25.2740	14 375
Stout, Douglas L.	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	25.2740	6 192
Thomson, Scott A.	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	25.2740	10 013
Walker, John C.	7		O	2009-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	25.2740	5 973
Joint Account: John Walker/Lise Noseworthy	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	473	24.7685	45 580
Lise Noseworthy	PI		O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	25.2740	6 636
			O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	24.7685	6 677
Trust Account for Lise Noseworthy	PI		O	2009-09-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	25.2740	24 306
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Buckle, Danial	5		O	2009-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SED!			1 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Coleman, John	4		O	2009-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
Gundersby, Per	4		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Martens, Armin	4		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Tomare, Roland	4		O	2009-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
Whittall, Richard O'Connor	4		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Buckle, Danial	5		O	2009-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 000		13 000
Ciotola, Alfonso	5		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Loewen, Kurt	5		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		16 000
Sulser, Erich Alexander	5		O	2007-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		17 000
Wasilenkoff, Chadwick James	4, 5, 3		O	2007-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
<i>Options</i>									
Buckle, Danial	5		O	2009-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Fronsac Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3								
HSBC Investdirect (pour le REER de Michel Lassonde)	PI		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0800	24 500
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1200	25 500
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1200	26 500
Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matachewan Mines Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dow, Robin, Bruce	4, 5	R	O	2009-08-12	D	46 - Contrepartie de services	425 000	0.1000	651 983
Gazit America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spackman, Pamela Jean	4		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.6000	2 500
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.4000	4 500
GENDIS INC.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
GENDIS INC.									
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
GENDIS INC.	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9300	1 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9400	1 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2009-08-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0700	441 000*
<i>Bons de souscription Series L</i>									
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2004-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.1200	150 000*
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.5500	800
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	2.5500	0
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6000	3 000
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.6000	0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6000	3 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.6000	0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.5000	1 300
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	2.5000	0
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5500	3 000
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5500	0
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5000	3 000
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5000	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.5000	200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	2.5000	0
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.5000	300
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	2.5000	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.7000	3 000
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.7000	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.6000	2 500
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	2.6000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.6000	2 600
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	2.6000	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6000	3 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.6000	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.4500	3 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.4500	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5500	3 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5500	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5000	3 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5000	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.4000	1 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	2.4000	0
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	15.0000	27 765
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.1240	17 765
Hall, Lindsay Albert	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	66 667	30.5500	154 650
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 667)	43.0000	87 983
OLSON, BARRY	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.0000USD	5 000
Rogers, Paula	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	7 500	25.7100	8 191
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	42.7694	691
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	7 500	25.7100	8 191
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	45.7500	691
Sedestrom, Cheryl	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	35 490	12.5200	76 274
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 400)	44.6300	40 874
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90)	44.5600	40 784
Tudela, Anna Maria	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	13 334	30.9500	13 974
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 334)	45.0200	640
<i>Options</i>									
Bell, John	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	15.0000	10 000
Hall, Lindsay Albert	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(66 667)	30.5500	240 000
Rogers, Paula	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	25.7100	137 500
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	25.7100	130 000
Sedestrom, Cheryl	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(35 490)	12.5200	347 100
Tudela, Anna Maria	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(13 334)	30.9500	90 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Klingmann, Hans Lutz	4, 5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.7200	12 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blank, Howard	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	7.4300	2 755
Egli, Brian	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	41 000	2.6200	50 996
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	6.8200	34 996
<i>Options</i>									
Egli, Brian	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(41 000)	2.6200	144 000
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Groupe ADF Inc.	1		O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.4200	800
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	2.4800	7 100
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	2.5000	15 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.4700	19 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.5000	34 000
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	2.4700	47 500
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	2.4800	53 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	2.4700	72 000
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.3900	76 000
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4000	86 000
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	282 200	2.3600	368 200
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.3400	378 200
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.3600	388 200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3500	393 200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3900	398 200
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	2.4000	404 000
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	2.4300	411 200
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(411 200)		0
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loughborough, Hugh Wynn	7		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.4900	4 977
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Diem, Sandra	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(870)	9.3002	6 168
Klein, David	5		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.0100	610
<i>Billets - 7.90 Senior Secured Notes</i>									
Adams, David L.	5		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Doroniuk, Roman	4								
Kathy Lee	PI		O	2008-06-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 60 000.00		\$ 60 000.00
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 25 000.00		\$ 25 000.00
Fortier, Michael M	4		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Forzani, John	5		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Port, Douglas D.	4		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rossy, Alan	4		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500.00	1000.0000	\$ 500.00
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Groupe CGI inc.	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	80 600	10.7621	80 600
			O	2009-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	11.0000	87 300
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	269 600	10.9999	356 900
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	60 300	10.9925	417 200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.0000	417 700
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	11.0992	452 700
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	31 300	11.0946	484 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	45 500	11.2405	529 500
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	58 300	11.3229	587 800
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(587 800)		0
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.5400	5 000
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.5400	7 000
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5300	8 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	47.4700	900
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	47.4700	0
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.4500	100
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	47.4500	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	47.3100	6 600
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	47.3100	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	47.5000	1 400
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	47.5000	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	46.2000	20 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	46.2000	0
LAVERDIÈRE, Yves	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	48.4400	58 778
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	48.4500	58 788
REER Personnel	PI		O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	48.4600	26 200
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	48.4900	26 225
MacCORMACK, Gillian	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	16.6633	2 700
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5900	2 600
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.6000	2 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.6300	1 800
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.6400	1 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	48.9400	1 800
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	48.9500	2 100
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21	48.9600	2 121
NEHMÉ, Jean	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	5 250	24.2667	5 250
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	48.5000	50
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	48.5100	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
MacCORMACK, Gillian	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		14 000
NEHMÉ, Jean	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(5 250)		18 100
Groupe TVA Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Classe B</i>									
GROUPE TVA INC.	1		O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	193 600	10.5000	193 600
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(193 600)		0
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.9800	4 300
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.0300	5 700
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0300	6 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marsh, John M.	4								
954740 Ontario Ltd.	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 637)	39.0223	818 249
RRSP John M. Marsh	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 363)	39.0223	96 841
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.0850	10 000
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	0.0850	0
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andruko, Darren Russell	2		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Andruko, Darren Russell	2		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bullock, Derek	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.5000	19 000*
McCombe, John Brewer	5		O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	8.5000	36 000
			O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	8.5000	61 000
			O	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	45 000	8.5000	56 000
			O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	27 500	8.5000	38 500
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	8.5000	21 000
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 500)	13.4790	11 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.2500	11 000
		R	O	2009-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.8270	11 000
		R	O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	12.8295	11 000
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(166 100)	13.1418	4 833 900
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 900)	13.1940	4 800 000
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.7247	4 600 000
Shaw, John Thomas	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	24 700	9.5100	31 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 700)	14.5500	6 500
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McCombe, John Brewer	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(27 500)	8.5000	322 500
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	8.5000	312 500
			R O	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	8.5000	375 000
			R O	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.5000	350 000
			R O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.5000	420 000
			R O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.5000	395 000
Shaw, John Thomas	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(24 700)	9.5100	25 000
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, Greg	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.8300USD	26 000
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.0000USD	(24 000)
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.0800USD	(4 000)
Keighley, David B.	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.4500USD	(16 300)
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	13 500	5.5900USD	(2 800)
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	3 000	6.8600USD	200
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	9.3100USD	(21 300)
<i>Options 1:1</i>									
Foster, Greg	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.8300USD	235 898
Keighley, David B.	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.4500USD	78 500
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(13 500)	5.5900USD	65 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	6.8600USD	62 000
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.9000	24 716 124
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.8700	24 717 624
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.6900	24 719 224
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.6700	24 720 924
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.8000	24 721 524
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macintosh, James Maitland	4, 5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0780	200 000
BMO Nesbitt Burns - SD RRSP	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0810	520 000
Insignia Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fischer, Glen Charles	5		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.6000	178 176
Geremia, Danny Giovanni	5		O	2009-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			149 430
RRSP - Danny	PI		O	2009-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 080
Spouse	PI		O	2009-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 000
Trust Account	PI		O	2009-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 500
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Tkachyk, Vincent John	4		O	2009-08-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.0000	
			M	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.0000	67 162
<i>Options</i>									
Ambedian, David	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000		40 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Cohen, Carl Steven	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.0000	30 000
Cowan, Sandra S.	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.0000	40 000*
Errico, Jeffery Ernest	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	70 000	2.0000	140 000
Fischer, Glen Charles	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	225 000		375 000
Geremia, Danny Giovanni	5		O	2009-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000*
Kidd, James Laurence	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.0000	15 000*
Mackay, Steven James	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000		350 000
Newcommon, Jeffrey David	4, 5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		500 000
Slubicki, Christopher Paul	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000		40 000
International Royalty Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurst, Doug	4, 5	R	O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	4.0000	476 001
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	4.1000	442 001
Schafer, Robert	4	R	O	2009-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 400)	3.9500	208 600
		R	O	2009-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	3.9500	200 000
		R	O	2009-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.0800	150 000
Iteration Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000 000)	0.9000	24 861 552
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Snetsinger, Allison	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	1 000	7.0300	3 327
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.6400	2 327
<i>Options</i>									
Snetsinger, Allison	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	7.0300	23 610
Ivernia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingalls & Snyder, LLC	3		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2969USD	
			M	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3070USD	2 451 129
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.2945USD	2 201 129
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.3143USD	2 001 129
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.3230USD	1 501 129
<i>Options</i>									
Hooper, Bruce	7		O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2750	350 000
Omeland, Brent	5		O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	300 000		370 000*
Jaguar Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, William Stanley	7		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 500	0.0750	210 000*
Jaguar Financial Corporation	1		O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.0900	5 000
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.1000	19 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	0.0900	14 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.0900	19 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.0850	19 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.0900	7 000
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.0800	19 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.0800	19 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aubert, Jacques	4, 5, 3								
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.3600	6 473 100
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	1.4000	6 464 700
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	1.4500	6 458 600
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	1.4700	6 458 200
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3700	6 448 200
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 463 000)	0.0658USD	12 691 730
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 806 730)	0.0603USD	10 885 000
Just Energy Income Fund (formerly Energy Savings Income Fund)									
<i>Droits Unit Appreciation</i>									
Pritchett, Darren	5		O	2009-09-09	D	36 - Conversion ou échange	(15 886)		47 155
Sheppard, Shelley	5		O	2009-09-09	D	36 - Conversion ou échange	(3 001)		11 499
<i>Parts de fiducie</i>									
Pritchett, Darren	5		O	2009-09-09	D	36 - Conversion ou échange	15 886		72 375
Sheppard, Shelley	5		O	2009-09-09	D	36 - Conversion ou échange	3 001		4 908
Katanga Mining Limited									
<i>Options</i>									
Forrest, George Arthur	4		O	2009-09-08	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		0
Forrest, Malta	4		O	2009-09-08	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		0
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lane, Timothy	7		O	2009-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 776
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.5100	33 574
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	23.5000	30 074
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.4700	29 474
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	23.4600	25 374
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	23.4500	23 674
Boehlert, Thom Michael	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	27 500	12.7300	77 921
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 500)	24.0000	50 421
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.4100USD	40 421
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	12.7300	368 485

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	22.8000	348 485
Crossland, James	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 666	26666.0000	45 294
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 666)	24.2200	18 628
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 466)	24.0200	3 317
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 466)	24.5000	851
Hayduk, Nicholas James	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(358)	24.1300	404
Hill, Christopher T.	5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	24.0800	3 623
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	14 230		17 853
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 230)		3 623
Keyes, John A.	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.4000USD	0
<i>Options</i>									
Boehlert, Thom Michael	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(27 500)	12.7300	365 112
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	12.7300	1 275 306
Crossland, James	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(26 666)	13.3600	105 241
Hill, Christopher T.	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(14 230)	1273.0000	38 277
Kokomo Enterprises Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arenas, Maria	5		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 000	0.0750	38 000
Kalpakian, Bedo H	4								
Rita A Muller	PI		O	2003-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	53 000	0.1000	53 000
<i>Bons de souscription</i>									
Arenas, Maria	5		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 000	0.1000	37 500
Kalpakian, Bedo H	4								
Rita A Muller	PI		O	2003-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	53 000	0.1000	53 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Bunker, Christy Anne	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			557
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Clark, William Edmund	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	53 088	41.7000	86 066
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	146 912	40.9200	232 978
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(192 792)	65.2800	40 186
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	188 012	41.7000	228 198
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(181 100)	66.6400	47 098
Faucher, Francois	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 400	36.2500	3 650
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 075	1075.0000	
			M	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 075	36.2500	4 725
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	66.3200	3 325
Hatanaka, William	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	55 096	40.9200	85 096
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 096)	64.9900	40 000
Hounsell, Charles Alexander	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	20 900	66.6200	20 900
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 900)	66.6200	0
Kamat, Mohnish	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.0000	11*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Malloy, Terrance J	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 522	38.7600USD	5 582
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 522	53.3400USD	11 104
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 044)	60.1400USD	60
Peacock, Kerry Ann	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	3 400	36.2500	3 771
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	66.3200	371
Rennie, Howard Allan	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 632	40.9200	5 832
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	600	41.7000	6 432
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 632)	66.6200	4 800
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	66.6200	4 200
Sloan, John David	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	3 450	41.7000	9 373
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	12 850	40.9800	22 223
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 300)	66.6200	5 923
Taylor, Carole S.	4		O	2009-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Tomovski, Tome Jr.	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	67.0000	960
<i>Options</i>									
Clark, William Edmund	4		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(53 088)	41.7000	3 192 304
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(146 912)	40.9200	3 045 392
			O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(188 012)	41.7000	2 857 380
coccimiglio, james e.	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	40.9200	48 396
Faucher, Francois	5		O	2009-08-30	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	36.2500	
			M	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	36.2500	27 608
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 075)	36.2500	26 533
Fox, Ronda Louise	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 050)	66.3200	13 778*
Hatanaka, William	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(55 096)	40.9200	392 928
Hounsell, Charles Alexander	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(20 900)	66.2600	52 132
Malloy, Terrance J	7		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 522)		26 227
			O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 522)		20 705
Peacock, Kerry Ann	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	36.2500	77 924
Rennie, Howard Allan	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 632)	40.9200	11 648
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(600)	41.7000	11 048
Sampson, Catherine Patricia	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	36.2000	21 672
Sloan, John David	5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(3 450)	41.7000	86 564
			O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(12 850)	40.9800	73 714
Whitehead, Paul Charles, Jr.	5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 650)	66.3200	29 192
wylds, barrie clarence	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	33.4200	9 903
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	56.5028	25 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	56.5028	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	56.7717	15 600
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)	56.7717	0
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.5100	965 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 394
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	965 194

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2900	965 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2600	964 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	964 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1100	964 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	964 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0500	963 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.0900	963 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	963 394
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	963 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0200	963 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0300	962 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	962 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	962 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	56.0000	960 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.0000	959 694
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0800	959 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	959 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0900	959 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	958 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0700	958 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0700	958 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	958 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0600	958 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2500	957 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	56.2500	957 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4200	956 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4000	956 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3600	956 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.3600	956 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3600	956 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.5000	955 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.5000	955 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 394
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 494
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 694
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 794
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 894
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1000	956 094
			O	2009-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	
			M	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.1000	956 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	57.1000	957 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 194

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 394
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	57.0000	958 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.8000	958 594
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.5100	965 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 394
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	965 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2900	965 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2600	964 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	964 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1100	964 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	964 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0500	963 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.0900	963 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	963 394
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	963 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0200	963 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0200	962 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	962 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	962 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	56.0000	960 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.0000	959 694
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0800	959 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	959 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0900	959 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	958 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0700	958 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0700	958 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	958 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0600	958 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2500	957 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	56.2500	957 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4200	956 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4000	956 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3600	956 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.3600	956 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3600	956 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.5000	955 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.5000	955 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	57.4900	
			M	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 394

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 494
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 694
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 794
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 894
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1000	956 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.1000	956 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	57.1000	957 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 394
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	57.0000	958 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.8000	958 594
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.5100	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.5100	965 494
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 394
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	965 294
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	965 194
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2900	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2900	965 094
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2600	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2600	964 994
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2000	964 894
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1100	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1100	964 594
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	964 294
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0500	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0500	963 994
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.0900	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.0900	963 494
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	963 394
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	963 194
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0200	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0200	963 094
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0300	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0300	962 994
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	
			M	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	962 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0400	962 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	56.0000	960 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.0000	959 694
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0800	959 294
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	959 194
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0900	959 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0800	958 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0700	958 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0700	958 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0400	958 494
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0600	958 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2500	957 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	56.2500	957 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4200	956 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4000	956 894
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3600	956 794
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.3600	956 594
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3600	956 094
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.5000	955 994
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.5000	955 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 394
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 494
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.4900	955 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 694
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 794
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	955 894
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	57.1000	956 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.1000	956 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	57.1000	956 594
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	57.1000	957 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0000	957 394
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	57.0000	958 094
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 194
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8000	958 294
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.8000	958 594
Options									
MacLean, Candace Ann	7, 5		O	2009-09-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)		22 978
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
Actions ordinaires Class B									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Goldring, Judy	4, 5		O	2009-08-18	D	51 - Exercice d'options	80 000	14.5200	92 049
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodman, Dadid	7								
3487938 CanadaInc	PI		O	2009-09-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	329 867	16.7000	329 867*
Goodman, Jonathan	4, 5, 3								
3487911 Canada Inc	PI		O	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	329 867	16.7000	329 867*
Morris & Rosalind Goodman Family Foundation	3		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 000)	16.7000	2 743 942*
			O	2009-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 319 468)	16.7000	1 424 474*
Nawacki, Mark Henry	5		O	2009-08-20	D	51 - Exercice d'options	2 000	4.4000	7 136*
		R	O	2009-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.0000	5 136*
			O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.4000	10 136*
		R	O	2009-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.0000	5 136*
			O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	500	4.4000	5 636*
		R	O	2009-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.0300	5 136*
			O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	500	6.6000	5 636*
		R	O	2009-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.0300	5 136*
			O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	7 000	6.6000	12 136*
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	17.0000	5 136*
Paladin Labs Inc.	1		O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	16.0000	4 500
<i>Options Stock Options</i>									
Nawacki, Mark Henry	5	R	O	2009-08-20	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	4.4000	90 500*
		R	O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.4000	85 500*
		R	O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	(500)	4.4000	85 000*
		R	O	2009-08-21	D	51 - Exercice d'options	(500)	6.6000	84 500
			O	2009-08-25	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	6.6000	77 500*
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Eric	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	1.7800	916 235
Twelve R. Squared, Inc.	PI		O	2009-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.3900USD	588 800
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	1.6665USD	657 363
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	1.7000USD	664 263
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9000USD	665 463
			O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 800	1.8973USD	712 263
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2009-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	15.1140	6 913
Holub, Paul	5		O	2009-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	15.1140	4 088
Kirke, Howard	5		O	2009-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	15.1140	5 368
Valencia, Marc Andrew	5		O	2009-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	162	15.1140	4 342

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						d'actionariat			
Les Explosives Nordex Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Luciani, Lino	3								
Christine and Leo Luciani	PI		O	2009-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			942 500
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Options</i>									
Kont, Memet	5		O	2009-08-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.1700	875 000*
Les Placements YPG Inc.									
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares 12,000,000 Series 1</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	23.2600	1 700
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	23.2600	0
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares, 8,000,000 Series 2</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	22.6900	
			M	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	22.6900	4 700
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.9100	7 700
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	17.9300	0
Linear Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawe, Wade K.	4, 5		O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0800	1 036 900
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Everett, N. Ashleigh	4		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	2 950	16.9900	3 950
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	33.0400	1 050
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	33.0400	1 000
<i>Options</i>									
Everett, N. Ashleigh	4		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(2 950)	16.9900	6 200
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Michael William	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 800		63 932
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	2 620	3.5000	66 552
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 225		12 394
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	328		12 722
Freund, Gordon	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 400		40 355
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	1 310		41 665
<i>Deferred Share Units</i>									
Bjorgan, Floyd	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 800		41 899
			O	2009-09-01	D	35 - Dividende en actions	6 240		48 139
<i>Restricted Share Units</i>									
Bjorgan, Floyd	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 800)		0
Brown, Michael William	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 800)		0
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 225)		21 875
Freund, Gordon	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 400)		0
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2009-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 800)		50 000
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Cooper, David M.	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.5000USD	36 090
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Choquette, Pierre	4	R	O	2009-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	17.3300	5 000
		R	O	2009-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	17.9700	9 500
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.3800	10 100
			O	2009-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 057		14 157
Brenda Choquette	PI	R	O	2009-08-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.0220	9 157
		R	O	2009-08-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	17.9700	4 657
			O	2009-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.3800	4 057
			O	2009-08-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 057)		0
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Metro inc.	1		O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		261 900
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		260 900
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		259 900
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		250 900
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		246 200
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		244 700
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		244 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		239 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		236 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		232 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		228 600
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		225 400
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		219 500
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		219 200
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		214 200
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		213 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		212 400
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		208 000
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		203 500
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		201 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		194 600
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		190 600
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		187 800
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		185 800
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(14 700)		171 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		168 100
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		168 000
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		166 500
			O	2009-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)		158 100
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		210 200
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		208 900
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		204 100
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)		184 200
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		183 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		174 000
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		163 200
			O	2009-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		158 100
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		157 000
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		129 300
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		128 800
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		122 800
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		122 700
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		118 500
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		117 400
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		115 300
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		114 400
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		113 600
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		111 000
			O	2009-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		110 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		100 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		90 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		85 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		82 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		78 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		75 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		65 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		55 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		36 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		26 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		21 800
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		17 400
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)		3 800
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		2 000
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		1 800
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	35.4000	500
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	35.3500	21 500
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	35.3000	50 500
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.5400	50 700
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	36.5200	51 000
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	36.5000	53 400
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	36.3500	53 700
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	36.2300	56 700
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.2200	56 800
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	36.1500	65 300
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	36.3400	20 200
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	36.2700	24 600
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	36.2600	26 100
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	36.2000	28 500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	36.2400	29 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	36.2200	29 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	36.2100	32 700
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	36.2000	34 300
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	36.1700	35 100
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	36.1500	35 500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.1100	35 600
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	36.0000	36 600
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.9000	36 700
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	35.8800	39 700
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	35.8500	47 700
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		64 800
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		43 800
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(29 000)		14 800
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		47 500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		47 200
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		44 800
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		44 500
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		41 500
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		41 400
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		32 900
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		27 500
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		23 100
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		21 600
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		19 200
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		18 700
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		17 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		15 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		13 400
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		12 600
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		12 200
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		12 100
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		11 100
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		11 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		8 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	36.7200	1 300
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	36.7000	2 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	36.6900	3 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	36.6800	7 400
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	36.6100	15 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	36.6000	24 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.5900	24 900
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	36.5800	26 200
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	36.5500	26 700
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.5200	26 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	36.5000	30 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	36.4500	37 800
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	36.3500	40 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sawyer, Robert	5		O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	36.8240	44 522
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	35.9660	32 522
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	35.6000	30 522
Midnight Oil Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumanowski, Bernard	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 942	0.9800	114 960
			O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	593	0.9800	115 553
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 682	0.9800	163 724
Leitch, Colin Donald	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 536	0.9800	88 127
Moslow, Thomas F.	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 610	0.9800	260 902
O'Leary, Peter	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 680	0.9800	235 628
Saizew, Martin	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 898	0.9800	263 959
Stripling, Judith Ann	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 115	0.9800	1 029 575
Weldon, Andrew Dale	5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 898	0.9800	803 319
Woods, Frederick	4, 5		O	2009-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 840	0.9800	1 961 448
Midway Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires New</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-08-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	87 064		656 961
			O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 658	0.7000	658 619
			O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	29 021	0.7000	687 640
			O	2009-09-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 001	0.7000	694 641
Gangl, Shannon Margaret	4								
Darwin Schofer	PI		O	2009-08-31	I	54 - Exercice de bons de souscription	3 033	0.7000	40 521
RRSP - SMG	PI		O	2009-07-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 981		
SMG (Brokerage)	PI		M	2009-07-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 981		1 981
			O	2006-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	I	54 - Exercice de bons de souscription	2 415	0.7000	4 396
Shaunessy, Robert Martin	4		O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	31 566	0.7000	151 266
<i>Bons de souscription Incentive</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-09-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 001)	0.7000	
			M	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 001)	0.7000	67 999
			O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(67 999)		0
<i>Bons de souscription Series A Arrangement</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(30 679)	0.7000	
			M	2009-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(30 680)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
d'achat, regroupement ou acquisition									
Gangl, Shannon Margaret	4								
Darwin Schofer	PI		O	2009-08-31	I	54 - Exercice de bons de souscription	(829)		0
RRSP - SMG	PI		O	2009-08-31	I	54 - Exercice de bons de souscription	(660)		0
Shaunessy, Robert Martin	4		O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(31 566)		8 334
			O	2009-08-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(8 334)		0
Mineraux Sierra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldman, Donald	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	756 500
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackburn, Alain	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	3 000	48.0900	6 964
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	73.0400	3 964
Girard, Paul-Henri	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	23.0200	27 665
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	74.0000	2 665
Grondin, Louise	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	62.7700	7 294
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.0000	2 294
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	28.3700USD	28 100
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	63.0504	
			M	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	63.0504USD	3 100
Racine, Daniel	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	7 000	15.6000	14 927
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	71.8140	7 927
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 000	15.6000	8 927
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	75.0000	7 927
<i>Options</i>									
Blackburn, Alain	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	48.0900	222 000
Girard, Paul-Henri	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	23.0200	140 000
Grondin, Louise	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	62.7700	115 150
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	28.3700USD	145 000
Racine, Daniel	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	15.6000	261 000
			O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	15.6000	260 000
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilbert, Michel	5	R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.0400	22 800
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.1900	20 300
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	40 000	40000.0000	175 050
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	5.1300	135 050
<i>Options Incentive</i>									
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.3700	
			M	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.3700	805 000
			O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	2.3800	765 000
Mines Richmond Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, H. Gregory	4, 3		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 800	3.0000	954 200
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.9985	960 200
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.9900	960 400
		R	O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	2.9965	922 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	3.0000	924 400
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.9000	11 475 647
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.9500	11 477 747
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.9000	11 478 647
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.8500	11 479 347
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.8700	11 482 047
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.8500	11 483 647
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.8900	11 482 947
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.9900	11 479 847
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.9400	11 480 547
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Walker, Timothy James	5		O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7500	4 000
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillingham, Peter	5		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.7500	13 430*
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.6000	12 430*
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5500	11 430*
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buskard, James Livingstone	5		O	2009-09-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.5250	2 276 933
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Hardie, Peter Jeremie	5		O	2009-08-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.7000	400 000*
Newalta Inc.									
<i>Débiteures convertibles Due November 2012</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 9 000.00	96.9900	\$ 1 348 000.00
			O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 92 000.00	97.0000	\$ 1 440 000.00
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 14 000.00	96.2400	\$ 1 454 000.00
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 104 000.00	96.2500	\$ 1 558 000.00
Nexen Inc.									
<i>Options Stock</i>									
McLachlan, Kevin J	7		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.8800	20 000
Noront Resources Ltd.									
<i>Options common shares</i>									
Hamilton, Joseph Andrew	4		O	2009-07-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.8000	
			M	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.8000	500 000*
Northern Financial Corporation									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Northland Power Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Macquarie Bank Limited	3								
Macquarie Alternative Investments Limited	PI		O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 000	14.2400	3 901 795
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	13.7300	3 910 795
			O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.7400	3 912 795
			O	2007-06-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	13.3900	3 932 795
			O	2007-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	13.2700	3 935 495
			O	2007-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	13.5400	3 948 495
			O	2007-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.6000	3 958 495
			O	2007-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	12.9000	3 963 695
			O	2007-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	14.0500	3 979 695
			O	2007-07-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.8000	3 984 695
			O	2007-07-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	13.6500	3 990 395
			O	2007-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	13.8700	3 992 795
			O	2007-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	13.5000	3 999 595
			O	2007-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 132	12.2900	4 000 727
			O	2007-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	13.1600	4 025 727
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 000)	12.2900	3 988 727
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	12.2500	4 009 727
			O	2007-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	12.3100	3 949 727
			O	2007-09-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	12.3100	3 919 727
			O	2007-09-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	12.4300	3 969 727
			O	2007-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.5000	3 869 727
			O	2007-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 800)	12.5000	3 799 927
			O	2007-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	12.6400	3 812 927
			O	2007-09-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 200)	12.3700	3 743 727
			O	2007-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 200)	12.3500	3 690 527
			O	2007-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.2500	3 640 527
			O	2007-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	12.4700	3 651 927
			O	2007-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	12.7300	3 622 927
			O	2007-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.8400	3 572 927
Macquarie Investment Management Limited	PI		O	2007-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	13.3000	544 200
			O	2007-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	13.2700	559 200
			O	2007-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	13.4500	589 200
			O	2007-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	13.3300	534 200
			O	2007-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	13.5000	574 200
			O	2007-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 600	13.7100	586 800
			O	2007-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84 000	14.0000	670 800

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-07-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 700	13.7600	687 500
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Francis, Kevin Albert	5		O	2009-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174		2 016
Iley, Sacha Amela	1		O	2009-08-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	3.8700	5 228
			O	2009-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	4.1800	5 358
Sanders, Elaine	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	4.0200	5 810
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
Nova Bancorp Investments Ltd.	PI		O	2009-08-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 358 450)		262 050
Nova Bancorp Securities Ltd.	PI		O	2009-08-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(318 330)		35 370
<i>Bons de souscription</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
Nova Bancorp Securities Ltd.	PI		O	2009-08-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(318 330)		35 370
<i>Options</i>									
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6000	250 000
Knutson, Harry Louis	4		O	2009-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6000	346 500
			O	2009-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(868 500)		96 500
Panchmatia, Ketan	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benoit, Stéphanie	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	39 049
Desaulniers, Jean-François	7		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	789 147
Filiatreault, Luc	4, 5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	10 568
Martel, Bruno	5								
Cibc Mellon - compte reer	PI		O	2009-09-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	48 712
Texier, Jean-Michel	5		O	2009-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 261	0.3965	213 199
NXA Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wildeboer Dellelce LLP	3		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0200	7 603 459
Oil Sands Sector Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7000	500
			O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7000	0
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7700	500
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7700	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7800	500
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7800	0
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7100	500
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7100	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7180	500
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7180	0
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6000	500
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6000	0
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.3200	500
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.3200	0
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.4900	500
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.4900	0
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6400	500
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6400	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6000	500
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6000	0
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5700	500
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5700	0
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6080	500
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6080	0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5600	500
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5600	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5500	500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5500	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5340	500
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5340	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7000	500
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7000	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6500	500
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6500	0
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.7000	700
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	5.4900	1 600
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.4000	1 700
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.5200	1 400
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.3900	1 800
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.7000	100
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5000	500
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5000	500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Montpellier, Louis George	5	R	O	2009-03-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1200	450 000
ONE Financial Real Property Development Trust (2008-1)									
<i>Parts - Development Trust</i>									
Blyth, Christopher	8		O	2009-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
ONE Financial Corp	3		O	2009-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300	15.0000	22 131
			O	2009-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(3 403)	15.0000	18 728
ONE Financial Real Property Income Fund (2008-1)									
<i>Parts - Income Fund</i>									
Blyth, Christopher	8		O	2009-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	10.0000	0
ONE Financial Corp	3		O	2009-08-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300	10.0000	22 131
			O	2009-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(3 403)	10.0000	18 728
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 986	1.7200	95 704
Pacific Northern Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires (Voting)</i>									
The Jerry Zucker Revocable Trust	3		O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	16.8050USD	542 400
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.7800USD	543 400
Paramount Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Riddell Rose, Susan Spouse	4		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.6900	600 000
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.7100	610 000
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	4.5500	594 300
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	4.5700	598 800
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Frank Bernard	4								
Baker Investments LLC	PI		O	2009-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	4.2000	673 401
			O	2009-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	4.2000	667 301
			O	2009-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	4.2000	657 701
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Williams, Philip	5								
RRSP of Phill Williams	PI		O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3900	10 000
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	1.3800	13 900
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Auerback, Marshall	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	200 000
Feldman, Gerald Morris	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	100 000
Fleming, Andrew	4		O	2009-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	1.4600	200 000
Goldberg, Larry	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	750 000
Harder, Vernon Peter	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	175 000
Maruzzo, Bruno	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	400 000
Moore, Kent	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	380 000
Perry, Ronald S.	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.4600	200 000
Williams, Philip	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scarth, Ian Peter Campbell	4		O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.8000	834 884
<i>Dividend Reinvestment Plan</i>									
Doyle, William J.	4, 5								
Doyle Family LLC	PI		O	2009-09-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31 591		230 728
William J. Doyle 2007 Family Descendents Trust	PI		O	2009-06-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	134		45 997
			O	2009-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(31 591)		14 406
			O	2009-08-28	I	97 - Autre	(14 406)		0
William J. Doyle Revocable Trust	PI		O	2009-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	31 591		217 409
			O	2009-09-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(31 591)		185 818
<i>Options</i>									
Doyle, William J.	4, 5								
William J. Doyle 2007 Family Descendents Trust	PI		O	2009-06-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(134)		0
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Desmarais, André	4, 5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	40 000	17.6625	1 166 350
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	29.0000	1 126 350
<i>Options</i>									
Desmarais, André	4, 5		O	2009-09-01	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	17.6625	2 459 950
Premier Value Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Premier Value Income Fund	1		O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	6.7814	6 500
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	6.7814	0
Prestige Telecom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joly, Clément	4		O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.2500	100 000
Methot, Pierre Yves	4, 5, 3								
William Mark Methot	PI		O	2007-07-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.2900	17 000
<i>Options</i>									
Beatty, Stewart	5		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	315 000	0.2500	402 500
Cauchon, Martin	4		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	200 000
McFadden, Brian William	4, 5		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.2500	1 605 552
Methot, Pierre Yves	4, 5, 3		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	910 000	0.2500	
			M	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	910 000	0.2500	1 110 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rouleau, Stephen	5		O	2009-09-02	D	50 - Attribution d'options	270 000	0.2500	345 000
Primary Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
CAMPBELL, JOHN KENNETH	4		O	2009-05-03	D	55 - Expiration de bons de souscription	(75 000)		0
DUVAL, DAVID KENDALL	4		O	2009-05-03	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)		0
<i>Options</i>									
CAMPBELL, JOHN KENNETH	4		O	2009-08-18	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		75 000
Priszm Canadian Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bitove, John Ivan	4, 7, 6, 3		O	2003-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	10.0000	
Uluruco Inc.	PI		M	2003-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	10.0000	20 000
Priszm Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bitove, John Ivan	4, 7, 6, 3								
Uluruco Inc.	PI		O	2003-11-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
ProSep Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ducharme, Bruno	4								
FilemaLP	PI		O	2009-07-16	I	36 - Conversion ou échange	1 923 077		2 015 753
<i>Débiteures convertibles</i>									
Ducharme, Bruno	4								
FilemaLP	PI		O	2009-07-16	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 250 000.00)		\$ 0.00
Provident Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Findlay, Randall J.	4, 5								
Hastings Street Management	PI		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	5.7100	445 089
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 300)	5.6500	391 789
PRT Forest Regeneration Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kitchen, John H	5		O	2009-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)		64 623
Public Storage Canadian Properties									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Hughes, B. Wayne	3								
2484182 Nova Scotia Company	PI		O	2009-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.2500	1 451 123
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	13.0000	1 455 723
Pure Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, James Cameron	4		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.5000	40 000
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nichols, Andrew McLetchie	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.7500	25 033
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	10.9960	33
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Nichols, Andrew McLetchie	5		O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.7500	60 867
Quebecor inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Péladeau, Pierre Karl	4, 6, 5								
Gestion MTR inc.	PI		O	2003-02-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gestion MTRP inc.	PI		O	2003-02-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	I	97 - Autre	25 000		25 000
Gestion PKP inc.	PI		O	2009-09-03	I	97 - Autre	(25 000)		0
Quinsam Captial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zanatta, Roy	4, 5, 3								
The Zanatta Family Trust	PI		O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0150	1 488 000
Ranaz Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fiducie Vanquish	3		O	2009-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 461 538)	0.0650	20 923 076
WAVON JOHN SOILEAU REVOCABLE TRUST	3		O	2009-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 461 538	0.0650	14 318 116
<i>Bons de souscription 0.10\$ CDN expiration 1er septembre 2014</i>									
Fiducie Vanquish	3		O	2009-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 384 614		10 384 614
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
RDM Corporation	1		O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0900	500
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1000	500
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0600	500
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1000	500
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1000	500
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0600	500
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0600	500
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0900	0
			O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0600	0
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.1000	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.1000	0
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.1000	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0600	0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0600	0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.3100	406 955
Love, Kathy	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	4 866	6.9500	6 366
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 866)	12.3000	1 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lundin, Lukas Henrik	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.3000	45 000
<i>Options</i>									
Love, Kathy	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(4 866)	6.9500	33 334
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ehlinger, James Craig	5		O	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Laxdal, Glenn	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.0500	400 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.3300	400 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.3500	399 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.3600	399 650
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	79.3700	399 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.3800	398 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.3900	398 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	79.4000	397 350
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.4100	397 050
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	79.4200	395 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	79.4300	395 050
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.4400	394 350
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.4500	394 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.4700	393 750
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.4800	393 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.4900	392 450
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5000	392 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5100	391 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5200	391 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5300	391 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.5400	390 650
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.5500	390 150
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5600	389 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.5700	389 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.5800	389 050
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.5900	388 750
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	79.6000	387 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.6100	387 450
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	79.6200	386 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.6300	385 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.6400	385 250
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	79.6500	384 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.6600	383 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.6700	383 650
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	79.6800	383 050
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.6900	382 850
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	79.7000	382 650
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.7100	382 250

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.7200	381 950
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	79.7400	381 550
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	79.7500	381 250
<i>Options</i>									
Ehlinger, James Craig	5		O	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Laxdal, Glenn	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-08-31	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	4.0500	1 610 000
Ressources Golden Goose Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lacoste, Jean-Marc	4		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	210 000	0.2700	
compte personnel	PI		M	2009-09-09	C	51 - Exercice d'options	210 000	0.2700	210 000*
<i>Options</i>									
Lacoste, Jean-Marc	4		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(210 000)	0.2700	728 326*
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2008-06-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		0
			O	2008-05-11	D	55 - Expiration de bons de souscription	(93 750)		100 000
<i>Options</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2009-08-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		410 000
Ressources Majescor Inc.									
<i>Options</i>									
Abounaim, Khadija	5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.2800	47 500
Audet, André	4, 5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2800	214 516
Bernier, Marc-André	5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2800	165 000
Letendre, Jacques	4, 5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2800	179 000
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
<i>Options</i>									
Chim, Sandy Chun Kwan	4, 5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Chow, Augustine Pok Yu	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1500	70 000
Gagnon, Georges-Yvan	4, 5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	700 000
Lacroix, André	5		O	2008-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Paulin, Lynda	5		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	500 000
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1500	100 000
Smith, Kerry Damon	4		O	2009-09-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1500	520 000
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Roger	4, 5, 3		O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0650	1 308 085
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0650	1 309 085
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0950	755 372
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Allan, Michael John	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	24 000	12.5450	31 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	28.2100	20 800
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	28.1300	7 500
Gingell, John	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	3 000	12.5450	3 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.2400	2 500
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.2300	2 100
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	28.2200	800
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	28.2100	0
Lindsay, Donald Richard	5	R	O	2009-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	27.5300	
			M	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	27.5300	379 556
Manuel, Gerard Leonard	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	12 000	12.5450	17 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	26.0800	13 200
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	26.0900	5 000
Millos, Ronald Allen	7		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.7500	27 726
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	26.2500	26 926
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	26.2600	19 326
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	26.2700	10 026
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	26.2800	8 326
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.2820	7 726
Roze, Peter Charles	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	12.5450	16 000
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	26.2700	10 800
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	26.2600	8 300
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	26.2700	6 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	12.5450	16 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	28.0851	10 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	28.0811	6 900
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.0733	6 000
Thompson, John F H	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5450	5 000
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	28.2300	1 700
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	28.2200	0
<i>Options</i>									
Allan, Michael John	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	12.5450	51 000
Gingell, John	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	12.5450	44 000
Manuel, Gerard Leonard	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	12.5450	112 000
Millos, Ronald Allen	7		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.7500	195 000
Roze, Peter Charles	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	12.5450	270 000
			O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	12.5450	260 000
Thompson, John F H	5		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	12.5450	77 000
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Bull, Peter Morris	3								
PM Bull Holdings Ltd.	PI		O	2009-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	2.9549	2 606 600*
			O	2009-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.9220	2 604 100*
			O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	2.9000	2 597 200*
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.9028	2 592 200*
			O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	2.9710	2 578 700*
			O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	2.9225	2 574 300*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shanahan, John Gerard	4		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1131USD	855 003
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1050USD	859 503
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1096USD	869 503
			O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1142USD	875 003
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	4		O	2009-08-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(470)		143 380
Pospiech, Victor	5		O	2009-08-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(900)	25.4100USD	31 617
<i>Options</i>									
Forke, Scott L	5		O	2009-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	24.8300USD	56 200
Roctest Ltée									
<i>Options</i>									
Pelletier, François	5		O	2005-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Laporte, Jean	5		O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 630)		43 860
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Laporte, Jean	5		O	2009-09-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 630)	7.8588	43 860
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernier, Claude	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	80 000	3.4700	169 739
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	14.2000	89 739
Chaussé, André	5		O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	14.2000	4 000
<i>Options</i>									
Bernier, Claude	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	3.4700	205 000
Royal Host Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures convertibles Series B 6.00</i>									
Armoyan, George	4								
Sime Armoyan	PI		O	2009-08-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 21 000.00	57.7000	\$ 1 122 900.00*
			O	2009-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	57.7000	\$ 1 123 900.00*
Cook, Blair	4		O	2009-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 16 000.00		\$ 16 000.00
<i>Débetures convertibles Series D 5.90</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 168 000.00	58.0000	\$ 2 168 000.00*
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 168 000.00)		\$ 0.00
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	1.9600	9 400*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0500	9 700*
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0500	11 700*
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.0500	21 100*
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	39 500	2.0500	60 600*
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	2.0500	63 700*
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.0100	73 100*
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.0300	82 500*
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.0300	91 900*
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.0300	101 300*
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(60 600)		40 700*
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(21 900)		18 800*
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		9 400*
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		0
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saputo inc.	1		O	2009-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	25.6200	65 000
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	25.8944	130 000
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	38 100	26.4212	168 100
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	26.7938	233 100
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		168 100
			O	2009-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	26.6573	233 100
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	57 500	26.7610	290 600
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		225 600
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	123 700	26.4000	349 300
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(38 100)		311 200
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		181 200
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	26.9900	183 300
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(57 500)		125 800
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	26.9900	190 800
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(123 700)		67 100
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	26.9600	69 100
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	27.2500	94 100
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		92 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	63 200	27.1653	155 200
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		90 200
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	26.7487	155 200
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		153 200
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	53 400	26.8311	206 600
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		181 600
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(63 200)		118 400
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		53 400
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(53 400)		0
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9870	7 451 608
			O	2009-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	5.9000	7 467 708

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 600)	6.0080	7 449 108
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	5.9910	7 435 608
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	5.9840	7 438 408
Sentry Select Commodities Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacLean, Kevin	5		O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.3900	0
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	6.9945	4 900
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	6.9945	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.0600	5 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.0600	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.7200	1 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.7200	0
Sentry Select Global Real Estate Fund									
<i>Listed Units</i>									
Sentry Select Global Real Estate Fund	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.8965	1 700
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	5.8965	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.1500	3 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.1500	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.1800	2 600
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	6.1800	0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	6.2738	2 900
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	6.2738	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Metals Corp.	1		O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	5.4739	12 700
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)	5.4739	0
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	5.6038	16 000
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	5.6038	0
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	5.7096	16 000
			O	2009-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	5.7096	0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	5.5305	8 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	5.5305	0
Weiss Capital LLC	3								
Brookdale Global Opportunity Fund	PI		O	2009-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 590)	5.7890	738 635
			O	2009-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 505)	5.6800	737 130
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 925)	5.6318	728 205
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 085)	5.7048	727 120
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 185)	5.6678	709 935
			O	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(455)	6.0200	709 480
Brookdale International Partners, LP	PI		O	2009-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 810)	5.5789	1 468 465
			O	2009-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 795)	5.6800	1 465 670
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 575)	5.6318	1 449 095
			O	2009-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 015)	5.7048	1 447 080
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 915)	5.6678	1 415 165
			O	2009-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(845)	6.0200	1 414 320
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
D'Avella, Michael	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	800	17.0400	230 092
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.2400	229 292
Ferras, Michael	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	836	17.0400	936
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(836)	18.9900	100
Options									
D'Avella, Michael	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(800)	17.0400	502 536
Ferras, Michael	5		O	2009-09-04	D	51 - Exercice d'options	(836)	17.0400	181 000
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Simo, Zoltan D.	4		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	4 000	17.5000	25 000
<i>Options Class A</i>									
Simo, Zoltan D.	4		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	17.5000	4 000
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Drake, Earl	4		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.7500	12 600
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	4.7500	0
Slam Exploration Ltd.									
<i>Options</i>									
Hansuld, John Alexander	4, 5		O	2009-08-31	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.6000	400 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Performance Share Units</i>									
Aggarwala, Anil	5		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 167		2 167
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 548		8 715
AINSLEY, Nicholas Wilhelm	7		O	2003-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 596		8 596
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2006-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 855		69 855
CRAW, Jacquelynn Forsyth	7		O	2003-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 696		8 696
DOLAN, Philip David	5		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 854		37 854
Dunlop, David Bruce	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 363		18 363
FORREST, John Eason	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 002		14 002
Fraser, James Berkeley	5		O	2008-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 300		35 300
Goodbody, Quentin Harald	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 417		16 417
Heslop, David Owen	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 081		8 081
Holmes, Geoffrey Robert	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 636		13 636
Lane, Andrew John	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 920		8 920
LAWSON, LESLIE ANN	5		O	2006-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 487		1 487
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	707		2 194
Lee, Christine Deborah	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 703		1 703
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 152		2 855
MADDISON, David Frank	5		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 156		27 156
Manzoni, John Alexander	4, 7, 5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	217 024		217 024
McLeod, Lyle Theodore	5		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 636		16 636
MEREAU, Marc Laurent	5		O	2003-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 156		27 156
Ohta, Christine Tamiko	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 652		2 652
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 308		9 960
Pennock, Brenda Grace	5		O	2006-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 434		15 434
Potter, Shaun Timothy	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 299		7 299
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 743		71 743
Stash, Sandra M.	5		O	2009-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 713		20 713
Thomson, Scott	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	79 295		79 295

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
Walker, Nicholas John Robert	5		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 278		32 278
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
Gauthier, Jacquelin	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-04-22	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	
			M	2009-04-23	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	
			M'	2009-04-22	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	500 000
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dimen, Wilbur	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(300)	42.2700	265
IGM Financial Inc.	1		O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	42.8319	10 000
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	42.0292	20 000
			O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	42.6664	20 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	41.7438	20 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	41.6448	20 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	40.8300	20 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Sonomax Hearing Healthcare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blank, Michael	5		O	2009-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000		1 000 000
Kokmanian, Kévork	4								
Les Entreprises Karekine Inc.	PI		O	2009-09-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		555 000
Laperle, Jean Nicolas	4, 7, 6, 5, 3		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		2 486 896
Schacter, Alvin	4		O	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		500 000
Schwartz, Adam	4, 7, 6, 5, 3		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		3 413 588
Bons de souscription									
Blank, Michael	5		O	2009-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	1 000 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kokmanian, Kéwork	4								
Les Entreprises Karekine Inc.	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2003-09-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	
			M	2009-09-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	500 000
Laperle, Jean Nicolas	4, 7, 6, 5, 3		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	866 667
Schacter, Alvin	4		O	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	500 000
Schwartz, Adam	4, 7, 6, 5, 3		O	2009-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	2 566 667
Spur Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Black, W. David	4								
RRSP	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2950	61 500
Stantec Inc.									
Actions ordinaires									
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2009-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Perrin, Harold	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
			O	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	4 000	24.5000	8 000
			O	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	2450.0000	
			M	2009-08-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	24.5000	4 000
Phillips, Scott, Durie	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 332	10.5000	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 332	10.5000	3 557
			O	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 332)	27.6025	
			M	2009-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 332)	27.6025	2 225
Take, John David	7		O	2009-08-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.2500	6 523
			O	2009-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.7240	1 523
Tromposch, Eric Werner	5		O	2009-08-26	D	51 - Exercice d'options	2 000	10.5000	2 000
		R	O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.4575	0
Options									
Perrin, Harold	5		O	2003-12-19	D	50 - Attribution d'options	4 000	10.5000	8 000
			O	2004-12-14	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.2500	12 000
			O	2006-08-29	D	50 - Attribution d'options	3 000	20.4200	15 000
Phillips, Scott, Durie	5		O	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 332)	10.0000	
			M	2009-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 332)	10.5000	19 168
STaRS Income Fund									
Parts de fiducie									
STaRS Income Fund	1		O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.0500	5 412 290
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0000	5 412 890
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.9000	5 413 090
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.7500	5 413 990
Stella-Jones Inc.									
Actions ordinaires									
Eichenbaum, Marla	5		O	2009-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	22.0000	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brouillette, Andre	4		O	2006-02-06	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1600	
			M	2006-02-02	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1600	150 000
<i>Options</i>									
Brouillette, Andre	4		O	2006-02-06	D	54 - Exercice de bons de souscription	(150 000)	0.1600	
			R	2006-02-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.1600	0
			O	2007-01-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	
			R	2006-12-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	400 000
Trottier, Jacques	4		O	2007-01-15	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1500	
			R	2006-12-18	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1500	750 000
Storm Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	18 750	2.6000	70 334
<i>Options</i>									
Brister, Matthew	4, 5		O	2009-09-10	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	2.6000	76 650
Brussa, John Albert	4		O	2009-09-09	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	2.6000	76 650
Swiss Water Decaffeinated Coffee Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Veit, Roland	4		O	2007-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.6800USD	20 000
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thiessen, Ronald William	4		O	2009-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.7200	481 000
Ronald W. Thiessen In Trust for Perryn A. Thiessen	PI		O	2009-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.5300	476 000
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglaret, Stéphane	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173		8 225
Bonneau, Robert	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327		41 528
Hallak, Hélène	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327		4 459
Mercier, Suzanne	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327		3 455
Saunders, Paul	7		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327		10 107
Simon, Andréanne	5		O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328		4 190
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.8200	18 400
			O	2009-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(22 200)		91 140
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(71 540)		19 600
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		16 900
TerraVest Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Parts de fiducie									
Clarke Inc.	3								
CKI Holdings Partnership	PI		O	2009-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.5500	1 009 200*
			O	2009-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	1.6200	1 028 400*
Tesco Corporation									
Actions ordinaires									
LRP V Luxembourg Holdings S.a r.l.	3		O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5200USD	6 149 680*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5300USD	6 149 880*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.5350USD	6 150 580*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5500USD	6 150 780*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5600USD	6 150 880*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 877	7.5700USD	6 167 757*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.5725USD	6 168 057*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5750USD	6 169 057*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	7.5781USD	6 201 057*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 230	7.5800USD	6 203 287*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.5900USD	6 205 387*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.5925USD	6 206 987*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 250	7.5950USD	6 209 237*
			O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	663 162	7.6000USD	6 872 399*
The Brick Group Income Fund									
Bons de souscription									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2004-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.4570	125 000
			O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.5000	165 000
Fairfax Financial Holdings Limited	3		O	2006-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-08-24	D	46 - Contrepartie de services	5 317 100		5 317 100
		R	O	2009-08-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 317 100)	0.5100	0
nSpire Re Limited	PI	R	O	2009-08-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 317 100	0.5100	45 317 100
Class A Units									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7								
Ron and Ginetta Barbaro	PI		O	2004-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.4600	15 000
Talarico, Franco	7								
RRSP	PI		O	2009-08-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 515	1.4600	3 262
The Data Group Income Fund									
Parts de fiducie									
Busch, Frederick Leigh	5		O	2009-08-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	95	3.7900	7 719
Melanie Busch	PI		O	2006-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 312	3.7800	1 312
Ridout, Derek Michael	7	R	O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7500	15 000
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7500	20 000
The Descartes Systems Group Inc.									
Restricted Stock Unit									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jones, Christopher	5		O	2009-07-31	D	97 - Autre	(1 320)		
			M	2009-08-31	D	97 - Autre	(1 320)		74 492
			O	2009-08-01	D	97 - Autre	(1 091)		
			M	2009-08-31	D	97 - Autre	(1 091)		73 401
Meshner, Arthur	4, 5		O	2009-08-31	D	97 - Autre	(13 666)		295 817
			O	2009-08-31	D	97 - Autre	(3 357)		292 460
Pagan, John Scott	7, 5		O	2009-07-31	D	97 - Autre	(4 502)		
			M	2009-08-31	D	97 - Autre	(4 502)		144 719
			O	2009-08-01	D	97 - Autre	(1 422)		
			M	2009-08-31	D	97 - Autre	(1 422)		143 297
Ratza, Stephanie Lynn	5		O	2009-08-31	D	97 - Autre	(987)	4.4300	20 224*
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jacko, Robert Michael	5		O	2009-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Jacko, Robert Michael	5		O	2009-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Torstar Corporation									
<i>Options Class B non-voting shares</i>									
Honderich, John Allen	4, 3		O	2009-08-05	D	52 - Expiration d'options	(235 000)		156 000
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
BLP RRSP Account	PI		O	2009-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.5000	302 500
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	14.6490	3 132 540
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	14.6490	3 133 240
			O	2009-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.8740	3 131 940
			O	2009-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.7090	3 125 740
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.4000	3 127 240
			O	2009-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	13.4000	3 127 940
Trident Performance Corp. II									
<i>Class A Shares</i>									
Trident Performance Corp. II	1		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5000	500
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	8.5000	15 500
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)		0
Trio Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruskowsky, Harry B	4, 5		O	2009-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0500	2 622 500
van Angeren, Philip	4		O	2009-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.0500	900 000
<i>Bons de souscription</i>									
Ruskowsky, Harry B	4, 5		O	2009-09-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.0800	700 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
van Angeren, Philip	4		O	2009-09-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000	0.0800	200 000
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Husman, James Richard	4								
REER	PI		O	2009-07-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	0.8600	3 100
Tucows Inc.									
<i>Options</i>									
Fiume, Eugene Lucas	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	75 000
Gissin, Erez	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	80 000
Ito, Joichi	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	45 000
Karp, Allen	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.5600	150 000
Morrisett, Lloyd N.	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.5600	155 000
Ralls, Rawleigh Hazen	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	45 000
Schwartz, Jeffrey	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.5600	150 000
Stern, Stanley Bezalel	4		O	2009-09-08	D	50 - Attribution d'options	27 500	0.5600	268 050
Unique Broadband Systems, Inc.									
<i>Options</i>									
Buxton-Forman, Malcolm	5		O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1500	1 500 000
Dolgonos, Alex	5		O	2009-08-31	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)	0.1500	2 000 000
DOL Technologies Inc.	PI		O	2009-08-31	C	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1500	2 000 000
McGoey, Gerald T.	4, 5		O	2009-08-31	D	52 - Expiration d'options	(2 000 000)	0.1500	6 561 000
			O	2009-08-31	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.1500	8 561 000
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	1987-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 467 149
			O	2009-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 893	47.0650	2 515 142
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.5000	3 884 789
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.4800	3 885 689
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.4700	3 886 589
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.4300	3 888 389
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.2500	3 892 189
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	3.0700	3 896 089
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.9800	3 899 089
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.9300	3 900 689
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.4100	3 889 489
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	3.3700	3 891 389
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.3400	3 893 589
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.3200	3 894 489
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1000	3 897 089
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.0900	3 899 789
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	3.0600	3 904 989

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Uranium One Inc.									
<i>Options</i>									
Otto, Kuzma	5		O	2009-08-28	D	50 - Attribution d'options	30 051	2.5300	
			M	2009-08-28	D	50 - Attribution d'options	30 051	2.5500	119 376
Urbana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, Thomas Scott	4								
Micah Landes	PI		O	2009-08-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(400)	1.5000	
			M	2009-08-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(400)	1.5000	
			M'	2009-08-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	1.6600	0
<i>Bons de souscription Series A</i>									
Caldwell, Thomas Scott	4								
Caldwell International Advantage Fund	PI		O	2009-09-10	C	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)		0
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2009-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.9900	13 900
			O	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	26 800	12.9000	40 700
			O	2009-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	13.5000	29 500
			O	2009-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	13.3000	31 400
			O	2009-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	13.3000	33 700
			O	2009-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(33 700)		0
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Steven	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	9.6493	3 250
Brooks, Mike A.	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.6493	6 972
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	9.6493	11 539
Chapman, Don	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	9.6493	6 300
Dean, Raymond J.	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	9.6493	10 256
Fox, Nick	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	9.6493	2 621
Hallborg, Kevin	4		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	9.6493	7 192
Jeworski, Kyle	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	9.6493	6 527
Lokash, Katherine Julia	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	9.6493	2 163
Malkoske, Brett William	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	9.6493	1 301
McQueen, Dean	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	9.6493	8 521
Miller, Robert Dana	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	9.6493	2 948
Mooney, William	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	9.6493	5 196

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Muirhead, Andrew	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	9.6493	4 870
Reifferscheid, David James	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	9.6493	864
Shipman, Noah Geoffrey	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	9.6493	233
Smith, Kelley Jo	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	9.6493	2 438
Theaker, Grant	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	9.6493	3 862
Wansbutter, Richard	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	9.6493	3 074
Wonnacott, Doug	5		O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	9.6493	2 451
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Bureau, Duncan	5		O	2009-08-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 553)	11.9100	
			M	2009-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 553)	11.8000	1 357
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burke, Jonathan Edmund	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	666		12 637
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(291)	8.5000	12 346
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	373		12 719
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(163)	8.4735	12 556
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	160		12 716
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	8.3634	12 646
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	344		12 990
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	10.9449	12 840
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(457)	10.9278	12 383
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(412)	10.6568	11 971
Demers, David Robert	4, 5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	103 319		104 840
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 151)	8.5000	59 689
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	57 918		117 607
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 311)	8.4735	92 296
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 755		117 051
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 817)	8.3634	106 234
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 285		159 519
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 285)	10.9449	136 234
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 682)	10.9278	112 552
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 318)	10.6568	91 234
Gallagher, J. Michael	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	61 082		84 012
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 693)	8.5000	57 319
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	34 241		91 560
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 963)	8.4735	76 597
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 634		91 231
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 396)	8.3634	84 835

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 504		116 339
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 766)	10.9449	102 573
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 283)	10.9278	63 290
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 360)	10.6568	27 930
Hodgins, Kenneth Bruce	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 289		49 358
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 169)	8.5000	32 189
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 025		54 214
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 625)	8.4735	44 589
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 414		54 003
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 114)	8.3634	49 889
			O	2009-08-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 263		
			M	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 263		70 152
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 855)	10.9449	61 297
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 960	10.9278	
			M	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 960)	10.9278	34 337
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 268	10.6568	
			M	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 268)	10.6568	10 069
			O	2009-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 428		21 497
			O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	7 127	10.8200	28 624
			O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	11.1600	21 624
Ogmen, Melih	5		O	2007-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2004-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	261		
			M	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	261		261
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114)	8.5000	147
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	146		293
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	8.4735	229
			O	2006-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	62		
			M	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	62		291
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	8.3634	264
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	135		399
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59)	10.9449	340
			O	2008-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(179)	10.9278	
			M	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(179)	10.9278	161
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(161)	10.6568	0
Ouellette, Patric	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 103		25 801
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 970)	8.5000	14 831
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 072		28 903
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 149)	8.4735	22 754
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 015		
			M	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 015		28 769
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 629)	8.3634	26 140
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 947		39 087
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 658)	10.9449	33 429
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 225)	10.9278	16 204
			O	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 506)	10.6568	698
Scott, Ian J	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	795		1 852

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(347)	8.5000	1 505
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	446		1 951
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195)	8.4735	1 756
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	191		1 947
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83)	8.3634	1 864
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	410		2 274
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180)	10.9449	2 094
Sonntag, Nicholas	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 162		2 590
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	508	8.5000	
			M	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(508)	8.5000	2 082
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	652		2 734
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(285)	8.4735	2 449
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	279		2 728
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122)	8.3634	2 606
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	596		3 202
			O	2009-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(260)	10.9449	
			M	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(260)	10.9449	2 942
Wong, Elaine	5		O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 412		53 323
			O	2009-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 357)	8.5000	43 966
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 003		55 969
			O	2009-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 245)	8.4735	50 724
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 130		55 854
			O	2009-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 242)	8.3634	53 612
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 043		64 655
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 826)	10.9449	59 829
			O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 114)	10.9278	46 715
			O	2009-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 804)	10.6568	
			M	2009-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 804)	10.6568	34 911
<i>Options</i>									
Burke, Jonathan Edmund	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	243	9.1000	7 386
Demers, David Robert	4, 5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	37 664	9.1000	180 280
Gallagher, J. Michael	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	22 267	9.1000	160 696
Hodgins, Kenneth Bruce	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	14 323	9.1000	56 331
			O	2009-09-02	D	51 - Exercice d'options	(7 127)	6.9000	49 204
Ogmen, Melih	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	95	9.1000	8 666
Ouellette, Patric	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	9 151	9.1000	59 369
Scott, Ian J	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	290	9.1000	46 671
Sonntag, Nicholas	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	423	9.1000	47 565
Wong, Elaine	5		M	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	7 806	9.1000	75 390
<i>Performance Share Units</i>									
Burke, Jonathan Edmund	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	243	9.1000	
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(666)		34 868
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(373)		34 495
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(160)		34 335
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(344)		33 991
Demers, David Robert	4, 5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	37 664	9.1000	
			O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	37 089		

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 089		564 046
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(103 319)		460 727
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(57 918)		402 809
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 755)		378 054
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(53 285)		324 769
Gallagher, J. Michael	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	22 267	9.1000	
			O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	23 352		
			M	2009-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 352		393 087
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(61 082)		332 005
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 241)		297 764
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 634)		283 130
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 504)		251 626
Hodgins, Kenneth Bruce	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	14 323	9.1000	
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 289)		109 765
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 025)		87 740
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 414)		78 326
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 263)		58 063
			O	2009-08-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 428)		46 635
Ogmen, Melih	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	95	9.1000	
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(261)		32 361
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(146)		32 215
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62)		32 153
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(135)		32 018
Ouellette, Patric	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	9 151	9.1000	
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 103)		79 669
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 072)		65 597
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 015)		59 582
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 947)		46 635
Scott, Ian J	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	290	9.1000	
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	795		
			M	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(795)		40 812
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(446)		40 366
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(191)		40 175
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(410)		39 765
Sonntag, Nicholas	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	423	9.1000	
			O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	21 978		
			M	2009-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 978		158 751
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 162)		157 589
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(652)		156 937
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(279)		156 658
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(596)		156 062
Wong, Elaine	5		O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	7 806	9.1000	
			O	2009-08-10	D	50 - Attribution d'options	22 665		
			M	2009-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 665		224 955
			O	2009-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 412)		203 543
			O	2009-08-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 003)		191 540
			O	2009-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 130)		186 410

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 043)		175 367
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ackerman, Robert Wallace	4		O	2009-08-28	D	52 - Expiration d'options	30 000	0.0420	
			M	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.0420	80 000
			O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.0720	180 000
Fear, Gordon Andrew	4, 5								
2128188 Ontario Inc.	PI		O	2009-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3500	200 000
<i>Options</i>									
Ackerman, Robert Wallace	4		O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		250 000
			O	2009-08-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		150 000
World Color Press Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Avenue Capital Management II, LP	3								
Avenue CDP Global Opportunities, Avenue International Master, Avenue Investments, Avenue Special Situations Funds IV and V	PI		O	2009-08-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 398 376		9 398 376
<i>Actions privilégiées convertibles Class A (convertible into Common shares)</i>									
Avenue Capital Management II, LP	3								
Avenue CDP Global Opportunities, Avenue International Master, Avenue Investments, Avenue Special Situations Funds IV and V	PI		O	2009-08-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 352 496		1 352 496
<i>Bons de souscription Series I</i>									
Avenue Capital Management II, LP	3								
Avenue CDP Global Opportunities, Avenue International Master, Avenue Investments, Avenue Special Situations Funds IV and V	PI		O	2009-08-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 977 456		1 977 456
<i>Bons de souscription Series II</i>									
Avenue Capital Management II, LP	3								
Avenue CDP Global Opportunities, Avenue International Master, Avenue Investments, Avenue Special Situations Funds IV and V	PI		O	2009-08-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-08-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 977 456		1 977 456
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Philip	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.2500USD	185 000
<i>Options</i>									
Adams, Philip	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.2500USD	40 000
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	5.9100	30 759 769
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.9000	30 762 969
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.8500	30 767 969
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.6000	30 771 069
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.9500	30 761 269
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8900	30 765 969
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.9000	30 769 069
ZARGON ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Heagy, Brent	5								
G.J. Heagy Spousal RRSP	PI		O	2009-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.6000	4 736
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)		0
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2009-08-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 462 500	4.5600	2 800 300

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Brouillette, Andre	Stellar Pacific Ventures Inc.	2006-02-02	2009-09-10	QC
	Stellar Pacific Ventures Inc.	2006-12-18	2009-09-09	QC
Chamandy, H. Gregory	Mines Richmont Inc.	2009-08-27	2009-09-09	QC
	Mines Richmont Inc.	2009-08-28	2009-09-09	QC
Choquette, Pierre	Methanex Corporation	2009-08-19	2009-09-04	BC
	Methanex Corporation	2009-08-20	2009-09-04	BC
	Methanex Corporation	2009-08-20	2009-09-04	BC
	Methanex Corporation	2009-08-20	2009-09-04	BC
Ciotala, Alfonso	Fortress Paper Ltd.	2009-08-28	2009-09-09	BC
	Brainhunter Inc. (formerly TrekLogic Technologies Inc.)	2009-08-10	2009-09-08	ON
Donnelly, Terence Michael	Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matachewan Mines Inc.)	2009-08-12	2009-09-09	ON
	The Brick Group Income Fund	2009-08-24	2009-09-08	AB
Dow, Robin, Bruce	The Brick Group Income Fund	2009-08-24	2009-09-08	AB
	The Brick Group Income Fund	2009-08-24	2009-09-08	AB
Fairfax Financial Holdings Limited	Exploration Orbite VSPA Inc.	2005-09-14	2009-09-03	QC
	Mines Aurizon Ltee	2009-08-28	2009-09-09	BC
Gévry, Pierre	Canaccord Capital Inc.	2009-05-21	2009-09-04	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-05-22	2009-09-04	BC
Gilbert, Michel	Canaccord Capital Inc.	2009-08-07	2009-09-04	BC
	Canaccord Capital Inc.	2009-08-11	2009-09-04	BC
HACKETT, DAMIEN	International Royalty Corporation	2009-08-27	2009-09-09	ON
	Cyberplex Inc.	2009-07-08	2009-09-04	ON
Hurst, Doug	Cyberplex Inc.	2009-07-24	2009-09-04	ON
	Cyberplex Inc.	2009-08-13	2009-09-04	ON
Lavine, Marc				
ioeb, kenneth jeffrey				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Lu, David T.	Calian Technologies Ltd.	2009-08-25	2009-09-10	ON
Mance, Lili	Corriente Resources Inc.	2009-08-24	2009-09-04	BC
McCombe, John Brewer	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2009-08-08	2009-09-09	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-21	2009-09-04	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-21	2009-09-04	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-21	2009-09-04	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-24	2009-09-04	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-24	2009-09-04	ON
	IAMGOLD Corporation	2009-08-24	2009-09-04	ON
Montpellier, Louis George	Olympus Pacific Minerals Inc.	2009-03-04	2009-09-08	ON
Nawacki, Mark Henry	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-20	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-20	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-21	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-21	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-21	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-21	2009-09-04	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-08-21	2009-09-04	QC
Prenzlow, Michael Eric	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2009-09-04	ON
Ridout, Derek Michael	The Data Group Income Fund	2009-08-27	2009-09-09	ON
Schafer, Robert	International Royalty Corporation	2009-08-18	2009-09-08	ON
	International Royalty Corporation	2009-08-19	2009-09-08	ON
	International Royalty Corporation	2009-08-21	2009-09-08	ON
Shafran, Barry Wade	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2009-09-04	ON
Simmonds, John Graham	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2009-08-28	2009-09-10	ON
Souverain, Gary	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2009-09-04	ON
Stevenson, Lisa Ann	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2009-09-04	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Tornare, Roland	Fortress Paper Ltd.	2009-08-28	2009-09-09	BC
Tromposch, Eric Werner	Stantec Inc.	2009-08-26	2009-09-08	AB
Trottier, Jacques	Stellar Pacific Ventures Inc.	2006-12-18	2009-09-10	QC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. - Modifications aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme - Ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme - Abrogation des articles 15552, 15722, 15772, 15922 et 15987 de la Règle Quinze et modifications d'ordre administratif à divers autres articles de cette règle

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme, d'ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme, d'abrogation des articles 15552, 15722, 15772, 15922 et 15987 de la Règle Quinze et de modifications d'ordre administratif à divers autres articles de cette règle. Ces ajouts et ces modifications visent à permettre aux participants agréés de disposer de procédures plus claires et plus précises concernant l'établissement des prix de règlement quotidien et de règlement final.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 octobre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Information complémentaire

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.gc.ca



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

CIRCULAIRE
Le 8 septembre 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

AJOUT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE ET MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES EXISTANTES ET À LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

AJOUT DE NOUVELLES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

ABROGATION DES ARTICLES 15552, 15722, 15772, 15922 ET 15987 DE LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. ET MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF À DIVERS AUTRES ARTICLES DE CETTE RÈGLE

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications à la Règle Quinze des règles de la Bourse et les modifications correspondantes aux procédures pertinentes ainsi que l'ajout d'une nouvelle procédure. Les modifications proposées et l'ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final permettront aux participants agréés de disposer de procédures plus claires et plus précises sur les prix de règlement quotidien et de règlement final. La Bourse prévoit implanter ces changements au courant du dernier trimestre 2009..

Les commentaires relatifs aux amendements proposés doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **8 octobre 2009**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Circulaire no. : 138-2009

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse de ces ajouts proposés, les textes réglementaires proposés de même que les procédures modifiées. La date d'entrée en vigueur de ces ajouts proposés sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification telle qu'établie dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification telle qu'établie dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.



**AJOUT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE ET MODIFICATIONS AUX
PROCÉDURES EXISTANTES ET À LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN
DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME**

**AJOUT DE NOUVELLES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DES
CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME**

**ABROGATION DES ARTICLES 15552, 15722, 15772, 15922 ET 15987
DE LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. ET
MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF À DIVERS AUTRES ARTICLES DE CETTE RÈGLE**

I. APERÇU

A – Modifications proposées

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose de modifier les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme (les « Procédures de prix de règlement quotidien ») actuelles afin de préciser, d'uniformiser et de clarifier les concepts, la structure et la terminologie employés dans ces procédures ainsi que de mettre en place des Procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et options sur contrats à terme. De plus, la Bourse propose d'abroger les articles connexes de la Règle Quinze qui traite de chaque instrument individuel et de transférer le contenu de ces articles dans les nouvelles procédures proposées. En conséquence, la Bourse propose d'abroger les articles concernés de la Règle Quinze, soit les articles 15552, 15722, 15772, 15922 et 15987.

Les modifications proposées et l'ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final permettront aux participants agréés de disposer de procédures plus claires et plus précises concernant l'établissement des prix de règlement quotidien et de règlement final.

B – Argumentation

Selon la pratique actuelle, le Service des opérations de marchés utilise les Procédures de prix de règlement quotidien pour établir le prix de règlement final de certains instruments dérivés (par exemple, les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada). Toutefois, certains participants au marché ont récemment portés à l'attention de la Bourse que l'emploi du terme « quotidien » dans les Procédures de prix de règlement quotidien n'est pas un terme approprié ou exact lorsque, dans certains cas, les procédures de prix de règlement applicables servent à la fois à établir le prix de règlement quotidien et le prix de règlement final.

Compte tenu de ce constat, la Bourse considère que la présente proposition est justifiée et qu'elle aura les conséquences suivantes :

- **Réglementaire** : Les modifications proposées aux Procédures de prix de règlement quotidien et l'ajout des Procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme (les « Procédures de prix de règlement final ») permettront aux participants agréés de disposer de procédures de règlement quotidien et de règlement final plus claires, plus exactes, complètes et non ambiguës.
- **Opérations de marchés** : Les modifications proposées permettront aux officiels de marché de la Bourse de référer à deux documents de procédures distincts qui décrivent et définissent clairement chaque processus individuel de règlement quotidien et de règlement final.
- **Participants au marché** : La mise en place de procédures distinctes pour l'établissement des prix de règlement final fournira aux participants au marché une référence centralisée, pour tous les instruments dérivés, avec des renseignements précis et pertinents sur l'établissement des prix de règlement final. Cela accroîtra l'efficacité, la facilité d'emploi opérationnel et l'application des procédures de la Bourse.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

A – Création de nouvelles « Procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et options sur contrats à terme »

La Bourse propose de mettre en place des procédures distinctes pour l'établissement des prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme. Les nouvelles procédures proposées ont été établies en extrayant de la Règle Quinze de la Bourse le contenu des articles qui ont trait à l'établissement du prix de règlement final desdits instruments dérivés.

Nous avons regroupé dans une seule section les procédures d'établissement des prix de règlement final des produits sur indice S&P/TSX, car elles sont très similaires. Ainsi, au lieu de répéter les procédures pour chaque contrat à terme sur indice S&P/TSX, nous avons créé une section plus générique, laquelle s'applique à tous les contrats à terme sur indice S&P/TSX. Le principal avantage de cette façon de faire est d'éliminer les répétitions inutiles.

La section portant sur les options sur contrats à terme a également été rendue plus générique pour y inclure les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB), lesquelles options n'étaient pas mentionnées dans les procédures initiales. Étant donné que les procédures pour établir le prix de règlement quotidien et le prix de règlement final des options sur contrats à terme ne sont pas similaires, une nouvelle procédure a été établie dans les Procédures de prix de règlement final pour cet instrument.

En ce qui concerne les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e), la Bourse est à revoir avec le personnel du MCEX les procédures de règlement final de ces contrats. En conséquence, les nouvelles procédures applicables au prix de règlement final ne traitent pas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).

Finalement, la section des nouvelles procédures proposées qui concerne les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes a été modifiée pour traiter uniquement des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX). Par conséquent, pour des raisons pratiques, toute référence aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes d'un mois a été retirée.

B – Règle Quinze

Comme tout le contenu des articles pertinents de la Règle Quinze a été extrait des Règles, puis transféré aux nouvelles Procédures de prix de règlement final, la Bourse propose d'abroger les articles de la Règle Quinze énumérés ci-après :

- 15552 « Procédures de règlement en espèces » pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes
- 15722 « Prix de règlement final » pour les contrats à terme sur indice S&P/TSX 60.
- 15772 « Prix de règlement final » pour les contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX.
- 15922 « Procédures de règlement en espèces » pour le contrat à terme 30 jours sur taux repo à un jour
- 15987 « Prix de règlement final » pour le contrat à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX.

De plus, des modifications sont proposées dans les sections 15701-15750 et 15751-15800 afin de remplacer toute référence à « S&P/TSE » par le nom exact « S&P/TSX ».

C – Modifications aux « Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme »

Plusieurs modifications sont également proposées aux Procédures de prix de règlement quotidien. L'objectif principal des modifications proposées est de préciser et de clarifier l'application actuelle de ces procédures. Les modifications visent également à uniformiser la structure, les concepts et la terminologie utilisés dans les procédures et aussi d'en faciliter la compréhension et l'application pour tous ceux qui se réfèrent à ces procédures et qui les utilisent.

1) Modifications générales

Des modifications sont également proposées aux Procédures de prix de règlement quotidien pour y inclure les contrats OGB. Une section plus générique a été établie aux procédures portant sur les options sur contrats à terme de taux d'intérêt. Tel que mentionné, les Procédures de prix de règlement quotidien relatives aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux contrats OGB sont similaires.

De plus, la Bourse propose d'inclure au début des procédures une section de dispositions générales concernant les instruments dérivés visés par ces procédures. Cette nouvelle section fournira des précisions quant à l'application des procédures aux ordres enregistrés partiellement exécutés et au traitement des contrats multiples négociés simultanément, communément appelés *strips*, et pour lesquels le processus de règlement n'était pas précisé. De plus, une mention dans le texte indiquera que les renseignements sur l'établissement du prix de règlement final font l'objet de procédures de règlement final séparées.

Il est également proposé de clarifier et de préciser partout dans les procédures que la « séance de négociation durant laquelle est établie la période de fermeture pour chaque instrument dérivé » désigne la séance de négociation régulière.

Lorsque l'établissement des prix de règlement quotidien et de règlement final se fait de la même manière, le même processus sera repris dans les deux procédures.

De plus, des modifications d'ordre administratif sont proposées dans l'ensemble des Procédures de prix de règlement quotidien en vue d'uniformiser la terminologie utilisée dans diverses sections et de renuméroter et réorganiser les différentes sections.

2) **Modifications détaillées**

De plus, les modifications suivantes aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme sont proposées afin de clarifier et de préciser les pratiques actuelles :

- **Section 1 - Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX)**
Il est proposé que la terminologie et les concepts utilisés dans les derniers paragraphes des sous-sections 1.2.1 et 1.3 soient modifiés afin de clarifier et de mieux rendre compte des pratiques actuelles.
- **Section 2 - Contrats à terme sur indice S&P/TSX :**
Les principaux changements proposés visent à éclaircir et à mieux rendre compte des pratiques actuelles. Ainsi, dans la section 2.3, les modifications proposées visent à clairement établir qu'en l'absence des éléments requis dans la procédure principale et la première procédure connexe, c'est le prix de règlement du jour précédent qui est retenu.
- **Section 3 - Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada :**
Il est proposé d'apporter une précision quant à la façon dont la période de fermeture pour l'établissement des prix de règlement quotidien est définie. De plus, il est proposé que le seuil de volume requis (10 contrats) et la période de temps (10 minutes), conformes à la pratique, soient précisés dans la sous-section 3.1.2 et qu'il soit également précisé qu'en l'absence des éléments requis dans la procédure principale et la première procédure connexe, c'est le prix de règlement du jour précédent qui est retenu selon la pratique actuelle.
- **Section 4 - Options sur contrats à terme de taux d'intérêt :**
Les modifications proposées ont trait à la réorganisation et au regroupement de la section « Procédure principale ». De plus, il est proposé de supprimer la référence aux « mainteneurs de marché » dans la section « Procédure connexe » et de la remplacer par une référence aux « principaux participants au marché actifs » (tels que désignés par la Bourse) étant donné qu'il n'y a pas de mainteneur de marché officiel dans le marché des options sur contrats à terme de taux d'intérêt.
- **Section 5 - Contrat à terme 30 jours sur taux repo à un jour :**
La Bourse propose de réorganiser et de modifier les parties de la procédure principale en supprimant les références aux « quantités restantes d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture ». Étant donné que cette disposition précise est commune et applicable à tous les instruments dérivés visés par les procédures, il est proposé de la transférer (en ne conservant qu'un seul des deux exemples) dans une nouvelle section, « Dispositions générales », ajoutée au début des procédures. De plus, la réorganisation de la structure de la section et les modifications proposées à la première procédure connexe visent à clarifier et à uniformiser la section 5 avec les autres sections des procédures. Finalement, il est proposé de modifier la deuxième procédure connexe afin de l'uniformiser avec les autres sections des procédures en spécifiant qu'en l'absence des éléments requis dans la procédure principale et la première procédure connexe, c'est le prix de règlement du jour précédent qui est retenu selon la pratique actuelle.
- **Section 6 - Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) :**

Les principales modifications proposées visent à clarifier les concepts, la structure et la terminologie utilisés dans cette section afin de l'uniformiser avec les autres sections des procédures. De plus, il est proposé de modifier la section 6.1.1 en y spécifiant l'exigence que « l'ordre doit avoir été affiché pour un délai suffisant avant la fermeture » (au lieu de l'exigence de 20 secondes ou plus). Étant donné la liquidité restreinte de ce contrat, cette nouvelle mesure proposée assurera l'intégrité continue du prix au marché au cours de la séance de négociation de même qu'à la fermeture.

- **Nouvelle section 7 - Exclusions du processus d'établissement des prix de règlement quotidien :**

L'objectif de cette nouvelle section est de clarifier et de faire une distinction entre les prix de règlement quotidien, tels que couverts dans les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme, et les restrictions des prix de référence quotidiens qui sont utilisés pour les options sur actions, sur devises, sur les fonds négociés en bourse et sur indice.

III. OBJECTIFS ET IMPACT DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

A – Objectifs

Les nouvelles procédures proposées de même que les modifications proposées aux procédures actuelles de la Bourse visent à :

- i) clarifier la différence entre les processus utilisés pour l'établissement des prix de règlement quotidien et final pour les instruments dérivés négociés à la Bourse;
- ii) fournir aux officiels de marché, aux participants agréés et à la Division de la réglementation des documents de procédures distincts qui définissent clairement les processus utilisés pour établir les prix de règlement quotidien et final;
- iii) effectuer des modifications d'ordre administratif en transférant des concepts pratiques et opérationnels des Règles vers les procédures applicables de la Bourse;
- iv) consolider, clarifier, uniformiser et préciser les concepts, la structure et la terminologie utilisés dans les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et options sur contrats à terme actuelles.

B – Impact des modifications proposées

Les modifications proposées permettront à la Bourse d'utiliser deux jeux distincts de procédures d'établissement de prix de règlement quotidien et final. Le fait d'avoir des procédures distinctes pour chaque processus d'établissement du prix de règlement permettra de mettre à la disposition de toutes les personnes intéressées des procédures précises en ce qui concerne l'application, les conditions et les exigences de chaque procédure.

C – Intérêt du public

Les modifications aux procédures actuelles et les nouvelles procédures sont proposées dans le but de rendre plus claires et plus précises pour les participants agréés et les autres personnes intéressées les procédures de la Bourse concernant l'établissement des prix de règlement quotidien et final de la Bourse. Il est d'intérêt public d'avoir des procédures distinctes pour les deux processus

opérationnels distincts relativement à l'établissement des prix de règlement quotidien et à l'établissement des prix de règlement final.

D – Documents en annexe

- Règle Quinze
- Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme
- Procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées aux Règles et Procédures de la Bourse ont été approuvées par le Comité de règles et politiques de la Bourse et sont transmises à l'Autorité des marchés financiers (AMF) aux fins du processus d'auto-certification. La Bourse publiera les modifications proposées pour une période de consultation de 30 jours. Finalement, les modifications proposées sont aussi transmises à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVM) à titre informatif.

Bourse de Montréal Inc.

15-1

15552 Procédures de règlement en espèces(16.04.92, 06.09.96, 16.10.97, 15.10.02, [abr. 00.00.00](#))~~Dans le cas des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes d'un mois et de 3 mois :~~~~a) Le prix de règlement final sera déterminé par la Bourse de la façon suivante et servira à régler tous les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes en cours :~~~~— à l'arrêt des négociations au dernier jour de négociation, la Bourse déterminera le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 1 mois et le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 3 mois (rendement) ;~~~~— le prix de règlement final pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois sera égal à 100 moins le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 1 mois ;~~~~— le prix de règlement final pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois sera égal à 100 moins le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 3 mois ;~~~~— le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires d'un mois et le «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 3 mois :~~~~i) signifie la moyenne arithmétique arrondie au 1/1000^e de un (1) pour cent près (la fraction décimale se terminant par cinq (5) ou plus sera arrondie à la hausse) des cotations des taux offerts, exprimées en termes de taux d'intérêt annuel (rendement), pour les acceptations bancaires sous-jacentes en dollars canadiens telles que déterminées par la Bourse à 10 h 15 (heure de Montréal) à partir de la page CDOR (ou toute autre page quelle que soit sa désignation, indiquant les taux offerts pour les acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois) du service Reuters Monitor Money Rates, après avoir éliminé la cotation la plus élevée et la cotation la plus basse, à condition que le nombre de cotations affiché par le service Reuters ne soit pas inférieur à six (6) ;~~~~ii) si moins de six (6) cotations sont disponibles ou si ces informations ne sont aucunement disponibles, la Bourse obtiendra, auprès de grandes banques canadiennes et de courtiers canadiens en valeurs mobilières choisis au hasard, le nombre de cotations nécessaires à l'obtention d'un total de six (6) cotations. Le «Taux de Référence» sera ensuite calculé en vertu des dispositions du paragraphe i) ;~~~~iii) en considération des changements rapides pouvant survenir dans la structure du marché monétaire au Canada, la Bourse de Montréal se réserve le droit de modifier la méthode de détermination ci-haut mentionnée du «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 1 mois et du «Taux de Référence» pour les acceptations bancaires de 3 mois.~~**SECTION 15701 - 15750****Contrats à terme sur l'Indice ~~boursier~~ S&P/TSE~~X~~ 60**(07.09.99, [00.00.00](#))**Sous-section 15701 - 15720****Dispositions spécifiques de négociation****15701 Mois d'échéance**

(07.09.99)

Les mois d'échéance des contrats à terme sur indice seront ceux prévus à l'article 6804 de la Règle Six.

15-2

*Bourse de Montréal Inc.***15702 Heures de négociation**
(07.09.99, abr. 06.01.03)**15703 Unité de négociation**
(07.09.99, 15.05.09, [00.00.00](#))

L'unité de négociation pour les contrats à terme sur l'Indice S&P/TSX 60 sera :

200 \$CAN X niveau du contrat à terme sur l'Indice S&P/TSX 60.

15704 Devise
(07.09.99)

La négociation, la compensation et le règlement seront en dollars canadiens.

15705 Cotation des prix
(07.09.99, [00.00.00](#))

Les cours acheteurs et vendeurs des contrats à terme sur l'Indice ~~boursier~~-S&P/TSE~~X~~ 60 seront affichés sous forme de points d'indice à deux points de décimales près. Un point étant égal à 200 \$ CAN.

15706 Unité de fluctuation des prix
(07.09.99)

L'unité de fluctuation des prix sera celle définie à l'article 6807 des Règles.

15707 Limite des cours / Arrêts de négociation
(07.09.99)

Les limites de prix sont définies à l'article 6808 des Règles.

15708 Limites de position
(07.09.99, 15.05.09, [00.00.00](#))

Les limites de position nettes acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de contrats à terme sur indices pouvant être détenues ou contrôlées par une personne conformément aux dispositions de l'article 14157 des Règles, sont les suivantes :

30 000 contrats

ou toute autre limite de position que déterminera la Bourse.

Lorsqu'elle détermine les limites de position, la Bourse peut, si elle le juge opportun, imposer des limites précises à un ou à plusieurs [participants agréés](#)~~membres~~ ou clients, plutôt qu'à l'ensemble des [participants agréés](#)~~membres~~ ou de leurs clients.

Les [participants agréés](#)~~membres~~ peuvent se prévaloir de la dispense pour un contrepartiste véritable selon l'article 14157 des Règles.

15709 Seuils de déclaration des positions à la Bourse
(07.09.99, 15.05.09, [00.00.00](#))

Les participants agréés doivent déclarer à la Bourse, selon les modalités et la forme prescrites par celle-ci, toute position qui, pour toutes les échéances combinées, s'élève à plus de 1 000 contrats à terme sur l'Indice S&P/TSX 60, ou tout autre seuil que déterminera la Bourse.

Bourse de Montréal Inc.

15-3

15710 Livraison
(07.09.99)

La livraison des contrats à terme sur indices sera faite par règlement au comptant par l'entremise de la corporation de compensation. Les procédures de règlement sont celles prévues aux articles 15721 à 15730 des Règles.

15711 Exigences de marge
(07.09.99, abr. 01.01.05)**15712 Appariement pour fins de marge**
(07.09.99, abr. 01.01.05)**Sous-section 15721 - 15730**
Procédures de règlement**15721 Date de règlement final**
(07.09.99, [00.00.00](#))

La date de règlement final sera le troisième vendredi du mois d'échéance du contrat ou, si l'Indice **boursier S&P/TSE~~EX~~ 60** n'est pas publié ce jour-là, le premier jour de négociation précédant où l'indice doit être publié.

15722 Prix de règlement final
(07.09.99, [abr. 00.00.00](#))

~~Le prix de règlement final établi à la date de règlement final sera de 200 \$ CAN multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'Indice boursier S&P/TSE 60 basé sur les prix d'ouverture des actions composant l'indice, ou sur le dernier prix de vente d'une action qui ne sera pas transigée lors de la journée normale de règlement final prévue. Toutes les positions en cours à la clôture du dernier jour de négociation seront évaluées au marché en utilisant le niveau d'ouverture officiel de l'Indice boursier S&P/TSE 60 de la journée de règlement final et réglées en espèces.~~

15723 Défaut d'exécution
(07.09.99)

Tout défaut de la part d'un acheteur ou d'un vendeur de respecter les règles précitées de règlement entraînera l'imposition de pénalités et/ou de dommages tel que le déterminera de temps en temps la Bourse.

Sous-section 15731 - 15750
Mise en garde**15731 Limite de responsabilité**
(07.09.99, [00.00.00](#))

Standard & Poor's n'aura aucune responsabilité pour tous dommages, réclamations, pertes ou dépenses causés par toute erreur ou délai dans le calcul ou dans la diffusion de l'Indice **boursier S&P/TSE~~EX~~ 60**.

15732 Exclusion de responsabilité
(07.09.99, [00.00.00](#))

Standard & Poor's ne garantit pas l'exactitude et l'état complet de l'Indice **boursier S&P/TSE~~EX~~ 60** ou toute information y inclus. Standard & Poor's ne garantit pas, de façon expresse ou implicite, les résultats obtenus par toute personne ou toute entité découlant de l'utilisation de l'Indice **boursier S&P/TSE~~EX~~ 60** ou toute information y inclus. Standard & Poor's ne fait aucune représentation expresse ou implicite et exclut expressément toute garantie de qualité ou de capacité pour tout usage particulier relativement à l'Indice

15-4

Bourse de Montréal Inc.

~~boursier~~ S&P/TSE~~X~~ 60 ou toute information y inclus. Sans limite à ce qui précède, Standard & Poor's n'aura en aucune circonstance quelque responsabilité pour tout dommage spécial, punitif, indirect ou accessoire (incluant les pertes de profit), même si avisé d'une telle possibilité.

SECTION 15751 - 15800
Contrats à terme sur indices ~~boursiers~~ sectoriels S&P/TSE~~X~~
 (31.01.01)

Sous-section 15751 - 15770
Dispositions spécifiques de négociation

15751 Mois d'échéance
 (31.01.01, [00.00.00](#))

Les mois d'échéance des contrats à terme sur indices ~~boursiers~~ sectoriels seront ceux prévus à l'article 6804 de la Règle Six.

15752 Heures de négociation
 (31.01.01, abr. 06.01.03)

15753 Unité de négociation
 (31.01.01, 29.04.02)

La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe la quotité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.

15754 Devise
 (31.01.01)

La négociation, la compensation et le règlement seront en dollars canadiens.

15755 Cotation des prix
 (31.01.01, 29.04.02, [00.00.00](#))

Les cours acheteurs et vendeurs des contrats à terme sur indices ~~boursiers~~ sectoriels S&P/TSE~~X~~ seront affichés sous forme de points d'indice à deux points de décimales près.

15756 Unité de fluctuation des prix
 (31.01.01)

L'unité de fluctuation des prix sera celle définie à l'article 6807 des Règles.

15757 Limites des cours/Arrêts de négociation
 (31.01.01)

Les limites de prix sont définies à l'article 6808 de la Règle Six.

15758 Limites de position
 (31.01.01, 29.04.02, 15.05.09, [00.00.00](#))

Les limites de position nettes acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de contrats à terme sur indices ~~boursiers~~ sectoriels S&P/TSE~~X~~ pouvant être détenues ou contrôlées par une personne conformément aux dispositions de l'article 14157 des Règles, sont les suivantes :

Bourse de Montréal Inc.

15-5

20 000 contrats

ou toute autre limite de position que déterminera la Bourse.

Lorsqu'elle détermine les limites de position, la Bourse peut, si elle le juge opportun, imposer des limites précises à un ou à plusieurs participants agréés ou clients, plutôt qu'à l'ensemble des participants agréés ou de leurs clients.

Les participants agréés peuvent se prévaloir de la dispense pour un contrepartiste véritable selon l'article 1415~~7~~⁶ des Règles.

15759 Seuils de déclaration des positions à la Bourse

(31.01.01, 15.05.09)

Les participants agréés doivent déclarer à la Bourse, selon les modalités et la forme prescrites par celle-ci, toute position qui, pour toutes les échéances combinées, s'élève à plus de 500 contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX désignés, ou tout autre seuil que déterminera la Bourse.

15760 Règlement

(31.01.01, [00.00.00](#))

Le règlement des contrats à terme sur indices ~~boursiers~~ sectoriels sera fait au comptant par l'entremise de la corporation de compensation. Les procédures de règlement sont celles prévues aux articles 15771 à 15780 des Règles de la Bourse.

15761 Exigences de marge pour les positions simples ou mixtes

(29.04.02, abr. 01.01.05)

15762 Appariement pour fins de marge

(29.04.02, abr. 01.01.05)

Sous-section 15771 - 15780 Procédures de règlement

15771 Date de règlement final

(31.01.01, [00.00.00](#))

La date de règlement final sera le troisième vendredi du mois d'échéance du contrat ou, si l'indice ~~boursier~~ sectoriel S&P/TSE~~EX~~ n'est pas publié ce jour-là, le premier jour de négociation précédant où l'indice doit être publié.

15772 Prix de règlement final

(31.01.01, 29.04.02, [abr. 00.00.00](#))

~~Le prix de règlement final établi à la date de règlement finale sera l'unité de négociation de l'indice boursier sectoriel S&P/TSE tel que déterminé par la Bourse, multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'indice boursier sectoriel S&P/TSE basé sur les prix d'ouverture des actions composant l'indice, ou sur le dernier prix de vente d'une action qui ne sera pas transigée lors de la journée normale de règlement final prévue. Toutes les positions en cours à la clôture du dernier jour de négociation seront évaluées au marché en utilisant le niveau d'ouverture officiel de l'indice boursier sectoriel S&P/TSE de la journée de règlement finale et réglées en espèces.~~

15773 Défaut d'exécution

(31.01.01)

15-6

Bourse de Montréal Inc.

Tout défaut de la part d'un acheteur ou d'un vendeur de respecter les règles précitées de règlement entraînera l'imposition de pénalités et/ou de dommages, tels que déterminés par la Bourse de temps à autre.

Sous-section 15781 - 15800
Mise en garde

15781 Limite de responsabilité
(31.01.01, [00.00.00](#))

Standard & Poor's n'aura aucune responsabilité pour tous dommages, réclamations, pertes ou dépenses causés par toute erreur ou délai dans le calcul ou dans la diffusion d'un indice ~~boursier~~-sectoriel S&P/TSE~~X~~.

15782 Exclusion de responsabilité
(31.01.01, [00.00.00](#))

Standard & Poor's ne garantit pas l'exactitude ni l'état complet des indices ~~boursiers~~-sectoriels S&P/TSE~~X~~ ou toute information y inclus. Standard & Poor's ne garantit pas, de façon expresse ou implicite, les résultats obtenus par toute personne ou toute entité découlant de l'utilisation des indices ~~boursiers~~-sectoriels S&P/TSE~~X~~ ou toute information y inclus. Standard & Poor's ne fait aucune représentation expresse ou implicite et exclut expressément toute garantie de qualité ou de capacité pour tout usage particulier relativement aux indices ~~boursiers~~-sectoriels S&P/TSE~~X~~ ou toute information y inclus. Sans limite à ce qui précède, Standard & Poor's n'aura en aucune circonstance quelque responsabilité pour tout dommage spécial, punitif, indirect ou accessoire (incluant les pertes de profit), même si avisé d'une telle possibilité.

15922 Procédures de règlement en espèces
(14.06.02, 03.11.03, [abr. 00.00.00](#))

~~==== Dans le cas des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour:~~

~~a) — Le dernier jour de négociation, le prix de règlement des positions ouvertes sera basé sur le prix de règlement quotidien. Un prix de règlement final sera déterminé à la date de règlement final.~~

~~b) — Le prix de règlement final sera déterminé par la Bourse de la façon suivante et servira à régler tous les contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour:~~

~~i) — À la date de règlement final, la Bourse déterminera le taux de référence «repo» à un jour;~~

~~ii) — le prix de règlement final des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour sera égal à 100 moins le taux de référence «repo» à un jour;~~

~~iii) — le taux de référence «repo» à un jour:~~

~~1) — signifie la moyenne arithmétique des taux «repo» à un jour durant le mois du contrat. Par exemple, le jour de règlement final, lorsque la moyenne des taux «repo» à un jour est égale à 2%, le prix de règlement final du contrat à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour sera de 98,00. La moyenne arithmétique mensuelle du taux «repo» à un jour est arrondi au dixième de point de base le plus rapproché. La fraction décimale se terminant par cinq (5) ou plus sera arrondie à la hausse.~~

~~2) — La moyenne est une moyenne arithmétique simple correspondant à la somme des taux quotidiens «repo» à un jour divisée par le nombre de jours du calendrier du mois. Le taux correspondant aux jours de fin~~

Bourse de Montréal Inc.

15-7

~~de semaine et aux jours fériés est celui du jour ouvrable précédent. Par exemple, le taux du vendredi est utilisé comme taux du samedi et du dimanche.~~

~~3) En considération des changements rapides pouvant survenir dans la structure du marché monétaire au Canada, la Bourse se réserve le droit de modifier la méthode de détermination du taux de référence «repo» à un jour ci-haut mentionnée.~~

15987 Prix de règlement final
(15.05.09, abr. 00.00.00)

~~Le prix de règlement final établi à la date de règlement final sera de 5 \$ CAN multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'indice composé S&P/TSX basé sur les prix d'ouverture des actions qui composent l'indice, ou sur le dernier prix de vente d'une action qui ne sera pas transigée lors de la journée normale de règlement final prévue. Toutes les positions en cours à la clôture du dernier jour de négociation seront évaluées au marché en utilisant le niveau d'ouverture officiel de l'indice composé S&P/TSX de la date de règlement final et réglées en espèces.~~



PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

1. RÈGLE

Conformément aux dispositions de l'article 6390 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), ~~se lit comme suit~~ la Bourse a développé les procédures suivantes applicables à l'établissement des prix de règlement quotidien des contrats à terme et options sur contrats à terme inscrits à la Bourse. Ces procédures de prix de règlement sont essentielles pour assurer une fermeture juste, équitable et transparente des cycles de négociation quotidiens, mensuels et trimestriels des contrats à terme et options sur contrats à terme.

Un prix de règlement sera établi à la fin de la séance de négociation régulière de tout contrat. Ce prix de règlement sera utilisé pour évaluer selon le marché les positions en cours. Ces prix sont transmis à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) et à tous les prestataires informatiques et revendeurs de données de marché. ~~« Le prix de règlement ou la cotation de fermeture sont déterminés selon les procédures établies par la Bourse pour chaque instrument dérivé. »~~

Pour la procédure spécifique applicable pour l'établissement du prix de règlement final relativement aux contrats de la Bourse, se référer aux « Procédures applicables au prix de règlement final des contrats à terme et options sur contrats à terme ».

DISPOSITIONS ET APPLICATIONS GÉNÉRALES:

Pour les fins des présentes procédures: **SOMMAIRE**

~~PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME~~

~~— Ces marchés utilisent le prix moyen négocié au cours des dernières minutes de négociation en vue d'établir un prix de règlement unique. Ces calculs sont effectués manuellement par des officiels de marché ou, selon le cas, par un algorithme automatisé en utilisant des lignes directrices préétablies pour chaque produit.~~

~~— A. Dans l'établissement du prix de règlement final, toutes les opérations simultanées (« strips ») et tous les ordres saisis mais non exécutés portant sur de telles opérations seront ignorés et ce pour tous les mois d'échéance des instruments dérivés faisant partie de ces opérations ou ordres.~~

B. Pour toutes les échéances des instruments dérivés visés, la quantité résiduelle d'ordres inexécutés durant la période de fermeture sera combinée avec les opérations partiellement exécutées (au même prix) pour établir le prix de règlement.

Exemple : S'il y a une opération de 15 contrats à terme à un prix de 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre d'achat saisi à un prix de 97,92 pour lequel il reste une balance non exécutée de 10 contrats à terme (respectant le temps d'affichage requis), la portion non exécutée de l'ordre d'achat de même que les opérations exécutées au cours de la période de fermeture seront prises en considération pour établir le prix de règlement.

C. La Bourse n'utilise pas les prix auxquels sont conclues les opérations spéciales, telles que les opérations en bloc, les échanges physiques pour contrats (EFP), les échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou les opérations de substitution, pour établir les prix de règlement quotidiens.

3.OBJECTIFS

~~L'établissement de prix de règlement quotidien vise les objectifs suivants :~~

~~— S'assurer que la fermeture du marché et l'établissement des prix se font de façon équitable et ordonnée pour les participants agréés de sorte que ceux-ci soient en mesure d'évaluer correctement leurs positions sur le marché aux fins des calculs de marge et de traitement par le « back office », incluant la compensation et le règlement de leurs opérations;~~

~~— S'assurer que la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et tous les participants au marché sont informés des prix de règlement quotidien.~~

4.1. DESCRIPTION

4.1 — CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

La procédure applicable au règlement quotidien du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (contrat BAX) est exécutée par un algorithme d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

DÉFINITIONS :

« **Ordres réguliers** » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« **Ordres implicites** » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

4.1.1. IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance

trimestrielle. Le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance trimestrielle les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé et ~~elles~~ les informations de marché nécessaires. En l'absence d'une combinaison de ces deux critères, le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché sera déterminé par les officiels de marché en fonction des informations de marché dont ils disposent.

Tout mois d'échéance trimestrielle ou mensuelle qui précède le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché ainsi identifié sera également considéré comme un mois rapproché. Pour ces mois d'échéance mensuelle, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.1.2. ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

1.2.1. Procédure Principale

A. Une fois le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes :

- 1)** d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des trois dernières minutes de la séance de négociation régulière;
- 2)** si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats sur ce mois d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes de la séance de négociation régulière.

B. Les opérations résultant des ordres réguliers et implicites seront considérées lors de ce processus.

C. Si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché, le processus décrit ci haut sera appliqué au mois d'échéance trimestrielle suivant qui est disponible. Une fois le prix de règlement établi pour ce mois d'échéance trimestrielle suivant disponible, la même variation entre ce prix de règlement ~~cours qui, entre le cours acheteur et le cours vendeur qui ne découle pas d'ordres implicites, montre le plus petit écart par rapport au~~ et le prix de règlement du jour précédent sera utilisé ~~et appliquée~~ pour établir le prix de règlement quotidien du (des) mois d'échéance(s) trimestrielle(s) précédent(s).

1.2.2. Ordres Saisis

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres saisis enregistrés et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur (~~qui ne découle pas d'ordres implicites~~), ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon ~~la~~ section 1.2.1-paragraphe ci-dessus haut.

4.1.3. PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS DU CONTRAT BAX

~~Une fois~~ Dès que les étapes susmentionnées ~~sont~~ complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants du contrat BAX. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants du contrat BAX seront déterminés comme suit :

- A. d'abord ~~déterminés à partir d'une~~ il utilisera la moyenne pondérée du prix des opérations (résultantes ~~d'es~~ ordres réguliers et implicites) ~~négociées~~ et stratégies négociées au cours des trois dernières minutes de négociation de la séance régulière et pour un total d'au moins 50 contrats; ou,
- B. si aucun prix moyen pondéré ne peut être déterminé de cette façon, alors le même écart de prix de règlement du contrat précédent par rapport à celui de la journée précédente sera utilisé à partir du plus petit écart par rapport au cours acheteur ou au cours vendeur pour les enregistrés.;
- C. Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction des paragraphes A et B ci-haut mentionnés. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres, ils doivent porter sur un total d'au moins 50 contrats.

4.1.4. PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure ci haut mentionnée, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une ~~opération~~ transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui ~~est~~ peut être incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché ~~conserveront~~ maintiendront un dossier les ~~données~~ des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.2. CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX

2.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière pour tous les mois d'échéance.

2.1.1. 4.2.1 — PROCÉDURE PRINCIPALE**— Ordres Saisisenregistrés**

~~Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats. Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats.~~

4.2.1.2. Dernières Opérationstransaction

S'il n'y a pas d'opérationse ~~transactions~~ au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière, la dernière opération exécutée ~~transaction disponible~~ sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.2.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire trimestriel), la procédure connexe ~~prévues au présent alinéa~~ suiuante s'appliquera ~~;~~:

4A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant ~~déterminé en fonction du mois comportant~~ l'intérêt en cours le plus élevé).

B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière.

C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread ») exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture, seront considérées.

2D. Le prix de règlement ~~du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, de l'autre~~ jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

4.2.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale ~~dont il est question à l'alinéa 4. de la section 2.1~~ et la procédure connexe ~~dont il est question de à l'alinéa 4. la section 2.2, le prix de règlement de la journée précédente la procédure connexe prévue ci-après~~ s'appliquera.

~~Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflète le même écart que celui qui existait le jour précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence, en vue de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.~~

4.2.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.

B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1_ et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.2.2_ et 4.2.3, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est peut être incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.~~

4.3. CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

4.3.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière pour tous les mois de livraison.

2.3.1.1. Ordres Saisis enregistrés

~~Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats. Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix~~

de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats

3.3.1.2. Dernières Opérations~~transaction~~

S'il n'y a pas d'~~opérations~~~~transactions~~ au cours de la dernière minute de négociation ~~(de la séance régulière)~~, la dernière ~~opération~~~~transaction~~ exécutée sera alors prise en compte, à la condition qu'elle porte sur au moins 10 contrats et qu'elle ait été exécutée durant les 10 dernières minutes avant la fermeture, tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.3.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera :-

3A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).

B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen pondéré au cours de la dernière minute de la séance de négociation régulière.

C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread ») exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture seront considérées.

~~—D.~~ Le prix de règlement quotidien de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

4.3.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale ~~dont il est question à l'alinéa de la section 4.3.1~~ et la procédure connexe ~~dont il est question à l'alinéa de la section 4.3.2, le prix de règlement de la journée précédente la procédure connexe suivante~~ s'appliquera.

~~Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.~~

4.3.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.

B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien. ~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa dans la section 4.3.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas dans les sections 4.3.2 et 4.3.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché disponibles dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est peut être incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.~~

4.4. OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTERET ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX)

4.4.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

4.4.1.1 Moyenne pondérée

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture ~~(soit la dernière minute de négociation)~~. La période de fermeture pour tous les mois d'échéance est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière.

4.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins une (1) minute avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 25 contrats

4.4.1.2. Dernières Opérations transactions

A. S'il n'y a pas d'~~opérations~~ transactions au cours de la ~~période de fermeture~~ dernière minute de la séance de négociation régulière, les officiels de marché tiendront compte des opérations transactions exécutées au cours des 30 dernières minutes de négociation. ~~De plus, pour être pris en considération, les ordres acheteurs et les ordres vendeurs doivent porter sur au moins 25 contrats et doivent avoir été affichés au moins une minute avant la fermeture.~~

B. S'il n'y a pas de transaction au cours ~~de la période de fermeture (ou au cours des 30 dernières minutes de négociation)~~, le prix de règlement quotidien sera le prix théorique calculé par la Bourse (comme il est indiqué ~~à l'alinéa dans la section 4.4.2)~~. S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement quotidien.

4.4.2. PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question ~~à l'alinéa dans la section 4.4.1~~, la procédure connexe ~~prévues au présent alinéa~~ suivante s'appliquera.

Le prix de règlement quotidien sera déterminé en incorporant les paramètres suivants dans un modèle normalisé d'établissement du prix des options (Black & Scholes) :

A. Prix de la valeur sous-jacente :

- o La Bourse saisira le prix de règlement du contrat à terme BAX sous-jacent. Ce prix sera le prix de la valeur sous-jacente.

B. Taux d'intérêt :

- ~~1. o~~ Le taux d'intérêt utilisé sera le taux établi en fonction du prix de règlement des contrats à terme BAX ayant l'échéance la plus rapprochée.

C. Volatilité :

- A.1) La Bourse utilisera la volatilité implicite (par mois d'échéance, pour les options de vente et les options d'achat) obtenue auprès ~~des mainteneur de principaux participants du~~ marché ~~responsable~~ (tel que déterminés par la Bourse). La même volatilité sera appliquée aux options d'achat et aux options de vente.
- 2) D'autres paramètres, tels que le prix de levée de la série d'options et le délai à courir avant l'échéance, seront également incorporés au modèle.
- 3) Pour déterminer le prix de règlement quotidien, la Bourse tiendra compte de l'information relative au marché pour les stratégies affichées. Par exemple, si le cours acheteur de la combinaison (« straddle ») SEP 9200 s'élève à 98, le total des prix de règlement de ces deux séries d'options doit être au moins égal à 98.

4.5. CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)

4.5.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien ~~est~~ sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation régulière pour tous les mois d'échéance.

4.5.1.1 Moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture

~~La moyenne pondérée est calculée en fonction des prix négociés pour les mois d'échéance les plus rapprochés au cours de la période de fermeture.~~ Le volume total négocié pour chacun des mois ~~les plus rapprochés~~ individuels doit être d'au moins 25 contrats.

4.5.1.21. Ordres Saisis enregistrés

~~Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour l'un des mois d'échéance les plus rapprochés, ce cours acheteur ou ce cours /vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 15 secondes précédant la clôture et il doit porter sur au moins 25 contrats, pour chacun des mois d'échéance. Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 15 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 25 contrats~~

5.1.2. Dernières Opérations

~~S'il n'y a pas d'opérations au cours des 3 dernières minutes de la séance de négociation régulière, la dernière opération effectuée sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.~~

4.5.1.3 Quantités restantes d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture

~~Dans le cas d'un ordre enregistré, tel que spécifié à l'alinéa 4.5.1.2 ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement, les transactions durant la période de fermeture ainsi que la quantité restante des ordres enregistrés seront pris en compte pour établir le prix de règlement.~~

~~Exemple 1 : S'il y a un ordre enregistré de 25 contrats ONX à 97,92 et que 15 de ces contrats sont exécutés, les 10 contrats restants, s'ils sont toujours présents sur le marché au même prix, seront pris en compte pour établir le minimum requis de 25 contrats.~~

~~Exemple 2 : S'il y a une transaction de 15 contrats ONX à 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre enregistré d'achat de 10 contrats ONX à 97,91 (respectant le laps de temps requis), l'ordre d'achat sera pris en considération avec les transactions durant la période de fermeture pour établir le prix de règlement.~~

4.5.1.4 Transactions simultanées et transactions mixtes

~~Toutes les transactions et tous les ordres enregistrés mais inexécutés visant des opérations simultanées (strips) et des opérations mixtes (spread) pour tous les mois d'échéance seront ignorés.~~

4.5.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

~~Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire), la procédure connexe suivante s'appliquera :~~

~~A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).~~

B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de la séance de négociation régulière.

C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread »), exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture seront considérées.

D. Le prix de règlement de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») du ~~dernier mois (le mois le plus éloigné)~~ correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1, la procédure connexe prévue suivante s'appliquera.~~

4.5.2.1 Moyenne pondérée des prix négociés à l'égard de stratégies

~~Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés dans le cadre de stratégies au cours des cinq dernières minutes, pourvu que le volume négocié pour la stratégie prise en compte soit d'au moins 25 contrats.~~

4.5.2.2 Ordres enregistrés

~~Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'a pas été exécuté, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée conformément au sous-alinéa 4.5.2.1. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins trois minutes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 25 contrats.~~

4.5.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale ~~dont il est question à l'alinéa 4 de la section~~ 5.1 et la procédure connexe ~~dont il est question à l'alinéa 4 de la section~~ 5.2, le prix de règlement de la journée précédente la procédure connexe suivante s'appliquera.

4.5.3.1 Écart calculé en fonction du prix de règlement du mois d'échéance précédent

~~Le prix de règlement sera défini en fonction d'un écart approprié par rapport au prix de règlement du mois d'échéance précédent, en commençant toujours avec le mois d'échéance le plus rapproché de l'échéance.~~

4.5.3.2 Conflits entre transactions mixtes

~~Si deux opérations mixtes entrent en conflit, l'opération mixte applicable pour le mois de calendrier le plus rapproché de l'échéance aura la priorité.~~

4.5.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.

B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien. ~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4. dans la section 5.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4. dans les sections 5.2 et 4.5.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est peut être incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.~~

4.6. CONTRAT À TERME SUR UNITÉS D'ÉQUIVALENT EN DIOXYDE DE CARBONE (CO₂e)

4.6.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les quinze dernières minutes de la séance de négociation régulière pour toutes les échéances de contrats.

4.6.1.1. Ordres Saisis enregistrés

~~— Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour une échéance donnée, ce cours acheteur ou ce cours/ vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.~~ Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai suffisant avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats

5.6.1.2. Dernières Opérations~~transaction~~

S'il n'y a pas d'~~opération~~~~transaction~~ au cours des quinze dernières minutes de négociation, la dernière ~~opération exécutée~~~~transaction~~ sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.6.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux échéances de contrats à terme et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire), la procédure connexe suivante s'appliquera :-

- 4A.** Le contrat à terme ayant l'échéance la plus rapprochée doit être réglé en premier.
- 5B.** L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours des 15 dernières minutes de négociation et en examinant les ~~opérations~~~~transactions~~ surexécutées ~~instrument mixte d'écart exécutées~~ au cours des 30 minutes précédentes.
- 6C.** Le prix de règlement de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») ~~correspond à des contrats à terme dont l'échéance est plus éloignée~~ ~~correspond à~~ la différence entre le prix de règlement du contrat à terme ayant l'échéance la plus rapprochée et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

4.6.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale ~~dont il est question à l'alinéa 4 de la section 6.1~~ et la procédure connexe ~~dont il est question à l'alinéa 4 de la section 6.2~~, le prix de règlement de la journée précédente ~~la procédure connexe suivante~~ s'appliquera.

~~Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour de négociation précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.~~

4.6.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

- A.** En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B.** Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien. ~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.6.2 et 4.6.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui s'avère incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données d~~

7. EXCLUSIONS

Options sur Actions, Devises, Fonds Négociés en Bourse (FNB) et Indices:

- A.** Les options sur actions, devises, FNB et indices sont exclus du processus d'établissement des prix de règlement quotidien et les présentes procédures ne s'appliquent pas à ces instruments dérivés. Ces options sont évaluées en fin de journée uniquement à des fins indicatives et les valeurs qui leur sont attribuées ne constituent pas des prix de règlement officiels comme c'est le cas pour les prix de règlement quotidiens des contrats à terme et options sur contrats à terme.
- B.** Le service des Opérations de Marché de la Bourse utilise un algorithme d'évaluation afin d'établir les prix de référence quotidiens des options. Ces prix sont indicatifs et ne sont fournis qu'à titre d'information générale seulement. Ils ne devraient pas être utilisés comme source officielle de données de prix de fin de journée ou utilisés pour les fins d'un modèle d'évaluation officiel.
- C.** Pour ses besoins de gestion de risque et de calculs de marges, la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (la CDCC) utilise sa propre méthode pour l'évaluation des prix de fin de journée pour ces instruments dérivés. Par conséquent, des prix de référence de fin de journée différents pour ces instruments peuvent donc être utilisés par la CDCC pour répondre à ses besoins d'affaire spécifiques. Cette situation peut résulter en des écarts entre les deux unités d'affaires (la Bourse et la CDCC) en ce qui a trait aux prix de référence de ces instruments dérivés en fin de journée. Des différences de prix peuvent donc se produire et être observées dans certains cas particuliers.



PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

Conformément aux dispositions de l'article 6390 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), la Bourse a développé les procédures suivantes applicables à l'établissement des prix de règlement quotidien des contrats à terme et options sur contrats à terme inscrits à la Bourse. Ces procédures de prix de règlement sont essentielles pour assurer une fermeture juste, équitable et transparente des cycles de négociation quotidiens, mensuels et trimestriels des contrats à terme et options sur contrats à terme.

Un prix de règlement sera établi à la fin de la séance de négociation régulière de tout contrat. Ce prix de règlement sera utilisé pour évaluer selon le marché les positions en cours. Ces prix sont transmis à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) et à tous les prestataires informatiques et revendeurs de données de marché.

Pour la procédure spécifique applicable pour l'établissement du prix de règlement final relativement aux contrats de la Bourse, se référer aux « Procédures applicables au prix de règlement final des contrats à terme et options sur contrats à terme ».

DISPOSITIONS ET APPLICATIONS GÉNÉRALES:

Pour les fins des présentes procédures :

- A. Dans l'établissement du prix de règlement final, toutes les opérations simultanées (« strips ») et tous les ordres saisis mais non exécutés portant sur de telles opérations seront ignorés et ce pour tous les mois d'échéance des instruments dérivés faisant partie de ces opérations ou ordres.
- B. Pour toutes les échéances des instruments dérivés visés, la quantité résiduelle d'ordres inexécutés durant la période de fermeture sera combinée avec les opérations partiellement exécutées (au même prix) pour établir le prix de règlement.

Exemple : S'il y a une opération de 15 contrats à terme à un prix de 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre d'achat saisi à un prix de 97,92 pour lequel il reste une balance non exécutée de 10 contrats à terme (respectant le temps d'affichage requis), la portion non exécutée de l'ordre d'achat de même que les opérations exécutées au cours de la période de fermeture seront prises en considération pour établir le prix de règlement.

- C. La Bourse n'utilise pas les prix auxquels sont conclues les opérations spéciales, telles que les opérations en bloc, les échanges physiques pour contrats (EFP), les échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou les opérations de substitution, pour établir les prix de règlement quotidiens.

1. CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

La procédure applicable au règlement quotidien du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (contrat BAX) est exécutée par un algorithme d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 1.1, 1.2 et 1.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

DÉFINITIONS :

« **Ordres réguliers** » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« **Ordres implicites** » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

1.1. IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance trimestrielle. Le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance trimestrielle les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé et les informations de marché nécessaires. En l'absence d'une combinaison de ces deux critères, le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché sera déterminé par les officiels de marché en fonction des informations de marché dont ils disposent.

Tout mois d'échéance trimestrielle ou mensuelle qui précède le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché ainsi identifié sera également considéré comme un mois rapproché. Pour ces mois d'échéance mensuelle, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

1.2. ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

1.2.1. Procédure Principale

A. Une fois le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes :

- 1) d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des trois dernières minutes de la séance de négociation régulière;
- 2) si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats sur ce mois

d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes de la séance de négociation régulière.

- B. Les opérations résultant des ordres réguliers et implicites seront considérées lors de ce processus.
- C. Si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché, le processus décrit ci haut sera appliqué au mois d'échéance trimestrielle suivant qui est disponible. Une fois le prix de règlement établi pour ce mois d'échéance trimestrielle suivant disponible, la même variation entre ce prix de règlement et le prix de règlement du jour précédent sera utilisée et appliquée pour établir le prix de règlement quotidien du (des) mois d'échéance(s) trimestrielle(s) précédent(s).

1.2.2. Ordres Saisis

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres saisis et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur (ne découlant pas d'ordres implicites), ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon la section 1.2.1 ci-haut.

1.3. PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS DU CONTRAT BAX

Une fois les étapes susmentionnées complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants du contrat BAX. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants du contrat BAX seront déterminés comme suit :

- A. d'abord, il utilisera la moyenne pondérée du prix des opérations (résultant d'ordres réguliers et implicites) et stratégies négociées au cours des trois dernières minutes de négociation de la séance régulière et pour un total d'au moins 50 contrats; ou
- B. si aucun prix moyen pondéré ne peut être déterminé de cette façon, alors le même écart de prix de règlement du contrat précédent par rapport à celui de la journée précédente sera utilisé;
- C. si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction des paragraphes A et B ci-haut mentionnés. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres, ils doivent porter sur un total d'au moins 50 contrats.

1.4. PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure ci-haut mentionnée, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations

de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.

- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

2. CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX

2.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière pour tous les mois d'échéance.

2.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats.

2.1.2. Dernières Opérations

S'il n'y a pas d'opérations au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière, la dernière opération exécutée sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

2.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera :

- A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).
- B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière.
- C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread ») exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture seront considérées.

- D. Le prix de règlement de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

2.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale de la section 2.1 et la procédure connexe de la section 2.2, le prix de règlement de la journée précédente s'appliquera.

2.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

3. CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

3.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière pour tous les mois de livraison.

3.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats.

3.1.2. Dernières Opérations

S'il n'y a pas d'opérations au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière, la dernière opération exécutée sera alors prise en compte, à la condition qu'elle porte sur au moins 10 contrats et qu'elle ait été exécutée durant les 10 dernières minutes avant la fermeture, tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

3.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera :

- A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).
- B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen pondéré au cours de la dernière minute de la séance de négociation régulière.
- C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread ») exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture seront considérées.
- D. Le prix de règlement quotidien de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread »), soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

3.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale de la section 3.1 et la procédure connexe de la section 3.2, le prix de règlement de la journée précédente s'appliquera.

3.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4. OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTERET

4.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture pour tous les mois d'échéance est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière.

4.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins une (1) minute avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 25 contrats.

4.1.2. Dernières Opérations

A. S'il n'y a pas d'opérations au cours de la dernière minute de la séance de négociation régulière, les officiels de marché tiendront compte des opérations exécutées au cours des 30 dernières minutes de négociation.

B. S'il n'y a pas de transaction au cours des 30 dernières minutes de négociation, le prix de règlement quotidien sera le prix théorique calculé par la Bourse (comme il est indiqué dans la section 4.2). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement quotidien.

4.2. PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question dans la section 4.1, la procédure connexe suivante s'appliquera. Le prix de règlement quotidien sera déterminé en incorporant les paramètres suivants dans un modèle normalisé d'établissement du prix des options (Black & Scholes) :

A. Prix de la valeur sous-jacente :

- La Bourse saisira le prix de règlement du contrat à terme BAX sous-jacent. Ce prix sera le prix de la valeur sous-jacente.

B. Taux d'intérêt :

- Le taux d'intérêt utilisé sera le taux établi en fonction du prix de règlement des contrats à terme BAX ayant l'échéance la plus rapprochée.

C. Volatilité :

- 1) La Bourse utilisera la volatilité implicite (par mois d'échéance, pour les options de vente et les options d'achat) obtenue auprès des principaux participants du marché (tel que déterminés par la Bourse). La même volatilité sera appliquée aux options d'achat et aux options de vente.
- 2) D'autres paramètres, tels que le prix de levée de la série d'options et le délai à courir avant l'échéance, seront également incorporés au modèle.
- 3) Pour déterminer le prix de règlement quotidien, la Bourse tiendra compte de l'information relative au marché pour les stratégies affichées. Par exemple, si le cours acheteur de la combinaison (« straddle ») SEP 9200 s'élève à 98, le total des prix de règlement de ces deux séries d'options doit être au moins égal à 98.

5. CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)**5.1. PROCÉDURE PRINCIPALE**

Le prix de règlement quotidien sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation régulière pour tous les mois d'échéance. Le volume total négocié pour chacun des mois individuels doit être d'au moins 25 contrats.

5.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 15 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 25 contrats.

5.1.2. Dernières Opérations

S'il n'y a pas d'opérations au cours des 3 dernières minutes de la séance de négociation régulière, la dernière opération effectuée sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

5.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire), la procédure connexe suivante s'appliquera :

- A. Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).

- B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de la séance de négociation régulière.
- C. Si un tel prix moyen n'est pas disponible, les opérations sur l'instrument mixte d'écart (« spread ») exécutées au cours des 10 dernières minutes avant la fermeture seront considérées.
- D. Le prix de règlement de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

5.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale de la section 5.1 et la procédure connexe de la section 5.2, le prix de règlement de la journée précédente s'appliquera.

5.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

6. CONTRAT À TERME SUR UNITÉS D'ÉQUIVALENT EN DIOXYDE DE CARBONE (CO₂e)

6.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement quotidien est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les quinze dernières minutes de la séance de négociation régulière pour toutes les échéances de contrats.

6.1.1. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai suffisant avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats.

6.1.2. Dernières Opérations

S'il n'y a pas d'opération au cours des quinze dernières minutes de négociation, la dernière opération exécutée sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

6.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux échéances de contrats à terme et l'instrument mixte d'écart (« spread ») sont négociés en même temps (roulement calendaire), la procédure connexe suivante s'appliquera :

- A. Le contrat à terme ayant l'échéance la plus rapprochée doit être réglé en premier.
- B. L'instrument mixte d'écart (« spread ») doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours des 15 dernières minutes de négociation et en examinant les opérations sur instrument mixte d'écart exécutées au cours des 30 minutes précédentes.
- C. Le prix de règlement de l'autre jambe de l'instrument mixte d'écart (« spread ») correspond à la différence entre le prix de règlement du contrat à terme ayant l'échéance la plus rapprochée et la valeur de l'instrument mixte d'écart (« spread ») relié.

6.3. DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale de la section 6.1 et la procédure connexe de la section 6.2, le prix de règlement de la journée précédente s'appliquera.

6.4. TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer les procédures ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement quotidien en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

7. EXCLUSIONS

0000.00.00

Page 10 de 11

Options sur Actions, Devises, Fonds Négociés en Bourse (FNB) et Indices:

- A. Les options sur actions, devises, FNB et indices sont exclus du processus d'établissement des prix de règlement quotidien et les présentes procédures ne s'appliquent pas à ces instruments dérivés. Ces options sont évaluées en fin de journée uniquement à des fins indicatives et les valeurs qui leur sont attribuées ne constituent pas des prix de règlement officiels comme c'est le cas pour les prix de règlement quotidiens des contrats à terme et options sur contrats à terme.
- B. Le service des Opérations de Marché de la Bourse utilise un algorithme d'évaluation afin d'établir les prix de référence quotidiens des options. Ces prix sont indicatifs et ne sont fournis qu'à titre d'information générale seulement. Ils ne devraient pas être utilisés comme source officielle de données de prix de fin de journée ou utilisés pour les fins d'un modèle d'évaluation officiel.
- C. Pour ses besoins de gestion de risque et de calculs de marges, la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (la CDCC) utilise sa propre méthode pour l'évaluation des prix de fin de journée pour ces instruments dérivés. Par conséquent, des prix de référence de fin de journée différents pour ces instruments peuvent donc être utilisés par la CDCC pour répondre à ses besoins d'affaire spécifiques. Cette situation peut résulter en des écarts entre les deux unités d'affaires (la Bourse et la CDCC) en ce qui a trait aux prix de référence de ces instruments dérivés en fin de journée. Des différences de prix peuvent donc se produire et être observées dans certains cas particuliers.



PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

Les procédures suivantes sont applicables pour déterminer les prix de règlement final des contrats à terme et options sur contrats à terme qui sont inscrits à la Bourse. Ces procédures de prix de règlement sont essentielles pour établir un prix de règlement final juste, équitable et transparent pour tous ces instruments dérivés.

Pour assurer la dissémination de tous les prix de règlement final aux participants du marché, les prix sont automatiquement transmis à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) et à tous les prestataires informatiques et revendeurs de données de marché.

DISPOSITIONS ET APPLICATIONS GÉNÉRALES:

Pour les fins des présentes procédures;

- A. Dans l'établissement du prix de règlement final, toutes les opérations simultanées (« strips ») et tous les ordres saisis mais non exécutés portant sur de telles opérations seront ignorés et ce pour tous les mois d'échéances des instruments dérivés faisant partie de ces opérations ou ordres.
- B. Dans le cas d'ordres saisis mais exécutés en partie seulement, les opérations partiellement exécutées durant la période de fermeture seront combinées avec la quantité restante non exécutée de ces ordres (en utilisant pour la quantité restante non exécutée le même prix que celui des opérations partiellement exécutée) pour établir le prix de règlement et ce pour toutes les échéances des instruments dérivés visés par ces opérations ou ordres.

Exemple: S'il y a une opération de 15 contrats à terme à un prix de 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre d'achat saisi à un prix de 97,92 pour lequel il reste une balance non exécutée de 10 contrats à terme (respectant le temps d'affichage requis), la portion non exécutée de l'ordre d'achat de même que les opérations exécutées au cours de la période de fermeture seront prises en considération pour établir le prix de règlement.

- C. La Bourse n'utilise pas les prix auxquels sont conclues les opérations spéciales, telles que les opérations en bloc, d'échanges physiques pour contrats (EFP) et d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou les opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme, pour établir les prix de règlement finaux.

1. CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

Le règlement final des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois (contrat BAX) est effectué en espèces selon le processus suivant:

- A. Le prix de règlement final sera déterminé par la Bourse de la façon suivante et servira à régler tous les contrats BAX en cours :
- 1) à l'arrêt des négociations au dernier jour de négociation, la Bourse déterminera le Taux de référence pour les acceptations bancaires de 3 mois (rendement) ;
 - 2) le prix de règlement final pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois sera égal à 100 moins le Taux de référence pour les acceptations bancaires de 3 mois ;
 - 3) le Taux de référence pour les acceptations bancaires de 3 mois :
 - a) signifie la moyenne arithmétique arrondie au 1/1000^e de un (1) pour cent près (la fraction décimale se terminant par cinq (5) ou plus sera arrondie à la hausse) des cotations des taux offerts, exprimées en termes de taux d'intérêt annuel (rendement), pour les acceptations bancaires sous-jacentes en dollars canadiens telles que déterminées par la Bourse à 10 h 15 (heure de Montréal) à partir de la page CDOR (ou toute autre page quelle que soit sa désignation, indiquant les taux offerts pour les acceptations bancaires canadiennes de 3 mois) du service Reuters Monitor Money Rates, après avoir éliminé la cotation la plus élevée et la cotation la plus basse, à condition que le nombre de cotations affiché par le service Reuters ne soit pas inférieur à six (6);
 - b) si moins de six (6) cotations sont disponibles ou si ces informations ne sont aucunement disponibles, la Bourse obtiendra, auprès de grandes banques canadiennes et de courtiers canadiens en valeurs mobilières, le nombre de cotations nécessaires à l'obtention d'un total de six (6) cotations. Le Taux de référence sera ensuite calculé en vertu des dispositions du paragraphe i);
 - c) en considération des changements rapides pouvant survenir dans la structure du marché monétaire au Canada, la Bourse de Montréal se réserve le droit de modifier la méthode de détermination ci-haut mentionnée du Taux de référence pour les acceptations bancaires de 3 mois.

2. CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX

Cette section est applicable à tous les contrats à terme sur Indices S&P/TSX.

- A. Le prix de règlement final établi à la date de règlement final des contrats à terme sur Indices S&P/TSX sera l'unité de négociation de chaque contrat à terme sur indice S&P/TSX, tel que déterminé par la Bourse et établi dans les caractéristiques de ces contrats à terme, multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'Indice S&P/TSX sous-jacent au contrat à terme basé sur les prix d'ouverture des actions composant l'Indice lors de la journée normale de règlement final prévue ou, dans le cas des actions ne se transigeant pas à cette date, sur le dernier prix de vente de ces actions.

- B. Toutes les positions en cours à la clôture du dernier jour de négociation seront évaluées au marché en utilisant le niveau d'ouverture officiel de l'Indice S&P/TSX sous-jacent au contrat à terme de la journée de règlement final et réglées en espèces.

3. CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

3.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement final sera déterminé en calculant la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation régulière le dernier jour de négociation.

A. Ordres Saisis

Si, à la fermeture de la séance de négociation régulière, il y a des ordres non exécutés (dans un mois d'échéance particulier) à des cours acheteur supérieurs ou cours vendeur inférieurs, le meilleur cours acheteur/vendeur, tel que déterminé par les officiels de marché, sera retenu en tant que prix de règlement en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. Ces ordres doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et, en combinant tous les ordres qui sont affichés, ils doivent porter sur un total d'au moins 10 contrats

B. Dernières Opérations

S'il n'y a pas d'opérations au cours de la dernière minute de négociation de la séance régulière, la dernière opération exécutée sera alors prise en compte, à la condition qu'elle porte sur au moins 10 contrats et qu'elle ait été exécutée durant les 10 dernières minutes avant la fermeture, tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

3.2. PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure ci-haut, les officiels de marché établiront le prix de règlement final en fonction des informations de marché disponibles. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Nouveau EXTENDED FAILED TRADES FILE (fichier sur les opérations échouées reportées) pour les membres de l'OCRCVM

a) Description des modifications proposées :

Contexte

Les modifications proposées visent à offrir un abonnement à un nouveau fichier nécessaire pour aider les adhérents de la CDS à se conformer aux exigences réglementaires en matière de déclaration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »).

Un nouveau fichier sera créé afin d'identifier les opérations non boursières non réglées pour l'OCRCVM. Ce nouveau fichier sera fondé sur le fichier sortant de fin de journée existant des opérations non boursières envoyé quotidiennement aux adhérents abonnés, mais fera seulement état des opérations non boursières dont la date de valeur est échue depuis 10 jours lorsque l'acheteur (et abonné) est membre de l'OCRCVM. Le nouveau fichier quotidien sera livré directement à l'OCRCVM pour le compte d'un adhérent abonné.

Étant donné que ces renseignements sont fournis par la CDS à l'OCRCVM, les coûts assumés individuellement par les adhérents pour l'élaboration et le soutien d'un dispositif de déclaration de ces données sont réduits ou éliminés.

Le formulaire CDSX218F (en français) et CDSX218 (en anglais) avec marques de changement peut être consulté à partir du site Web de la CDS aux adresses suivantes :

français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Formulairesenligne?Open>

anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-FormsOnline?Open>

Description des modifications proposées

Les modifications proposées permettent aux adhérents de s'abonner au nouveau fichier sur les opérations échouées reportées pour l'OCRCVM.

Formulaire d'abonnement de la CDS :

CDSX218F : Demande de transmission de données

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS sont examinées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Ce dernier détermine ou étudie, et surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et d'apport des modifications proposées par les adhérents et la CDS. De plus, le CADS établit l'ordre de priorité. Il est composé de représentants de la communauté des adhérents de la CDS et se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS de la CDS le 27 août 2009.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont des modifications d'ordre technique requises afin d'assurer la cohérence ou la conformité à une exigence réglementaire.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Développement et soutien des systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 365-9625
Courriel : lerrick@cds.ca

4. OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTERET

4.1. PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement final pour toute option sur contrat à terme sur taux d'intérêt correspond à la différence entre le prix de levée et le prix de règlement du sous-jacent calculé le dernier jour de négociation de l'option.

5. CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)

Le règlement final des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour est effectué en espèces selon le processus suivant :

- A. Le dernier jour de négociation, le prix de règlement final des positions en cours sera basé sur le prix de règlement quotidien. Ce prix de règlement final sera déterminé à la date de règlement final.
- B. Le prix de règlement final sera déterminé par la Bourse de la façon suivante et servira à régler tous les contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour:
 - 1) À la date de règlement final, la Bourse déterminera le taux de référence «repo» à un jour;
 - 2) le prix de règlement final des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour sera égal à 100 moins le taux de référence «repo» à un jour;
 - 3) le taux de référence «repo» à un jour:
 - a) signifie la moyenne arithmétique des taux «repo» à un jour durant le mois du contrat. Par exemple, le jour de règlement final, lorsque la moyenne des taux «repo» à un jour est égale à 2%, le prix de règlement final du contrat à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour sera de 98,00. La moyenne arithmétique mensuelle du taux «repo» à un jour est arrondie au dixième de point de base le plus rapproché. La fraction décimale se terminant par cinq (5) ou plus sera arrondie à la hausse.
 - i) La moyenne est une moyenne arithmétique simple correspondant à la somme des taux quotidiens «repo» à un jour divisée par le nombre de jours du calendrier du mois. Le taux correspondant aux jours de fin de semaine et aux jours fériés est celui du jour ouvrable précédent. Par exemple, le taux du vendredi est utilisé comme taux du samedi et du dimanche.
 - b) la Bourse se réserve le droit de modifier la méthode de détermination du taux de référence «repo» à un jour ci-haut mentionnée.

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Nouveau EXTENDED FAILED TRADES FILE (fichier sur les opérations échouées reportées) pour les membres de l'OCRCVM

a) Description des modifications proposées :

Contexte

Les modifications proposées visent à offrir un abonnement à un nouveau fichier nécessaire pour aider les adhérents de la CDS à se conformer aux exigences réglementaires en matière de déclaration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »).

Un nouveau fichier sera créé afin d'identifier les opérations non boursières non réglées pour l'OCRCVM. Ce nouveau fichier sera fondé sur le fichier sortant de fin de journée existant des opérations non boursières envoyé quotidiennement aux adhérents abonnés, mais fera seulement état des opérations non boursières dont la date de valeur est échue depuis 10 jours lorsque l'acheteur (et abonné) est membre de l'OCRCVM. Le nouveau fichier quotidien sera livré directement à l'OCRCVM pour le compte d'un adhérent abonné.

Étant donné que ces renseignements sont fournis par la CDS à l'OCRCVM, les coûts assumés individuellement par les adhérents pour l'élaboration et le soutien d'un dispositif de déclaration de ces données sont réduits ou éliminés.

Le formulaire CDSX218F (en français) et CDSX218 (en anglais) avec marques de changement peut être consulté à partir du site Web de la CDS aux adresses suivantes :

français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Formulairesenligne?Open>

anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-FormsOnline?Open>

Description des modifications proposées

Les modifications proposées permettent aux adhérents de s'abonner au nouveau fichier sur les opérations échouées reportées pour l'OCRCVM.

Formulaire d'abonnement de la CDS :

CDSX218F : Demande de transmission de données

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS sont examinées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Ce dernier détermine ou étudie, et surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et d'apport des modifications proposées par les adhérents et la CDS. De plus, le CADS établit l'ordre de priorité. Il est composé de représentants de la communauté des adhérents de la CDS et se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS de la CDS le 27 août 2009.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont des modifications d'ordre technique requises afin d'assurer la cohérence ou la conformité à une exigence réglementaire.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Développement et soutien des systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 365-9625
Courriel : lerrick@cds.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.